

UNIVERSITE GASTON BERGER DE SAINT-LOUIS

U.F.R. DES LETTRES & SCIENCES HUMAINES

SECTION DE SOCIOLOGIE



MEMOIRE DE MAÎTRISE

Module 2: Sociologie du développement

Sujet : Usage des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et développement des collectivités locales : Le cas de l'Internet dans la gestion des compétences transférées au conseil régional de Louga.

Présentée par
Mlle Aminata FALL

Sous la direction de
M. Ibou SANE
Chargé d'enseignement

Année universitaire 2006/2007

DEDICACE

A **Madialé Fall**, mon cher père, pour ton amour et ton soutien indéfectibles.

A **Mbayang KEBE**, ma chère mère qui ne ménage aucun effort pour le bonheur et la réussite de ses enfants.

A **Aminata NDIAYE**, ma grand-mère et Homonyme qui m'a appris le courage et le goût des études, brusquement arrachée à notre affection. Que la terre de Kébémér lui soit légère.

A **Cheikh FALL**, mon second père, pour tout ce qu'il fait pour moi.

A mes **sœurs** et mes **frères**, pour votre amour qui m'est très précieux.

A **Maman GAYE** (NKDG) « sociologue ».

A mes **neveux** et mes **nièces**.

A tous ceux qui me sont chers, ce travail est le vôtre

REMERCIEMENTS

A vous, sans qui cette recherche ne verrait jamais le jour.

Je rends grâce à ALLAH, le tout puissant, de m'avoir donné la vie et la santé pour la réalisation de cette étude.

Merci du fond du cœur à :

- M. Ibou SANE, pour avoir accepté d'encadrer ce mémoire nonobstant les nombreuses contraintes.
- Maman GAYE (NKDG) et à sa famille pour leur aimable hospitalité.
- M. Yéri BA, SG du conseil régional de Louga, pour sa disponibilité et à tous les conseillers régionaux qui ont bien voulu se soumettre à mes questions.
- M. Amédoune BA, M. Bouna FALL, Pr. Abdoulaye NIANG et à l'ensemble du corps professoral et du personnel administratif de la section de sociologie.
- Papa Seyni MBOW qui a toujours su me soutenir et m'encourager.
- Mes amis (es) : Ndeye Khady, Yacine SYLLA, Nabou, Aïda, Yacine Cissé, Ass Malick, Daba KEBE, Ami DIEME, Ndeye Fatou NDIAYE, Binetou LO, Khady et Marième.
- Mes voisines Anta DER, Fatou NIANG, Rose.
- Mes oncles Ibou KEBE, Mbargou LO et Abdou KEBE pour leurs précieux conseils.
- Mes tantes Khady KEBE, Marième SAMB, Soda KEBE pour leur soutien permanent.
- Ma famille à Saint-Louis : mes grand-mères Fatou NDIAYE et Aminata DIAGNE, Aram, Katy, Seynabou, Astou, Daba, Fatou NIANG.
- M. Bara MBOUP, professeur à l'ENEA et M. Olivier SAGNA, SG de l'OSIRIS, qui m'ont beaucoup aidé sur la documentation.
- M. Assane MBAYE et tout le personnel de la SNR.
- Mes anciens Omar FAYE et Vieux Assane qui, dès ma première année à l'université, m'ont montré le chemin.
- Tous les étudiants membres de l'UERKS.
- Mes camarades de promotion
- Tous ceux qui ont, d'une manière ou d'une autre, contribué à la réalisation de ce travail.

A tous ceux-ci, je formule mes sincères gratitude.

SOMMAIRE

Listes des cartes, graphiques, schémas et tableaux	p.4
Sigles et abréviations	p.6
Introduction.....	p.8
Première partie : Cadre théorique et approche méthodologique	p.16
Chapitre I : Cadre théorique.....	p.17
Chapitre II : Approche méthodologique	p.49
Deuxième partie : Présentation du cadre d'étude	p.58
Chapitre I : Présentation de la région de Louga.....	p.59
Chapitre II : Présentation du conseil régional de Louga	p.77
Troisième partie : Présentation, analyse et interprétation des résultats	p.87
Chapitre I. : La formation des conseillers régionaux et l'information dans l'exercice de leur fonction	p.88
Chapitre II : L'usage de l'Internet par les conseillers régionaux	p.98
Chapitre III : Les contraintes liés à l'utilisation de l'Internet par les conseillers régionaux	p.108
Conclusion	p.117
Bibliographie	p.121
Annexe	p.128

LISTE DES CARTES, GRAPHIQUES, SCHEMAS ET TABLEAUX

Carte N°1 : Carte administrative de la région de Louga	p.61
Graphique N°1 : Répartition des conseillers régionaux selon le niveau d’instruction et la formation en informatique	p.90
Graphique N°2 : Répartition des conseillers régionaux selon le niveau d’instruction et les modalités d’utilisation de l’Internet	p.109
Graphique N°3 : Répartition des conseillers régionaux selon la formation en informatique et l’utilisation de l’Internet	p.111
Graphique N°4 : Répartition des conseillers régionaux selon les modalités d’utilisation l’Internet et la formation en informatique	p.112
Graphique N°5 : Répartition des conseillers régionaux selon la place accordée à l’Internet et son utilisation	p.114
Schéma N°1 : Organigramme du conseil régional	p.79
Schéma N°2 : Organigramme du personnel du conseil régional.....	p.80
Tableau N°1 : Le cadre opératoire de l’hypothèse.....	p.39
Tableau N°2 : La répartition par âge et par sexe de la population régionale en 2002	p.64
Tableau N°3 : Les infrastructures et les équipements de la région	p.66
Tableau N°4 : La situation du réseau SONATEL dans la région de Louga.....	p.72
Tableau N°5 : La répartition des conseillers régionaux par âge et par sexe.....	p.84
Tableau N°6 : La répartition des conseillers régionaux par régime matrimonial	p.84
Tableau N°7 : La répartition des conseillers régionaux par confrérie.....	p.85
Tableau N°8 : La répartition des conseillers régionaux par niveau d’instruction.....	p.86
Tableau N°9 : La répartition des conseillers régionaux selon la formation en informatique	p.89
Tableau N°10 : La répartition des conseillers régionaux selon les moyens de transmission et de réception des informations entre eux et les populations	p.94
Tableau N°11 : La répartition des conseillers régionaux selon les moyens de transmission et de réception des informations entre eux	p.95
Tableau N°12 : La répartition des conseillers régionaux selon qu’ils utilisent Internet ou pas ..	p.98

Tableau N°13 : La répartition des conseillers régionaux selon les modalités d'utilisation de l'Internet.....	p.98
Tableau N°14 : La répartition des conseillers régionaux qui utilisent Internet assisté selon l'assistant	p.99
Tableau N°15 : La répartition des conseillers régionaux selon les différents usages de l'Internet.....	p.100
Tableau N°16 : La répartition des conseillers régionaux selon la fréquence des connexions sur Internet	p.102
Tableau N°17 : La répartition des conseillers régionaux selon leur lieu de connexion	p.103
Tableau N°18 : La répartition des conseillers régionaux selon leurs attentes par rapport au site web du conseil régional.....	p.104
Tableau N°19 : La répartition des conseillers selon l'utilisation d'une connexion dans le cadre de la fonction d'élus local	p.106

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ACACIA : Communauté et Société de l'Information en Afrique
ACCT : Agence de la Francophonie
ACDI : Agence Canadienne pour le Développement International
AISI : Initiative « société africaine à l'ère de l'information »
ARD: Agence Régionale de Développement
ARPA: Advanced Research Project Agency
ARPANET: Advanced Research Project Agency Network
ATT : American Telephone and Telegraph
AUPEL-UREF : Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche
BBN : Bolt Beranek Newan
BICIS : Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal
BM : Banque Mondiale
BU : Bibliothèque Universitaire
CBAO: Compagnie Bancaire de l'Afrique occidentale
CEFAM : Centre de Formation et d'Appui aux Métiers
CERN : Centre Européen de Recherche Nucléaire
CRDI : Centre de Recherche pour le Développement International
CRODT : Centre de Recherches Océanographiques de Dakar- Thiès
CRTF : Centre de Recherche Textes et Francophonie
DCA : Défense Communications Agency
DGL : Décentralisation et Gouvernance Locale
EBAD : Ecole des bibliothécaires Archivistes et Documentalistes
ENEA : Ecole Nationale d'Economie Appliquée
FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'agriculture
FMI : Fonds Monétaire International
GEANT : Groupe d'Experts du G8 sur l'Accès aux Nouvelles Technologies
INDOSEN : Société Indo-sénégalaise
IPAO : Institut Panos Afrique de l'Ouest
IPTO : Information Processing Techniques Office
IRD : Institut de Recherche pour le Développement
ISOC : Internet Society
Kbps : Kilobit par seconde
LSH : Lettres et Sciences Humaines
Mbps : Mégabit par seconde
MCI : Entreprise américaine World com
NSF : National Science Foundation
NTIC : Nouvelles TIC
OMS : Organisation Mondiale pour la Santé
ONG : Organisation Non Gouvernementale
OPCE : Office des Postes et de la Caisse d'Epargne
OPT : Office des Postes et Télécommunications
ORSTOM : Institut français de Recherche pour le développement en coopération
OSIRIS : Observatoire des Systèmes d'Informations, des Réseaux et des Inforoutes au Sénégal
PAPF : Projet Auto-promotion Pastorale dans le Ferlo
PAS : Programme d'Ajustement Structurel
PCR : Président du Conseil Régional

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
PRDI : Plan Régional de Développement Intégré
RESIDEL : Réseau d'information Internet sur la décentralisation et le développement local
RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat.
RIO : Réseau Intertropical d'Ordinateurs
SAFEFOD : société africaine d'éducation et de formation pour le développement
SDE : Sénégalaise Des Eaux
SENELEC : Société Nationale d'Electricité du Sénégal
SGBS : Société Générale de Banques au Sénégal
SI : Société de l'Information
SIG : Système d'Information Géographique
SMI : Société Mondiale de l'Information
SMSI : Sommet Mondial de la Société de l'Information
SONACOS : Société Nationale de Commercialisation des Oléagineux
SONATEL : Société Nationale des Télécommunications
SRAT : Schéma Régional de l'Aménagement du Territoire
SRI : Stanford Research Intitute
SYFED : Système Francophone d'Education et de Diffusion
TCP/IP : Transmission Control Protocol/ Internet protocol
TIC : Technologies de l'Information et de la communication
UCAD: Université Cheikh Anta Diop
UCLA: University of California at Los Angeles
UCSB: University of California at Santa Barbara
UGB : Université Gaston Berger
UIT : Union Internationale des Télécommunications
UNRISD : Institut de Recherche des Nations Unies pour le Développement
WWW: World Wide Web

INTRODUCTION

Pour faire face aux défis du développement, la plupart des Etats africains notamment le Sénégal ont, dès leur accession à la souveraineté internationale, calqué leurs structures administratives sur l'image de l'Etat jacobin (Providence). De ce fait, un Etat fort et centralisateur était au sommet de leur structure administrative et leur centre unique de décision car ils estimaient que seul l'Etat était à même de résoudre les problèmes liés au développement économique et social. Par conséquent, son intervention vigoureuse était de plus en plus croissant dans ce domaine. Il avait le monopole exclusif de la définition des projets et programmes susceptibles de promouvoir le développement (économique et social) et ne laissait pas beaucoup d'initiatives aux citoyens. D'ailleurs, le pouvoir des autorités locales était amoindri.

Cependant, ce mode d'administration n'a pas tardé à montrer ses limites en se révélant infructueux voire pire. En effet, l'exécution des plans de développement par le sommet (Etat) n'avait non seulement pas conduit au succès attendu : celui de promouvoir le développement économique et social, mais, avait fini de surcroît par aggraver la précarité des conditions de vie des populations. A ce propos, Moustapha DIAÏTE souligne qu' « ...après l'injection de centaines de milliards de dollars d'aide dans de multiples programmes de développement de différents Etats, l'épanouissement économique et social que les populations attendaient des indépendances demeure encore un lointain mirage... »¹. Abdoulaye ANN soutient quant à lui que « ... le processus de développement économique et social a été bloqué par une administration centralisée ne laissant aucune initiative aux citoyens et par des organismes d'encadrement omniprésents reléguant au second plan les savoirs faire... » des populations². Yves PRATS abonde dans ce sens et va plus loin en soulignant que « la planification du développement économique et social ne peut se réaliser par la seule impulsion des administrations centrales sans participation des populations. Et il paraît non moins évident qu'une telle participation ne peut être obtenue dans le cadre de structures administratives

¹Moustapha DIAÏTE: *La gestion par défi et le défi du développement*, La rupture, 2001, p.4 [232p.]

²Abdoulaye ANN : *Les enjeux du développement local dans la moyenne vallée du fleuve sénégal : L'autoprise en charge paysanne dans le département de Podor*, mémoire de maîtrise, Sociologie, UGB, 1994-1995, p.7[101p.]

centralisées »³. François BLOCH-LAINE estime quant à lui que la providence doit se démultiplier si elle ne veut pas faillir⁴.

Les médiocres performances économiques et sociales induites par la planification par le haut vont alors inciter de nombreux pays à s'affranchir, de manière plus ou moins nette, du modèle de l'Etat providence et donnent lieu à une nouvelle conception du rôle de l'Etat. Il faut alors chercher d'autres issues permettant d'accéder au développement puisque comme le confirme Sylvie BIAREZ dans *Le pouvoir local*⁵, « ni les mécanismes de marché, ni les prestations de l'Etat, ne suffisent dans la conjoncture économique et financière actuelle ». En mettant l'accent sur le local et la participation des populations, l'Etat développe une nouvelle stratégie pour relever le défi du développement : la décentralisation est apparue comme une réponse pour ne pas dire comme la seule alternative et devient du coup le leitmotiv de nombreux débats. Déjà, dans *Développement et Décentralisation*⁶, Yves PRATS affirmait que les gouvernements doivent décentraliser le plus rapidement possible les pouvoirs de décision pour accélérer le développement économique et social et pour donner aux programmes un effet durable.

Pour mettre en œuvre la décentralisation il faut réunir trois conditions :

- Il faut d'abord distinguer les affaires présentant un intérêt national de celles présentant un intérêt spécifique ou local car ce sont effectivement ces dernières qu'il convient de décentraliser au niveau des collectivités territoriales locales. Ce qui revient à distinguer les problèmes trouvant une solution à l'échelon national des affaires locales dont les habitants peuvent assumer la gestion ;
- Il faut ensuite doter ces collectivités de la personnalité juridique et de l'autonomie financière afin de leur permettre de disposer de la capacité juridique et des ressources financières nécessaires pour la prise en charge des affaires qui leur sont confiées (capacité de prendre des décisions et possibilité de se doter d'un budget) ;

³Yves PRATS: *Décentralisation et développement*, Cujas, 1973, p.15 [262p.]

⁴François BLOCH-LAINE, & Jean-Marie GARRIGOU-LAGRANGE : *Associations et Développement local*, collection décentralisation et développement local, 1988, p.19 [230p.]

⁵ Sylvie BIAREZ : *Le pouvoir local*, collection la vie politique Economica, 1989, p.19 [310]

⁶ Yves PRATS, *ibidem*, pp. 10-11

- Il convient enfin à chaque collectivité d'élire, en son sein, ses représentants (les élus locaux) pour la prise en charge des intérêts qui lui sont reconnus et pour jouir d'une autonomie vis-à-vis du pouvoir central.

La décentralisation est donc un système d'organisation administrative qui accorde à des organes élus par une collectivité personnalisée pour la gestion de ses affaires propres une existence juridique et un pouvoir de décision.

Dans cette optique, les tâches seront réparties entre l'Etat qui maintient son pouvoir décisionnel sur des questions intéressant l'ensemble de la population ou qui relèvent de ses attributions régaliennes (en matière de défense nationale par exemple) et les collectivités locales qui auront en charge les affaires spécifiques ou locales (affaires propres) car l'Etat considère que ces dernières seront mieux assumées par des autorités représentatives de la population locale qu'elles ne le seraient par des autorités placées sous sa dépendance directe. De ce fait, « *tout s'articule autour des acteurs locaux et de leurs potentialités* »⁷. Mais, qui sont ces acteurs locaux ? Il est important à ce niveau de les identifier et de connaître leurs rôles et responsabilités. « *Ce sont toutes les personnes qui constituent des interlocuteurs actuels ou potentiels dans le cadre de la gestion des collectivités locales (populations, représentants de l'Etat, partenaires au développement, élus locaux, etc.)* »⁸. Voilà pourquoi Boubacar SOW affirme que « *la décentralisation consiste à transférer un certain nombre de compétences aux collectivités locales dans le souci de promouvoir l'autoprise en charge des acteurs de la planification de développement –et elle – peut être considérée comme une manière de partager le pouvoir et les responsabilités et de rapprocher géographiquement les prises de décisions des populations (...), voire de les rendre plus participatives* ».⁹ Mais, même si tous ces acteurs concourent à la bonne marche des collectivités locales, ces dernières s'administrent par des conseils élus au suffrage universel qui doivent assumer le relais de

⁷Pierre Samba CELESTIN : *Dynamiques associatives de développement à la base et recomposition du lien social en milieu urbain : le cas des groupements d'intérêt économique des femmes de Grand- Yoff partenaires ENDA/GRAF Sahel- Dakar*, mémoire de maîtrise, Sociologie, UGB, 2002-2003, p.18 [155p.]

⁸DGL Felo (Décentralisation et gouvernance locale) : Informations pratiques sur la gestion des collectivités locales, p.10 [72p.]

⁹Boubacar SOW : *L'impact des Technologies de l'information et de la communication (TIC) sur le processus de décentralisation au Sénégal : cas du système d'information populaire (SIP) de Yoff- Dakar*, mémoire de maîtrise, Sociologie, UGB, 2002-2003, p.8 [175p.]

l'Etat. Ces conseillers (élus locaux) constituent les organes exécutifs et délibérants de ces collectivités locales.

Il revient alors aux élus locaux de prendre en charge les affaires ou les compétences qui sont transférées au niveau de leur collectivité locale. Et, ils ne sont pas restés insensibles à la progression de leurs rôles. Mais, arriveront-ils à les assumer pleinement dans cette ère marquée par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) ? Pourront-ils vraiment s'insérer dans cette nouvelle ère dite ère de la Société de l'Information ou informationnelle (SI) laquelle a fait l'objet de deux sommets mondiaux en Décembre 2003 et en Novembre 2005 et que l'essor des NTIC a structurer les contours ? En tout cas, comme l'a souligné Boubacar SOW, « *la décentralisation fait référence implicitement ou explicitement à de nouveaux apprentissages collectifs dont la formation et l'information sont des dimensions incontournables* »¹⁰.

De plus, dans le cadre de la prise en charge de leurs nouvelles compétences, les organes exécutifs ainsi que ceux délibérants des collectivités locales, ont besoin de s'informer et de communiquer. L'information et la communication doivent leur permettre de trouver ensemble des solutions pour les problèmes auxquels leurs collectivités sont confrontées et de prendre les décisions idoines car comme le dit le professeur Alex MUCCHIELLI, dans *Les sciences de l'information et de la communication*, « *désormais, toutes les significations doivent être construites par et à travers la communication* »¹¹. Il poursuit d'ailleurs qu'une idéologie de la communication avec un certain nombre de principes comme « *tout est communication et la communication doit nous sauver* » est partagée par tous¹² vu l'importance du partage, de l'échange de l'information et du savoir.

Or, les NTIC peuvent accroître la portée, la disponibilité et l'impact des informations et des connaissances au profit du développement des communautés. Ainsi, elles « *restent un formidable moteur de croissance* » et les pays du Sud doivent être associés au processus de

¹⁰Boubacar SOW, op. cit., p.9

¹¹Alex MUCCHIELLI : *Les sciences de l'information et de la communication*, Hachette, Les fondamentaux, 2001(3^e édition,), p.6 [158p.]

¹²Alex MUCCHIELLI, idem

« *passage de l'économie mondiale de la connaissance* »¹³ laquelle devient le facteur clé de la production¹⁴. Le plus spectaculaire de ces NTIC reste l'Internet qui n'est plus une technique à côté d'autres mais, le point de convergence de ces technologies. Il propose ainsi une large gamme de services et d'applications : télévision, téléphone, fax, messagerie électronique...et offre l'opportunité d'un accès exceptionnel à la communication et à l'information. Il peut également permettre de neutraliser les barrières géographiques. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, Paul NIELSON, commissaire européen en charge du Développement et de l'aide humanitaire affirme que « *comme pour bien d'autres défis posés par le développement, la décision d'exploiter les nouvelles possibilités offertes par les (N) TIC appartient aux pays en développement. Il est obligatoire qu'ils s'approprient ces nouveaux moyens* »¹⁵. De ce fait, un intérêt grandissant est porté au secteur des NTIC et particulièrement de l'Internet car, il permet de s'insérer dans cette société de l'information, laquelle insertion est devenue à la fois une exigence et un défi.

Ainsi, le Sénégal qui s'est officiellement connecté sur Internet grâce à l'accord que l'opérateur national des télécommunications, la SONATEL, a signé avec l'organisme gestionnaire permettant de commercialiser son accès au réseau mondial en 1996, semble avoir bien compris cet enjeu et fait figure de pionnier en matière d'Internet en Afrique subsaharienne. La banque mondiale, les ONG et les bailleurs de fonds (PNUD, Enda Tiers Monde, Afrique Initiatives...), les services de coopération (CRDI, UNITAR...) ainsi que de nombreuses associations (ISOC, OSIRIS etc.) oeuvrent en ce sens. L'Etat sénégalais également en fait une de ses priorités et développe des stratégies en dégagant une politique nationale de l'Information pour le développement qui précise entre autre, le rôle des différents acteurs, l'utilisation des NTIC pour la promotion de la bonne gouvernance et la mise en place d'un fonds d'appui et d'incitation aux NTIC en vue de combler le retard enregistré par l'administration.

¹³Erkki LIIKANEN : « *TIC et développement : combler la fracture numérique* » in, *Courrier ACP/UE*, n° 192, Paris, mai- juin 2002, p.37

¹⁴ Colin FRASER & Jonathan VILLET : « *La communication pour un développement à dimension humaine* » ; Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), Division de l'information, sous division de la communication au service du développement, Rome, 1994, p.37 [37p.]

¹⁵ Paul NIELSON: *Le rôle des TIC dans la coopération au développement* in, *courrier ACP/UR*, n°192, Paris, mai-juin 2002, p.35

Cependant, en faisant allusion aux opportunités offertes par les NTIC, François BLOCH-LAINE soutient que « *l'information est devenue un besoin si vital, dans une société qui évolue de plus en plus vite, qu'on ne peut l'obtenir dans de bonnes conditions qu'en entrant dans des circuits coûteux, capables de les capter et de les faire circuler rapidement* »¹⁶.

Et, c'est précisément là (son prix onéreux) que résulte l'une des principales causes de l'inégalité d'accès aux NTIC entre les pays, et même à l'intérieur de ceux-ci, qui creuse un écart désigné en termes de fossé ou fracture numérique, « digital divide ».

En effet, investir dans ce domaine considéré par certains comme un luxe dont l'utilisation peut en plus engendrer des conséquences négatives¹⁷ dans un pays où les problèmes prioritaires liés à la santé, à l'éducation et à l'autosuffisance alimentaire ne sont pas encore résolus¹⁸ semble déraisonnable.

Cependant, Internet a certes des inconvénients mais, vu ses aspects positifs à travers les opportunités qu'il offre¹⁹, l'Afrique en général et le Sénégal en particulier, doit se connecter et s'approprier cet outil. En effet, ses inconvénients sont très largement compensés par ses avantages potentiels. Les problèmes qui se posent dans ce domaine ont été même comparés à la possibilité pour des moyens de transport super-rapides d'éloigner à toute

¹⁶François BLOCH-LAINE & Jean-Marie GARRIGOU-LAGRANGE, op. cit., p.45

¹⁷ De nombreuses critiques mettent l'accent sur un certain nombre d'inconvénients pouvant découler de l'utilisation de l'Internet : Son développement symbolise l'hégémonie politique, économique et culturelle des Etats Unies; Il est au service des grands monopoles financiers et commerciaux ; il risque de couper les élites connectées du reste de la population ; il offre pour l'essentiel des informations en anglais ; il représente un danger pour la culture africaine ; il s'appuie sur une infrastructure de télécommunication qui reproduit les inégalités Nord –Sud etc. (cf. Olivier SAGNA: « *Les technologies de l'information et de la communication et le développement social au Sénégal : Un état des lieux* », Technologie et société, Document n° 1, UNRISD, Janvier 2001, pp.12-13 [61p.]). Le réseau Internet a également la possibilité compromettre la sécurité des données.

¹⁸ 33% de la population vient en dessous du seuil de pauvreté ; le taux de chômage atteint 29% ; le taux de scolarisation est de 65,1% et l'analphabétisme touchait 65,4% des adultes. La situation sanitaire est préoccupante avec des taux de mortalité maternelle et infantile élevés, une couverture sanitaire faible par rapport aux normes préconisées par l'Organisation Mondiale pour la Santé (OMS), une espérance de vie à la naissance de 52 ans et un accès à l'eau potable qui n'est réalité que pour 51% de la population (cf. Olivier SAGNA: « *Les technologies de l'information et de la communication et le développement social au Sénégal : Un état des lieux* », Technologie et société, Document n° 1, UNRISD, Janvier 2001, p.1 [61p.]).

¹⁹ Accroissement des possibilités de communication ; la faiblesse des coûts de communication (comparé aux autres moyens de communications) ; la nécessité de connecter l'Afrique pour ne pas accroître sa marginalisation ; l'élimination des barrières géographiques entre autres.

vitesse les criminels des lieux de leurs crimes²⁰. Comme toute technologie, Internet, loin d'être une panacée, n'est qu'un outil qui ne peut à lui seul résoudre les problèmes liés au développement de l'Afrique. Loin d'être un remède miracle qui est exclusivement positif, il représente à la fois une opportunité et une contrainte. Mais alors comment minimiser ses inconvénients pour mieux tirer profit de ses avantages au profit de la gestion des collectivités locales ?

Il est clair qu'il doit être utilisé comme un outil technologique pour la gestion des collectivités locales car, pour bénéficier pleinement des possibilités offertes par l'Internet, ce dernier doit être considéré comme un outil, un moyen et non comme une fin en soi. Là intervient la pertinence des usages car, ce sont seulement ce qu'en font ses utilisateurs qui le détermine comme un bienfait ou un méfait. En effet, il est aujourd'hui admis par tous, que s'il est exploité à bon escient, Internet peut cesser d'être un outil de luxe réservé aux riches et devenir une technologie au service du développement. Dans la préface du Rapport mondial sur le développement humain de 2001²¹, l'administrateur du PNUD Marck Malloch BROWN faisait remarquer que l'Internet offre aux pays pauvres des opportunités qui, à conditions d'être bien exploitées, pourraient leur permettre de s'engager sur la voie du développement et de transformer la vie des populations démunies. Mais encore, faudrait-il qu'ils y aient accès et qu'ils en voient l'utilité. Or, les usagers ne peuvent en voir l'utilité que s'il leurs offre des services et des contenus adaptés à leurs besoins et qui répondent à leurs préoccupations.

Ainsi, devient-il intéressant pour nous de voir les relations entre les services proposés par Internet et les besoins des conseillers régionaux dans le cadre de la gestion des compétences transférées au niveau de leur collectivité locale. Il est par conséquent pertinent de s'interroger sur les usages réels de l'Internet au niveau du conseil régional et à travers cela, de mieux comprendre la place et l'impact de cet outil dans la gestion des compétences de la région.

²⁰ Cf. Rapport relatif à l'Initiative Société Africaine à l'ère de l'Information (AISI) : « *Cadre d'action pour l'édification d'une infrastructure Africaine de l'Information et de la Communication* », Lundi 26 Mai 2003, consulté sur l'adresse Internet <http://www.osiris.sn/article482.html> le 13 Mars 2006

²¹ Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) : « *Mettre les Nouvelles Technologies au service du développement humain* », rapport mondial sur le développement humain, 2001, p. III [140p.]

Dans cette perspective, pour mener à bien notre étude, nous adoptons un plan articulé autour de trois grands axes :

- D'abord, dans la première partie composée du cadre théorique et de l'approche méthodologique, nous passerons en revue les fondements théoriques et méthodologiques qui sous-tendent cette étude.
- Ensuite, dans la deuxième partie, nous présenterons notre cadre d'étude en insistant, en premier lieu, sur le cadre physique et humain de la région de Louga et en second lieu sur la structure et le fonctionnement du conseil régional de Louga ainsi que sur ses secteurs d'interventions ;
- Enfin, la troisième et dernière partie, sera entièrement réservée à la présentation, à l'analyse et à l'interprétation des données que nous avons recueillies sur le terrain.

PREMIERE PARTIE :

CADRE THEORIQUE

ET

APPROCHE METHODOLOGIQUE

Cette première partie, entièrement axée sur le protocole de recherche, est composée de deux chapitres à savoir le cadre théorique et l'approche méthodologique. Le cadre théorique se compose de la problématique, des objectifs de la recherche ainsi que de l'hypothèse et de la conceptualisation. L'approche méthodologique, quant à elle, a été bâtie sur la base de plusieurs instruments de collecte et d'analyse des données comme par exemple le questionnaire, les entretiens et l'observation sociologique. Ce cadrage théorique et méthodologique nous permettra d'appréhender l'environnement dans lequel s'intègre cette présente étude.

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE

Ce chapitre se compose de la problématique de notre recherche, les justifications du cadre de l'étude, les objectifs et l'hypothèse de notre recherche, l'approche conceptuelle, le modèle d'analyse, et l'opérationnalisation des concepts.

I. LA PROBLEMATIQUE DE RECHERCHE

Nous allons d'abord porter un regard critique sur la littérature par rapport à l'usage des technologies puis nous montrerons la position de notre problème de recherche.

1.1. L'ETAT DE LA QUESTION DE RECHERCHE OU LA REVUE CRITIQUE DE LA LITTERATURE

Dans le cadre de notre thématique nous avons pu noter un certain nombre d'approches qui nous ont aidé à nous positionner dans le débat d'idées qui agite des théories portant sur les usages des TIC.

Les premiers travaux portant sur les usages des TIC s'inscrivent dans le champ d'un déterminisme technologique qui ne confère qu'une autonomie relative aux usagers. Des auteurs comme Marshall MCLUHAN défendent l'idée selon laquelle, la technique aurait une autonomie propre. Par conséquent, ils analysent les rapports entre la technique et la société en termes d'impacts de la première sur la deuxième. Ce modèle qui met l'accent sur la dimension technique de l'usage repose sur un schéma de causalité linéaire depuis la technique jusqu'à la sociale. La demande (les usages et les pratiques) est perçue comme découlant de l'offre (la technique).

Même si de nombreux auteurs le récusent à cause de son caractère réducteur, certaines études sont encore marquées par ce courant (étude d'impact, d'effet, d'incidence...) témoignant ainsi de la prégnance du mythe technologique.

Son symétrique, le déterminisme social, insiste sur la dynamique du social. Les études qui s'inscrivent dans ce courant de pensée mettent l'accent sur les capacités d'initiative et d'inventivité de l'utilisateur et défendent sa capacité d'autonomie. Ce que Rémy RIEFFEL appelle *épaisseur sociale de l'usage*. Cependant, ce courant est aussi réducteur que le premier.

Toutefois, l'étude des usages des TIC doit comme l'a constaté RIEFFEL dans *Sociologie des médias* « se situer à l'articulation de la logique sociale et de la logique technique »²² car, poursuit l'auteur, l'usage est un construit social résultant d'une interaction entre la dimension technique et la dimension sociale. Josiane JOUËT note en ce sens que « *les pratiques de communications s'élaborent... autour d'une double médiation. Cette dernière est à la fois technique car l'outil utilisé structure la pratique, mais la médiation est aussi sociale car les mobiles, les formes d'usage et le sens accordé à la pratique se ressource dans le corps social* »²³. Par conséquent, toute étude sur les TIC doit prendre en compte aussi bien la dimension technique que la dimension sociale.

L'étude menée par Florence Millerand²⁴ sur les usages des NTIC nous permet de mieux comprendre cette évolution des approches généralement regroupées sous le vocable *sociologie des usages*. Son article « *Usages des NTIC : les approches de la diffusion, de l'innovation et de l'appropriation* »²⁵, présentant une synthèse claire et précise des connaissances accumulées dans ce domaine, nous sert de canevas dans notre entreprise de faire état des recherches réalisées.

²² Rémy RIEFFEL : *Sociologie des médias*, Ellipses, 2002, p.149 [176p.]

²³ Cf. Rémy RIEFFEL, *idem*.

²⁴ Florence MILLERAND est étudiante en doctorat de communication à l'Université de Montréal.

²⁵ Florence MILLERAND : « *Usages des NTIC : Les approches de la diffusion, de l'innovation et de l'appropriation* » ; la première partie de cet article qui traite des approches de la diffusion et de l'innovation a été publiée en 1998 et la deuxième qui traite uniquement de l'approche de l'appropriation en 1999. Nous avons consulté l'article (les deux parties) sur le site www.composite.uqam.ca le 05-08-2006.

1.1.a. L'APPROCHE DE LA DIFFUSION

Cette approche est née de la *théorie de la diffusion* d'Everett ROGERS qui propose, dans son ouvrage *Diffusion of innovation*, paru pour la première fois en 1962²⁶, un modèle théorique pour l'étude de la diffusion sociale des innovations techniques dans la société et les organisations. Les travaux de ROGERS s'inscrivent dans le courant anthropologique du nom de *diffusionnisme*.

Pour ROGERS, la diffusion est le processus par lequel une innovation est communiquée dans le temps, à travers des canaux, aux membres d'un système social. L'adoption est déterminée par la perception que les utilisateurs potentiels ont des particularités ou caractéristiques des innovations et par les caractéristiques des utilisateurs eux-mêmes.

Ainsi, il distingue cinq caractéristiques qui sont des facteurs décisifs dans la décision d'adoption d'une innovation à savoir : l'avantage relatif de l'innovation par rapport à ce qui existe déjà ; sa compatibilité avec les valeurs, les normes et les besoins du groupe d'appartenance de l'utilisateur potentiel ; sa complexité perçue par ce dernier ; la possibilité de la tester, de la juger et sa visibilité (l'innovation et ses conséquences doivent être observables).

Pour lui, les contacts interpersonnels ont un impact plus significatif sur la décision d'adoption car elles permettent d'acquérir des informations utiles à la prise de décision et stimule le désir d'imitation. Ainsi, selon l'intérêt des usagers pour la nouveauté, il propose une typologie des adoptants selon cinq profils types à savoir les innovateurs, les premiers utilisateurs ou utilisateurs précoces, la première majorité, la seconde majorité ou majorité tardive et les retardataires. Le taux d'adoption, considéré comme la variable descriptive de la diffusion, s'inscrit dans une logique évolutive qui va d'un groupe restreint à une communauté plus large d'adoptants.

Les diffusionnistes perçoivent l'adoption comme un processus caractérisé par plusieurs phases. En ce sens, ROGERS décrit cinq étapes successives du processus de diffusion à savoir :

²⁶ L'ouvrage a été réédité et amendé plusieurs fois. Everett ROGERS: *Diffusion of innovation*, New York, Free Press, 1995.

1. La connaissance de l'objet : le processus de diffusion débute lorsque l'individu est exposé à l'innovation. Il recueille ensuite des informations sur les principes et les critères d'utilisation sur lesquels repose l'innovation et acquière quelques notions sur son fonctionnement ;
2. La persuasion ou conviction intime de sa pertinence : l'individu développe une opinion sur l'innovation en interprétant les informations reçues et amorce une prise de position à son sujet ;
3. La décision : l'individu s'engage dans des activités lui permettant d'adopter ou de rejeter (partiellement ou totalement) l'innovation ;
4. L'implantation : l'individu utilise l'innovation au quotidien et l'évalue ;
5. La confirmation : l'individu tente d'obtenir des informations venant renforcer son choix et va choisir de maintenir ou de renverser la décision.

Ce modèle propose donc une vision linéaire de la diffusion qui va de la première exposition de l'utilisateur à l'innovation à la confirmation ou au rejet de l'adoption.

Cette approche de la diffusion présente un certain nombre d'intérêt. D'abord, elle a suscité de nombreuses recherches empiriques. En plus, elle a permis de saisir les facteurs qui déterminent l'adoption ou le rejet d'une innovation avec notamment les relations interpersonnelles.

Elle connaît cependant des limites. En effet, elle considère l'objet technique comme statique et figé et estime qu'il suit un processus de diffusion linéaire. De plus, elle idéalise la technologie et a une vision positiviste de cette dernière et, par conséquent, ne s'interroge pas sur les interactions entre innovateurs, innovations et utilisateurs ; ces derniers étant considérés comme passifs. Enfin, selon Dominique BOULLIER²⁷, Rogers a contribué à propager une conception fautive de la notion de diffusion, à savoir celle selon laquelle la diffusion d'une innovation interviendrait seulement lorsque l'innovation est achevée et prête à être adoptée.

²⁷ Dominique BOULLIER : « *Du bon usage d'une critique du modèle diffusionniste : discussion- prétexte des concepts de Everett M. Rogers* », Réseaux, 36 : pp.31-51

Cependant, à la troisième édition de sa théorie, Rogers utilise la notion de « *réinvention* » pour montrer la capacité l'utilisateur à agir sur l'objet technique en le modifiant.

1.1.b. L'APPROCHE DE L'INNOVATION

Les recherches regroupées sous le vocable de la sociologie de l'innovation s'intéressent à l'étude de tous les processus de l'innovation technique notamment la conception qui implique à la fois technique, social, économie et politique.

Ce courant est principalement représenté par les sociologues Michel CALLON, Bruno LATOUR et Madeleine AKRICH, dont les recherches s'inscrivent dans l'école dite de la traduction.

L'approche de la traduction vise à démontrer la dimension sociale de l'innovation technique en montrant également l'influence des interactions entre les divers acteurs. Ces derniers sont répartis en deux catégories selon le pôle de l'offre et le pôle de la demande. Mais, même si les tenants de ce courant reconnaissent l'antériorité de l'offre sur la demande et une certaine autonomie de la technique dans les pratiques, ils considèrent que l'innovation a une dimension sociale.

Dans cette perspective, Patrice FLICHY²⁸ distingue deux composantes de l'objet technique à savoir le fonctionnement et l'usage. Le *cadre de fonctionnement* renvoie aux fonctionnalités de l'objet et à l'usage technique. Le *cadre d'usage* qui réfère à l'usage social est celui de l'activité effective de l'utilisateur. Il propose la notion de *cadre socio- technique* que Madeleine AKRICH désigne en termes de *système socio- technique*, alliage du cadre de fonctionnement et du cadre d'usage (et non une simple addition des deux cadres), pour montrer que le rapport usagers/TIC s'établit sur les bases d'un ensemble de savoirs, de savoir-faire, de représentations, qui structure les interactions que tout individu développe avec les objets techniques et avec les autres personnes et organise ses actions, ses doutes, ses représentations.²⁹

²⁸ Cf. Florence MILLERAND, op. cit.

²⁹ Cf. Rémy RIEFFEL, op. cit., p.151

Dans cette même logique, RIEFFEL affirme que les usages sont d'une certaine manière « *déjà inscrits dans les instruments eux-mêmes, incorporés en eux, mais également dépendants de la créativité dont font preuve les usagers dans leur vie quotidienne* »³⁰. Le technique et le social sont donc étroitement liés, imbriqués. Les objets techniques, en tant qu'acteurs non humains sont en relation avec les acteurs humains dans le processus d'innovation.

Cependant, comme l'a montré MILLERAND, cette approche de l'innovation ne prend pas en considération le rôle des pratiques, l'action de l'utilisateur sur le façonnage de l'objet technique. Même ses tenants reconnaissent cette limite de l'approche. D'ailleurs, AKRICH souligne que « (...) *dès que l'objet technique devient objet de consommation ou d'utilisation, il cesse d'intéresser l'analyste qui ne voit dans l'utilisateur que le prolongement non problématique du réseau constitué par l'innovateur. Autrement dit, [la sociologie des techniques] a certes redonné de l'épaisseur aux objets, mais cela, au détriment des acteurs qui s'en saisissent* »³¹.

L'approche de l'appropriation nous permettra de saisir l'usage comme résultant d'une construction sociale autrement dit la construction sociale de l'usage.

1.1.c. L'APPROCHE DE L'APPROPRIATION

L'approche de l'appropriation est, d'une certaine manière, née en réactions aux limites de l'approche de la diffusion.

Cette approche, bien qu'elle utilise parfois les méthodes sociologiques quantitatives, privilégie les méthodes qualitatives notamment l'observation participante, les interviews en profondeur, les récits de vie...

Les études qui s'inscrivent dans cette approche, bien que portant sur des intérêts et des questions de recherche divers, cherchent toutes à démontrer la construction sociale de l'usage en montrant que l'objet technique s'incarne dans des cadres, un environnement spécifique, et

³⁰ Rémy RIEFFEL, op. cit.

³¹ cf. Florence MILLERAND, op. cit.

que par ailleurs, les significations qu'il revêt pour les usagers sont indissociables de ces cadres. C'est l'analyse de ces significations, non détachables de ces cadres, qui permet de comprendre la disparité des usages ainsi que des usagers. En ce sens, « *les différences de taux d'équipements ou de fréquences d'usages ne sont ici que le révélateur des disparités de signification que revêtent les pratiques concernées pour les différents groupes sociaux* »³². En d'autres termes, ce sont les significations d'usage qui permettent de comprendre les usages différenciés d'une technique selon les groupes sociaux.

Ainsi, l'adoption ou non d'une technique, son intégration sociale, dépend de ces significations d'usage qui renvoient aux « *représentations et aux valeurs qui s'investissent dans l'usage d'une technique ou d'un objet* ».

Ici, l'utilisateur n'est plus considéré comme passif (approche de la diffusion), mais comme un acteur actif.

Dans leur article intitulé « *L'intégration sociale des TIC : une sociologie des usages* »³³, Philippe MALLEIN et Yves TOUSSAINT montrent que c'est l'utilité d'une technique pour l'utilisateur potentiel qui précède son usage. Pour qu'une personne adopte une technique, cette dernière doit :

- avoir du sens pour elle et que son utilisation soit perçue comme positive ;
- être utile dans ses activités quotidiennes ;
- être facilement utilisable et que son usage soit simple à comprendre ;
- présenter une valeur ajoutée économique réelle.

Ainsi, « *... l'insertion sociale d'une NTIC, son intégration à la quotidienneté des usagers, dépendaient moins de ses qualités techniques "intrinsèques", de ses performances et de sa sophistication, que des significations d'usage projetées et construites par les usagers sur le dispositif technique qui leur était proposé* »³⁴.

³² Pierre CHAMBAT : « Usages des technologies de l'information et de la communication », Technologies et Société, 6(3), 1994, p.259 [pp.249-270], cf. MILLERAND, Florence, op. cit.

³³ Philippe MALLEIN & Yves TOUSSAINT : « *L'intégration sociale des TIC : une sociologie des usages* », Technologie de l'information et société, 6 (4), 1994, pp.315-335

³⁴ Philippe MALLEIN & Yves TOUSSAINT, idem, p. 318

En partant de la socialisation des technologies, d'autres auteurs comme David MORLEY et Roger SILVERSTONE montrent que le processus de socialisation qui implique un contexte social, politique, économique...détermine la façon dont chaque individu utilise une technologie.

La relation entre l'utilisateur et l'objet technique peut être aussi appréhendé sous l'angle de la culture technologique comportant trois dimensions à savoir : l'héritage technologique (ensemble des attitudes et des connaissances relatives aux technologies transmises par la famille) ; la carrière technologique (rapports cumulés de l'individu avec les technologies) et la compétence technologique (attitudes et connaissances que l'individu mobilise lorsqu'il est en contact avec les technologies). Cette troisième englobe les deux premières. Les objets techniques acquièrent leurs significations à travers leur appropriation et participent au processus de création sociale³⁵.

Ces recherches dans le domaine de l'approche de l'appropriation ont permis une observation approfondie des usages des technologies mais, comme le souligne MILLERAND, elles n'ont pas pris en compte les spécificités interactives des nouvelles technologies qui apportent avec elles certains modes d'usage particuliers.

A travers ce travail de synthèse, nous constatons que les recherches faites dans le champ de la *sociologie des usages* portent sur des objets de recherche et des problématiques très divers et éclatés. COUDRAY et JOUËT ont montré l'absence de paradigmes acceptés par la communauté des chercheurs et l'absence de données fiables en ce qui concerne les recherches sur les nouvelles technologies³⁶. En effet, les véritables spécificités de ces technologies ne sont pas mises en exergue. La prolifération des NTIC notamment l'Internet fait de ce domaine un champ d'investigation pertinent sur les usages.

1.2. LA POSITION DU PROBLEME DE RECHERCHE

Le constat des échecs de l'Etat providence combinée aux catastrophes naturelles telles que la sécheresse qui a commencé dans les années 70 ainsi que les chocs pétroliers (1973 et 1979) ont entraîné l'adoption des programmes d'ajustement structurel (PAS) sous l'égide des

³⁵ Roger SILVERSTONE, David MORLEY et al. : "*Families Technologies and Consumption : the household and Information and Communication Technologies*", ESRC Program on Information and Communication Technologies Conférence, Brunel University, 1989

³⁶Cf. Florence MILLERAND, op. cit.

institutions de Bretton Woods notamment la Banque Mondiale (BM) et le Fonds Monétaire International (FMI) qui n'a fait qu'aggraver la conjoncture. Cela a permis au Sénégal d'accélérer son processus de décentralisation dont la date historique reste 1996. En effet, quelques dates repères peuvent être retenues dans l'évolution de la politique de décentralisation au Sénégal :

- 1960 marque l'élargissement du statut de la commune de plein exercice à toutes les communes ;

- Le 30 Juin 1966, nous assistons à l'adoption d'un code de l'administration territoriale communale avec la promulgation de la loi n°66-64 portant code de l'administration communale et réunissant en un texte les différentes lois qui régissaient cette dernière ;

- 1972 marque la création des communautés rurales qui sont « *des cellules de bases de la participation au développement dotées de la personnalité juridique, de l'autonomie financière et de représentants élus au suffrage universel* »³⁷ par la loi n° 72-25 du 25 Avril. La même année, le code de l'administration communale fut modifié par la loi n° 72-64 du 26 Juillet. Cette réforme relative à l'administration du territoire étend la décentralisation en milieu rural ;

- En 1990, les communes à statut spécial sont supprimées par la loi n° 90-35 du 8 Octobre modifiant à nouveau le code de l'administration communale. La gestion des communautés rurales est retirée des sous préfets et remise aux présidents de conseils ruraux avec la loi n° 90-37 de la même date ;

- 1996 représente cependant *la date la plus significative dans le processus* de décentralisation au Sénégal. Elle marque une nouvelle phase de sa réforme avec l'érection de la région en collectivité locale et la création de la commune d'arrondissement par la loi n° 96-06 portant code des collectivités locales et le transfert d'un certain nombre de compétences jusqu'ici exercées par l'Etat aux trois ordres de collectivités locales que constituent la région, la commune et la communauté rurale³⁸ par la loi n° 96-07 du 22 Mars.

³⁷ Abdoulaye ANN: *Les enjeux de développement local dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal : L'autoprise en charge paysanne dans le département de Podor*, mémoire de maîtrise, Sociologie, UGB, 1994-1995, p.9 [101p.]

³⁸ En effet, selon l'article premier de la loi n° 96-06 portant code des collectivités locales, les collectivités locales de la république du Sénégal sont : la région, la commune et la communauté rurale. Aujourd'hui, le pays compte quatre cent quarante et un (441) collectivités locales dont onze (11) régions, cent dix (110) communes dont quarante trois (43) communes d'arrondissement dans les quatre villes de la région de Dakar à savoir Dakar (19), Pikine (16), Guediawaye (5) et Rufisque (3) et trois cents vingt (320) communautés rurales.

Ces collectivités locales avec deux niveaux de base (la commune et la communauté rurale) et un niveau intermédiaire (la région) sont chargées d'après l'article 3 de la loi n° 96-06 portant code des collectivités locales de « *la conception, la programmation et la mise en oeuvre des actions de développement économique, éducatif, social et culturel d'intérêt régional, communal ou rural* »³⁹. Cela va permettre de responsabiliser davantage les collectivités locales, et par là les acteurs locaux notamment les élus locaux, pour la gestion de leurs affaires propres tout en maintenant l'autorité et l'unité de l'Etat. De ce fait, « *d'une gestion fortement centralisée, on est passé à une collaboration entre l'Etat et l'échelon local, laissant à ce dernier une part d'appréciation importante dans certains domaines* »⁴⁰. Le système d'administration confère alors une existence juridique et des pouvoirs de décision à ces collectivités locales, personnalisées pour la gestion de leurs propres affaires par des organes issus d'elles-mêmes.

Dans cette optique, l'article premier de la loi 96-07 portant transfert de compétences aux régions, communes et communautés rurales prévoit que les collectivités locales règlent par délibération les affaires de leurs compétences et concourent avec l'Etat à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, éducatif, social, sanitaire et scientifique ainsi qu'à la protection et à la mise en valeur de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie. Ceci entre dans le cadre des neuf domaines de compétences⁴¹ que l'Etat a transféré aux collectivités locales car, il estime qu'elles sont mieux habilitées à les prendre en charge en raison de la proximité entre autres.

Dans le cadre de la gestion de leurs compétences, leurs affaires propres, l'essor des NTIC découlant du rapprochement de l'informatique, des télécommunications et de l'électronique peuvent leurs être très utiles. Internet est le point de convergence de ces technologies dites nouvelles. Vu son histoire, son expansion a été relativement rapide.

L'histoire d'Internet est retracée sous une double interprétation. La première accorde la paternité du réseau aux militaires et la seconde aux civils.

³⁹ Texte de lois de la décentralisation, Dakar, Septembre 1996, p.9 [186 p.]

⁴⁰ Sylvie BIAREZ: *Le pouvoir local*, collection la vie politique Economica, 1989, p.4 [310p.]

⁴¹ Les secteurs concernés sont les suivants : domaine ; environnement et gestion des ressources naturelles ; santé, population et action sociale ; jeunesse, sport et loisirs ; culture ; éducation ; planification ; aménagement du territoire ; urbanisme et habitat.

- pour la première, Internet est issu du réseau télématique Arpanetwork (Arpanet) développé à la fin des années 60 (1969) par l'Advanced Research Project Agency (ARPA), une agence du Pentagone spécialisée dans le pilotage des projets de recherche avancée au ministère américaine de la défense. Ce projet de l'armée américaine avait pour but de relier les différents sous-traitants de la recherche militaire de haute technologie et pour d'aucun, il a été conçu par le Pentagone dans le but de doter les Etats Unis d'un réseau militaire de communication pouvant résister à une attaque nucléaire. Réseau à usage militaire, Arpanet fut donné par l'armée aux universités américaines notamment l'université de Californie (UCLA) et celle de Stanford (SRI) dans les années 1970. Ces dernières s'en ont servi pour développer de multiples applications informatiques, échanger fichiers et ressources ; l'ont enrichi et remplacé par le réseau des réseaux, Internet, en 1990. Cependant, pour une autre interprétation, celle de Alexandre SERRES, Internet est un réseau civil qui a par la suite intéressé les militaires et non l'inverse.

- Pour cette seconde lecture, nous allons essentiellement convenir avec Alexandre SERRES qui, comme de nombreux historiens et spécialistes des nouvelles technologies ainsi que certains acteurs d'Arpanet, dénonce l'explication « erronée » des origines de l'Internet.

« Selon nous, cette `` légende tenace et sulfureuse '' repose sur une erreur d'interprétation, due à une confusion avec un autre projet de réseau distribué, apparu à la même époque.

En effet, au début des années 60, un projet de réseau `` théoriquement '' indestructible a bel et bien été élaboré par un expert de la RAND Corporation, Paul Baran. Dans un premier rapport en 1962, cet informaticien développe l'idée, alors très novatrice, d'un réseau de communication distribué, sans centre vital et assurant la redondance des communications et fondé sur un nouveau mode de transmission de données, la transmission par paquets. Paul Baran mènera un long combat solitaire, au cours duquel il publiera pas moins de onze rapports successifs entre 1962 et 1964 pour défendre son projet, d'abord contre le scepticisme de la RAND Corporation et du Pentagone et surtout contre l'hostilité de la firme AT&T. Mais au moment où il semble avoir gagné, lorsque le projet est confié en 1965 par le Pentagone à une nouvelle agence militaire, la DCA (Defense Communications Agency), Paul Baran décide d'abandonner en demandant lui-même l'arrêt du programme, en raison de sa méfiance pour cette agence. La brève histoire de ce projet avorté de réseau distribué témoigne ainsi des fortes réticences, rencontrées au début des années 60 chez les principaux acteurs des télécommunications (notamment AT&T), devant ce nouveau mode de

transmission, la transmission par paquets, et cette nouvelle architecture de réseau. Ainsi le projet Baran, antérieur à ARPANET (de 1961 à 1965) et sans lien direct avec celui-ci, ne verra jamais le jour . Et l'histoire " médiatique " d'Internet est donc fondée sur une confusion historique entre deux projets, similaires au plan technique mais très différents dans les objectifs et les acteurs concernés »⁴².

Toutefois, la lumière n'étant toujours pas faite en ce qui concerne la paternité de l'Internet, nous pouvons, comme le préconise Eric LARCHER , considérer qu' « *Arpanet est le produit de très nombreux composants, acteurs, forces, projets, idées, etc., dont aucun à lui seul n'aurait été suffisant pour permettre l'émergence du réseau* »⁴³. En effet, ce dernier a mobilisé plusieurs entités et objets techniques ainsi que des acteurs humains et des organisations qui, comme l'a bien montré Alexandre SERRES, se répartissent en trois pôles distincts mais étroitement liés :

- *Le pôle militaire* (le Pentagone et les autorités politiques) : ARPA et son service informatique, Information Processing Techniques Office (le groupe ARPA/IPTO), assurent le financement, le management et le pilotage du projet ;
- *Le pôle scientifique* (la recherche universitaire) : Les universités américaines choisies⁴⁴ sont chargées des aspects logiciels du projet, de l'organisation future du réseau et de la gestion des flux et des informations ;
- *Le pôle économique* (les entreprises informatiques) : Ce pôle est surtout représenté par l'entreprise Bolt Beranek Newan (BBN) qui doit relever le défi technique de la construction d'un réseau de communication inédit.

Le premier embryon d'Internet, Arpanet, est donc à l'intersection des trois pôles de l'armée, de l'université et de l'entreprise. Sa naissance remonte véritablement en Octobre 1969, date à laquelle une première connexion fut établie entre l'Université de Californie à Los Angeles (UCLA) et le Stanford Research Institute(SRI). Par la suite, l'Université de

⁴²Alexandre SERRES: « *Du time-sharing à Arpanet : Pour une histoire des réseaux et acteurs- réseaux d'Internet* », in *Société Française des Sciences de l'Information et de la Communication*, congrès national, Metz Médiations sociales, 1998, pp.193-204.

⁴³Eric LARCHER: *Internet : historique et utilisation*, 1998, p.48 [225p.]

⁴⁴ l'UCLA (University of California at Los Angeles), le SRI (Stanford Research Institute), l'UCSB (University of California at Santa Barbara) et l'université d'Utah, sont celles qui sont choisies

Californie à Santa Barbara (UCSB) et l'Université d'Utah ont rejoint le réseau conçu d'abord pour favoriser les échanges entre les différents acteurs d'Arpanet. Il s'agit d'un réseau coopératif d'ordinateurs permettant le partage de données stockées sur des serveurs distants ainsi que l'échange de messages électroniques.

Au milieu des années 80, la National Science Foundation (NSF) créa un réseau télématique appelé NSFNET qui adopte les protocoles TCP/IP (Transmission Control Protocol/Internet Protocol)⁴⁵, qui feront plus tard fonctionner Internet, pour relier ses différents centres informatiques.

Arpanet fut remplacé en 1990 par le réseau Internet destiné dans un premier temps à la recherche civile. En 1991, Tim BERNERS-LEE, un chercheur du Centre Européen de Recherche Nucléaire (CERN) met au point le World Wide Web (WWW)⁴⁶ signifiant « *toile d'araignée mondiale* ». Ce qui a permis d'ouvrir le réseau au grand public en facilitant la consultation des sites. Il offre aux utilisateurs la possibilité de consulter en ligne une vaste étendue d'informations, présentées sous forme d'archives de magazines, de pages de livres de bibliothèques publiques et universitaires, de documentation à usage professionnel etc.

L'Internet Society (ISOC) a vu le jour en Janvier 1992 avec pour objectif de promouvoir et de coordonner les développements sur Internet.

Aujourd'hui, Internet permet aux professionnels comme aux particuliers d'accéder à une multitude de données se présentant sous divers formats : textes, images, sons, vidéos. Il permet de traiter, d'emmagasiner, de raffiner et de diffuser les données, les informations et la communication de diverses manières et à travers les frontières. Il offre de ce fait de nombreux services à tout individu : obtenir des informations officielles, envoyer et recevoir des messages électroniques, faire de la recherche, lire des journaux, ... C'est seulement quelques années après sa naissance, qu'Internet est introduit en Afrique et notamment au Sénégal.

⁴⁵ TCP et IP sont les deux protocoles de communication de base (ensembles de règles de communication qui permet à deux ou plusieurs entités d'échanger des données entre elles) mis en œuvre par Internet pour faire fonctionner le réseau et faciliter les échanges de données. TCP récupère les informations à transmettre et IP les transforme en paquet et les délivre à la couche chargée du transport.

⁴⁶ Le World Wide Web ou « *toile d'araignée mondiale* » en français est l'interface (point de connexion entre deux systèmes leur permettant d'échanger des informations) la plus communément utilisée sur le réseau télématique Internet.

Internet fut introduit en Afrique francophone en général et au Sénégal en particulier, par l'Institut français de Recherche pour le développement en coopération (ORSTOM) devenu IRD (Institut de Recherche pour le développement) à travers son Réseau Intertropical d'Ordinateurs (RIO) créé en 1991 et couvrant dix pays d'Afrique. Ce réseau est la « *première expérience africaine de l'Internet* »⁴⁷. Dans ce cadre, un nœud (le premier au Sénégal) fut implanté au Sénégal, plus précisément au Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiès (CRODT) situé dans la région dakaroise. Le second nœud d'accès à Internet au Sénégal fut l'œuvre de l'ONG internationale Enda tiers monde, qui l'installe à son siège. Les services fournis étaient principalement la messagerie électronique et le transfert de fichiers. Et le Sénégal a fait son entrée dans la société de l'information qui, comme nous l'avons déjà souligné, découle de l'intégration des télécommunications, de l'électronique et de l'informatique.

En 1996, le gouvernement rédige une déclaration de politique de développement des télécommunications sénégalaises (1996-2000), considérée comme la seconde réforme du secteur des télécommunications⁴⁸, où il est précisé entre autres objectifs l'équipement du territoire nationale en lignes téléphoniques de telle sorte que chaque sénégalais puisse se trouver à moins de cinq kilomètres (5 Km) d'un téléphone et la mise en place d'un plan d'urgence et de rattrapage du réseau national des télécommunications. Conscient de l'opportunité que peuvent représenter les TIC dans le processus de développement et la place occupée par l'information, une stratégie est proposée dans le IX^{ème} plan de développement économique et social (1996-2001) pour renforcer et faciliter l'accès à l'information et promouvoir la communication sociale (faciliter l'usage des TIC, renforcer le réseau national d'information et de communication, alléger les tarifs, etc.).

C'est seulement en Mars 1996, à la suite de la signature d'un accord entre l'opérateur national des télécommunications, la SONATEL, et l'organisme gestionnaire permettant de

⁴⁷ Cf. Baba Thiam: *L'Internet, une solution pour le développement du monde rural ? L'exemple de la communauté rurale de Ngoundiane dans la région de Thiès*, mémoire de maîtrise, Sociologie, UCAD, 2001-2002, p. 17 [50p.]

⁴⁸ La première réforme étant réalisée en 1985 avec l'éclatement de l'Office des Postes et Télécommunications (OPT), la création de l'Office des Postes et de la Caisse d'Épargne (OPCE) et de la Société Nationale des Télécommunications (SONATEL) qui regroupe désormais les activités de télécommunications nationales et internationales.

commercialiser l'accès du Sénégal au réseau mondial, l'entreprise américaine MCI, que le pays est officiellement connecté à Internet via une liaison de 64 Kbps (Kilobit par seconde)⁴⁹. Sa filiale SONATEL multimédia ex Télécom- plus a commencé la commercialisation des accès à Internet dès le mois d'Avril 1996. Depuis, les services se sont diversifiés ; le nombre d'opérateurs et de fournisseurs d'accès ne cesse d'accroître et le réseau n'est plus l'affaire de quelques dizaines de personnes.

En effet, le nombre d'utilisateurs de l'Internet plus connus sous le nom d'internautes est en constante augmentation. D'après les estimations de 1997, 3 000 à 4 000 utilisateurs d'Internet⁵⁰ étaient recensés au Sénégal et 15 000 internautes en 1999. Ces chiffres sont passés à 11 000 abonnés en 2001 et, selon une étude réalisée par Afrique Initiatives, en Janvier 2001, entre 70 000 et 80 000 sénégalais se connectent régulièrement à Internet via les 150 points d'accès publics (cybercafés, télècentres, ...) existants dans le pays⁵¹. Le nombre d'utilisateurs a accru de 150% entre 2000 et 2001⁵². Ce qui place le Sénégal parmi les leaders de l'utilisation de l'Internet en Afrique de l'Ouest.

Aussi, le nombre de fournisseurs d'accès et de sites web a augmenté. L'un des premiers, voire le premier, serveurs web du Sénégal fut installé au SYFED (Système francophone d'éducation et de diffusion) de l'UCAD au milieu des années 90 par l'AUPEL-UREF (Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche). En 2001, 13 fournisseurs sont recensés dans le pays dont 12 dans la région de Dakar (Télécom- plus, Point net, etc.) et un seul à Saint-Louis.⁵³

⁴⁹Kbps : Unité de mesure de vitesse des modems (appareils permettant l'échange d'informations entre ordinateurs via les lignes téléphoniques), en milliers de bits par seconde. Le bit est la plus petite unité d'information manipulable par un ordinateur.

⁵⁰ Ces chiffres sont seulement à titre indicatif car les estimations du nombre d'utilisateurs actifs de l'Internet varient fortement en fonctions des organismes évaluateurs. La définition du terme d'internaute ou utilisateur de l'Internet est fluctuante et pose problème car les critères varient. En effet, « *si le début de la définition semble faire l'unanimité : "personne ayant eu l'occasion de se connecter à Internet dans n'importe quel lieu (domicile, travail, cybercafé, ...) et au moins une fois..."*, la durée prise en compte varie " au cours des 12, des 6, des 3 derniers mois ou du dernier mois" » (cf. Bernard BRUNHES : *Les collectivités territoriales se mettent aux nouvelles technologies : Les enseignements des démarches engagés, Les perspectives*, Les cahiers du groupe Bernard Brunhes, n°8, Février 2002, 95p.

⁵¹ Source : *Les télécommunications au Sénégal*, Fiche de synthèse, Mai 2001

⁵² Source : *Informatique et TIC au Sénégal*, Fiche de synthèse, actualisation Avril 2002

⁵³Olivier SAGNA: *Les technologies de l'information et de la communication et le développement social au Sénégal : Un état des lieux*, UNRISD, Technologie et société, Document du programme n° 1, Janvier 2001, p.14 [61p.]

La SONATEL a également élargi la capacité de la bande passante des liaisons qui passe de 64 kbps en 1996 à 42 Mbps en 2001.

Internet s'est donc vite développé tant du point de vue du nombre d'utilisateurs, du nombre de fournisseurs d'accès que du nombre de sites et pages web et de la capacité de la bande passante.

Cependant, cette évolution, globalement appréciable, reste différenciée entre les pays et même à l'intérieur de ceux-ci. L'existence d'un fossé numérique est manifeste à tous les niveaux. Au niveau mondial, « *malgré la nette augmentation du nombre d'utilisateurs d'Internet sur le continent (africain), on ne dénombrait en 1999 qu'un internaute pour 1 000 habitants, contre un pour 4 aux Etats-Unis, la moyenne se situant aux alentours de un pour 40*⁵⁴ ». Aussi, l'Institut Panos Afrique de l'Ouest (IPAO) nous indique que 95% des sites Internet sont localisés dans les pays industrialisés et notamment en Amérique du Nord⁵⁵.

Ces disparités existent également à l'intérieur du continent africain. Selon les sources de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), le Sénégal comptait en 2000, environ 30 000 internautes ; ce qui le place au huitième rang⁵⁶.

Comblent cette fracture numérique et faire profiter aux pays (et à tous les niveaux) des avantages offerts par Internet dans tous les domaines et leur garantir un épanouissement dans la SI deviennent les préoccupations des acteurs du développement (Etat, ONG, bailleurs de fonds, chercheurs,...). De ce fait, la nécessité de l'intégration de tous les pays dans la SI devient un consensus international. Cette SI a fait l'objet d'un sommet mondial (Sommet

⁵⁴Bernard CONTE : « *Internet et l'Afrique : Une aide au développement ?* », consulté sur le site Internet www.terminal.sgdg.org le 26 Février 2006

⁵⁵Institut Panos Afrique de l'Ouest (IPAO) : *Comprendre et traiter La société de l'information*, Ouvrage Faits et documents 1^{er} volume, Décembre 2003, p.181, [217p.]

⁵⁶ Le premier est détenu par l'Afrique du Sud avec 1 820 000, le deuxième par l'Egypte avec 440 000, puis le troisième par le Maroc avec 120 000, le quatrième la Tunisie avec 110 000, le cinquième le Kenya (45 000) et la dernière avec la Namibie avec 9 000 internautes (cf. Nicole KOULAYAN: « *Le développement et les "oubliés de la connexion" dans l'espace francophone africain : L'après Bamako 2000* », Forum Francophonie, Développement et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication Organisé par l'Université Senghor, Alexandrie d'Egypte, les 20 et 21 Janvier 2001, p.8 [14p.]

Mondial de la Société de l'Information) qui s'est déroulé en deux phases⁵⁷. Ce sommet avait pour objectif de développer une vision et une compréhension commune de la SI et de définir un plan d'action stratégique de développement concerté en vue de réaliser cette vision. Le 05 Novembre 2003, la solidarité numérique (qui doit permettre à tous les pays de converger vers la SI et y demeurer), une stratégie ayant pour but de résorber le fossé numérique grâce à des contributions volontaires est proposée. Elle dispose d'une charte et d'un fond de solidarité numérique⁵⁸. La fondation de la solidarité numérique regroupant les Etats, la société civile et le secteur public assure la gestion du fond de la solidarité numérique.

En Février 1995, lors de la conférence interministérielle du G7⁵⁹ sur la société de l'information organisée à Bruxelles (Belgique) du 25 au 26 Février, la nécessité d'intégrer tous les pays notamment ceux en développement à la société de l'information avait été soulignée. Ses membres prônent une prestation universelle de services et un accès universel à ceux-ci et encouragent la diversité des contenus et des applications pour que la SI soit profitable à toute l'humanité.

En 1996, le centre de recherche pour le Développement International (CRDI) a lancé une étude dans le cadre de son Initiative ACACIA qui a débouché sur la définition d'une stratégie Acacia Sénégal. Ce programme vise à aider les communautés à s'appropriier les TIC.

La déclaration d'Adis Abeba (Ethiopie) marque la naissance de l'AISI (Initiative « société africaine à l'ère de l'information ») le 07 Mai 1996, lors de la XXIIe réunion du conseil des Ministres de la Commission Economique pour l'Afrique. Cette initiative, groupe de travail de haut niveau sur les TIC en Afrique composé d'experts africains, développe un grand programme de développement des NTIC en général et d'Internet en particulier en

⁵⁷ 175 pays dont le Sénégal ont participé au SMSI. La première phase a eu lieu à Genève (Suisse) du 10 au 12 décembre 2003 et la seconde à Tunis (Tunisie) du 16 au 18 novembre 2005.

⁵⁸ Les acteurs de la solidarité numérique sont Les Etats, la société civile, le secteur privé et tous les citoyens du monde. Le fond de la solidarité numérique est le produit de la collecte des contributions volontaires issues de fabricants d'ordinateurs et d'équipements de réseau, de concepteurs de logiciels, d'opérateurs de télécommunications et de tout autre contributeur (personne physique ou morale). Le fonds est approuvé par le sommet des chefs d'Etats africains tenu à Adis Abeba en Juillet 2004. Il fut inauguré le 14 Mars 2005 (cf. *Résolutions adoptées par la conférence régionale africaine préparatoire pour le SMSI* tenu du 2 au 4 Février 2005 à Accra (Ghana) : « *Résolution sur le financement de la société de l'information et la réduction de la fracture numérique* » consulté à l'adresse Internet <http://www.osiris.sn/article1635.html> le 13 Mars 2006).

⁵⁹ Groupe des sept (7) pays les plus industrialisés du monde : les Etats-Unis, le Canada, La France, l'Italie, le Royaume Uni, l'Allemagne et le Japon

Afrique. Elle vise à faciliter l'instauration d'une société informatisée dans les pays africains. Elle encourage également les initiatives visant à créer un contenu informationnel local, les bases de données locales. Ses principales recommandations ont été intégrées dans le IXe Plan de développement économique et social du Sénégal (1996-2001).

Les membres du G8⁶⁰ ont, quant à eux, adopté lors du sommet d'Okinawa (Japon) du 21 au 23 juillet 2000, la charte d'Okinawa sur la société mondiale d'information qui traite du fossé numérique et des manières de faire profiter des avantages qu'offrent les NTIC et notamment l'Internet dans tous les domaines de la vie en société. Pour eux, chacun où qu'il se trouve doit avoir les moyens de participer à la société de l'information et personne ne doit en être exclu⁶¹. Ces efforts en faveur d'un accès universel et abordable aux NTIC visent à combler le fossé numérique à l'intérieur des pays et entre les pays. C'est également lors de ce sommet qu'un groupe d'experts du G8 sur l'accès aux nouvelles technologies (GEANT) dont la mission est de lutter contre le fossé croissant entre pays riches et pays pauvres et de favoriser l'accès universel à ces nouvelles technologies a été créé.

Un autre projet, Afriweb, initié par l'agence francophone (ACCT) avec l'appui du gouvernement du Québec aura pour mission d'apporter un appui à la conception et au développement de sites francophones dans certains pays d'Afrique dont le Sénégal.

Certaines initiatives visent à développer des applications utiles aux collectivités locales. Ainsi, l'antenne de Dakar de l'Institut Panos a lancé le projet d'un « réseau d'information Internet sur la décentralisation et le développement local » (RESIDEL) qui se fixe l'objectif d'instaurer un dialogue, au niveau national, entre les différents acteurs de la décentralisation et du développement local via Internet.

Dans le cadre de la Stratégie Acacia Sénégal, l'ONG SAFEFOD (société africaine d'éducation et de formation pour le développement) qui vise la promotion des valeurs démocratiques a, de son côté, développé des applications portant sur la gestion des

⁶⁰ Groupe des huit (8) : les Etats-Unis, le Canada, La France, l'Italie, le Royaume Uni, l'Allemagne, le Japon et la Russie

⁶¹ Cf. Sommet des chefs d'Etats et de gouvernement du G7-G8 (Okinawa, Japon, 21-23 Juillet 2000) : « *Charte d'Okinawa sur la société mondiale de l'information* » (21 Juillet 2000), consulté à l'adresse Internet <http://www.osiris.sn/article96.html> le 13 Mars 2006.

collectivités locales. Cette ONG possède un site web⁶² et un serveur vocal qui fournit de l'information sur la décentralisation et les collectivités locales en anglais, français, wolof, etc. Elle a également attiré l'attention des élus locaux sur les opportunités des Systèmes d'Information Géographique (SIG) pour la gestion des collectivités locales.

Le site web du gouvernement du Sénégal inauguré le 20 février 1997 fut mis en place dans le cadre de la francophonie et plus précisément du projet @frinet par l'Agence Canadienne pour le Développement International (ACDI) et l'Agence de la francophonie (ACCT). Certains conseils régionaux dont celui de Louga sont également sur le web. Mais, comme le souligne Olivier SAGNA, il s'agit surtout « *de plaquettes de présentations électroniques qui proposent de l'information à caractère institutionnel sur la collectivité locale (textes législatifs et réglementaires, organes, fonctions, coopération décentralisée, etc.) qui font la promotion... de leurs responsables politiques* »⁶³. Quel est donc l'impact de l'usage de l'Internet par les conseillers régionaux sur la gestion des compétences transférées au niveau du conseil régional de Louga ?

II. LES JUSTIFICATIONS DU CHOIX DU SUJET ET DU CADRE DE L'ETUDE

Un certain nombre de critères a influencé le choix de notre sujet de recherche ainsi que le milieu sur lequel nous avons porté notre étude.

2.1. LE CHOIX DU SUJET

Notons d'abord que la problématique du développement est toujours d'actualité. Elle alimente un nombre considérable de débats et ne cesse d'être étudiée et commentée. Aujourd'hui, il est de plus en plus admis qu'aucun développement n'est possible si les populations locales ne sont pas responsabilisées pour la gestion de leurs affaires propres. Ce que l'Etat sénégalais tente de concrétiser à travers la décentralisation administrative et territoriale. De ce fait, il transfère un certain nombre de compétences aux collectivités locales qui s'administrent par des conseillers élus au suffrage universel qui doivent désormais gérer

⁶² <http://www1.cyg.sn/safefod>

⁶³ Olivier Sagna, op. cit., p. 14

leurs propres affaires. Avec ce transfert de compétences de l'Etat vers les collectivités locales, ces dernières (se) sont dotées de responsabilités et rôles plus grands. Ceci justifie l'intérêt que nous portons aux collectivités locales particulièrement aux conseillers qui sont mandatés pour gérer les affaires propres de leur collectivité locale.

Il est aussi admis que la communication est nécessaire voire incontournable dans la gestion des collectivités locales et elle ne peut se faire de façon enrichissante sans l'échange d'un certain nombre d'informations. Cependant, au moment où nous assistons à l'explosion des nouvelles technologies de l'information et de la communication et particulièrement de l'Internet, les ingénieurs et les techniciens ont voulu « *s'approprier, à partir d'une compétence uniquement technique, la responsabilité de penser tous les phénomènes qui accompagnent, de près ou de loin, les usages des NTIC* » et faire de ces dernières un de leurs domaines réservés⁶⁴. En plus, il est désormais clair que la technologie ne doit pas être étudiée en elle-même mais en corrélation avec sa finalité sociale (elle doit toujours avoir une utilité sociale). Ce qui est un champ d'investigation jusque là peu exploré, à notre connaissance, en sciences sociales et humaines et notamment en sociologie ; d'où l'attention que nous accordons aux NTIC. L'accent particulier que nous mettons sur Internet dans le cadre de cette étude se justifie d'une part, par le fait qu' « *Internet n'est plus une technique parmi d'autres mais devient le point de convergence des autres technologies d'information et de communication : télévision, téléphone, visioconférence...* »⁶⁵ et d'autre part, par son potentiel énorme en matière de gestion et en matière de communication et d'information.

2.2. LE CADRE DE L'ETUDE

Le cadre d'étude constitue l'espace dans lequel se déroule l'enquête. Il représente la délimitation du terrain sur lequel est porté l'étude à savoir le conseil régional de Louga.

Le choix porté sur le conseil régional de Louga pour étudier les NTIC et la gestion des collectivités locale est motivé par notre connaissance de la région ainsi que les relations que nous y avons tissées avec des personnes ressources comme le premier secrétaire élu, un

⁶⁴ Alex MUCCHIELLI, op. cit., p.15

⁶⁵ Institut Panos Afrique de l'Ouest (IPAO), op. cit., p.117

membre de l'Agence Régional de Développement (ARD) et quelques conseillers régionaux pouvant faciliter notre insertion dans ce milieu.

Au-delà de ces considérations d'ordre purement pratique, le choix de cette région obéit beaucoup plus à un souci de pertinence. En effet, la région constitue le niveau intermédiaire entre l'Etat et les collectivités locales de base (commune et communauté rurale) et, à l'instar de toutes les autres régions du Sénégal, Louga est une collectivité locale personnalisée pour la gestion de ses affaires propres. En plus, elle fait partie de la première génération de collectivités locales à s'être connectées sur Internet disposant d'un Système d'Information Géographique (SIG) et d'un site web⁶⁶. En créant la « *commission des NTIC* », les membres du conseil régional semblent comprendre les enjeux liés à ces nouvelles technologies dans le cadre de la prise en charge de leurs compétences. D'où le mérite d'étudier l'impact de l'Internet sur la gestion des compétences transférées au niveau du conseil régional de Louga et par ricochet les véritables usages que ses conseillers font de cet outil.

Sous un autre angle, la plupart des points et des fournisseurs d'accès à Internet au Sénégal sont concentrés dans la capitale, la région de Dakar. De ce fait la pénétration de l'outil dans les régions de l'intérieur reste un peu timide comparée à Dakar. Par conséquent, ces régions dont Louga sont plus appropriées pour rendre compte des contraintes liées à l'utilisation et à l'appropriation de l'Internet par les collectivités locales.

C'est la combinaison de tous ces facteurs qui a ainsi déterminée notre choix du milieu d'étude.

III. LES OBJECTIFS ET L'HYPOTHESE DE NOTRE RECHERCHE

Cette présente étude vise à atteindre un certain nombre d'objectifs et, dans le champ théorique des NTIC, nous avons pu formuler une hypothèse centrale qui nous sert de canevas pour atteindre ces objectifs.

⁶⁶ <http://www.multimania.com/crlouga>

3.1. LES OBJECTIFS

Les relations qui peuvent exister entre la gestion des collectivités locales et l'usage de l'Internet constituent la trame essentielle de notre recherche. Derrière cet objectif général, nous essayons d'atteindre des objectifs spécifiques qui sont au nombre de trois :

- 1- Montrer la contribution potentielle de l'outil Internet, à travers ses services et ses contenus, à la gestion des compétences transférées au niveau des collectivités locales ;
- 2- Montrer les contraintes liées à son usage par les conseillers régionaux ;
- 3- Analyser la place que les conseillers régionaux accordent à l'Internet dans la gestion des compétences transférées au niveau du conseil régional de Louga.

Dans cette lancée, nous avons formulé une hypothèse dont le but est de servir de fil conducteur à la recherche.

3.2. L'HYPOTHESE

Nous avons formulé notre hypothèse centrale que nous considérons comme une réponse provisoire qui permet de faire comprendre le problème exprimé par la question de recherche ainsi :

En dépit des larges opportunités offertes par l'outil Internet, son usage pour la gestion des compétences transférées au niveau du conseil régional de Louga est faible en raison de contraintes économiques et socio-culturelles.

IV. L'OPERATIONNALISATION DES CONCEPTS

Il s'agit ici de présenter le cadre opératoire de l'hypothèse formulée et le modèle d'analyse.

4.1. LE CADRE OPERATOIRE DE L'HYPOTHESE

Pour rendre nos concepts opérationnels, nous les avons décomposé en dimensions et en indicateurs.

Tableau N° 1 : Le cadre opératoire de l'hypothèse

VARIABLES	DIMENSIONS	INDICATEURS
USAGE	<p>Site web ;</p> <p>Service de messagerie électronique (e-mail) ;</p> <p>Base de données ;</p> <p>Moteur de recherche.</p>	<p>Accès et échange (diffusion, émission et réception) d'informations, de données électroniques sans restriction sur la distance, le temps ou le volume ;</p> <p>Accès à un large éventail de sources d'informations couvrants divers secteurs et aux bases de connaissance ;</p> <p>Recherche documentaire ;</p> <p>Courrier électronique ;</p> <p>Formation sur place ;</p> <p>Echange d'expériences à travers Internet</p>
CONTAINTES	Economiques	<p>Cherté des infrastructures technologiques de base et des équipements → manque d'infrastructures technologiques de base ;</p> <p>Coût élevé des accès ;</p> <p>Coût élevé de la formation ;</p> <p>Problème de connexion.</p>
	Socio- culturelles	<p>Manque d'éducation/formation</p> <p>Problèmes liés au contenu de l'Internet</p> <p>Incompréhension des enjeux</p> <p>Non maîtrise des outils</p>
GESTION	Gestion des compétences transférées	<p>Prise en compte des réalités locales ;</p> <p>Identification des problèmes de la région de Louga</p> <p>Dialogue et échange des informations avec les populations</p> <p>Etude et suivi des questions entrant dans les attributions de la région de Louga.</p> <p>Prise de décision</p>

4.2. LE CADRE DE REFERENCE THEORIQUE

L'hypothèse de travail que nous avons formulée, peut être également traduite en des termes qui le rendent opérationnelle grâce au recours aux schèmes d'intelligibilité du social que nous empruntons à Jean Michel BERTHELOT⁶⁷.

Dans cette perspective, nous adoptons d'une part le schème actanciel avec sa formule logique $(A\$B) = B \in S, S \{ \Sigma a. \Sigma e \} \rightarrow B \rightarrow S$. a désigne un ensemble d'acteurs et e un ensemble d'effets de leurs actions. B, le phénomène étudié, est pensé comme la résultante du comportement des acteurs impliqués et ces derniers sont intégrés dans un contexte ou système d'action S. Ce schème implique la reconnaissance de l'intentionnalité de l'action et réfute le déterminisme causal.

Il nous permet d'arriver à une identification des membres du conseil régional de Louga et de la place que chacun d'entre eux occupe dans le cadre de l'usage de l'Internet. En effet, a renvoie aux conseillers régionaux de Louga (un ensemble d'acteurs) et e à l'impact de l'usage de l'Internet. L'ensemble symbolique $\Sigma a. \Sigma e$ désigne le modèle décisionnel qui peut permettre une compréhension de la perception qu'ont les conseillers régionaux de Louga de la situation dans laquelle ils se trouvent par rapport à l'usage de l'Internet, de leurs opinions sur cet outil. S est le conseil régional (le contexte). A et B renvoient respectivement aux membres du conseil régional et à l'Internet.

D'autre part, nous adoptons le schème herméneutique ou symbolique, avec sa formule logique $(A\$B) = (B \in S \{ B \text{ sur } A \})$, utilisé plus souvent en linguistique. Avec ce schème, dire qu'une réalité quelconque a un sens, c'est dire qu'elle a une structure duelle et associe à un signifiant un signifié. Le sens peut être déterminer et analyser à partir du rapport entre le signifiant et le signifié car, le signifiant B renvoie au signifié A qui est son sens. B est ainsi l'expression ou la manifestation de A. Ce rapport s'établit au sein d'un champ sémantique qui peut être une idéologie ou une vision du monde représenté par S.

⁶⁷ Jean Michel BERTHELOT : *L'intelligence du social*, Paris, PUF, 1990, 108p.

Ainsi, appliqué à notre étude, la signification de l'Internet peut être appréhendé grâce aux comportements des conseillers régionaux vis-à-vis de cet outil. Les conseillers régionaux vont exprimer le sens qu'ils accordent à l'Internet à travers leurs usages effectifs de l'Internet.

V. L'APPROCHE CONCEPTUELLE

La mise en œuvre d'une démarche scientifique en sociologie suppose la définition des concepts pour se départir des « prénotions ». La définition des prénotions est empruntée à celle d'Emile DURKHEIM dans *Les Règles de la méthode sociologique*⁶⁸ : les prénotions sont ces représentations schématiques et sommaires formées par la pratique et pour elle. Elles sont comme un voile entre nous et les choses et qui nous les masque. La base de toute méthode scientifique est donc d'écartier systématiquement les prénotions par une rupture épistémologique.

Dans le cadre spécifique de ce mémoire de maîtrise, l'analyse conceptuelle a eu pour objet de choisir le cadre théorique qui donne les définitions les plus opérationnelles aux termes région, contrainte, usage, services, exploitation et impact tout en étant adapté à la perspective empirique de la recherche.

5.1. REGION

Unité territoriale administrative groupant des départements, la région est également une collectivité locale à l'instar de la commune et de la communauté rurale. La collectivité locale est une entité au profit de laquelle la personnalité juridique est reconnue (personne morale de droit public). Cette reconnaissance entraîne la possibilité, pour la collectivité locale, d'avoir la capacité de prendre en charge les affaires qui lui sont confiées (affaires propres), de gérer les compétences qui sont transférées au niveau de la collectivité locale. C'est, en effet, cette personnalité juridique qui confère à la collectivité locale une autonomie juridique, politique, administrative et financière. Son autonomie juridique découle du fait qu'elle a ses propres organes dirigés par des représentants qui sont élus au suffrage universel par ses habitants : ce sont les élus locaux ou conseillers. Quant à son autonomie administrative, elle

⁶⁸ Emile DURKHEIM : *Les Règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF, 2004 (12^{ème} édition), 150p.

résulte de sa capacité à prendre des décisions administratives. Et son autonomie financière résulte de la possibilité qu'elle a de pouvoir se doter de son propre budget.

La région en tant que collectivité locale a les mêmes limites que la circonscription administrative régionale. Les frontières de la région comme collectivité locale sont donc confondues avec celles de la région comme circonscription administrative. Elle est administrée par un conseil régional composé de conseillères et de conseillers régionaux élus au suffrage universel. Le conseil régional est l'organe délibérant de la région et le Président du Conseil Régional (PCR) son organe exécutif.

5.2. CONTRAINTE

Dans le *Petit Robert*, la contrainte est définie comme une violence exercée contre quelqu'un ou une entrave à la liberté d'action⁶⁹. Pierre ANSART la définit dans le *Dictionnaire de Sociologie* comme « *ce qui entrave la liberté d'un individu ou d'un groupe et l'oblige à des actes ou absences d'actes non désirés* »⁷⁰. Elle a été opposée à la liberté par les philosophes des lumières. Emile DURKHEIM en fait un des caractéristiques fondamentales des faits sociaux, objets spécifiques de la démarche sociologique. En effet, « *manières d'agir, de penser et de sentir* », ces faits sociaux sont non seulement extérieurs à l'individu mais, ils sont également doués « *d'un pouvoir de coercition en vertu duquel ils s'imposent à lui* »⁷¹. En poursuivant cette indication, Anthony GIDDENS nous propose de distinguer trois significations du terme contrainte : la contrainte matérielle, la contrainte associée à des sanctions et la contrainte structurelle. Il décrit cette troisième forme comme « *fixant les limites sur l'éventail d'option dont dispose un acteurs ou un ensemble d'acteurs dans un contexte donné ou dans un type de contexte* »⁷².

Dans le cadre de cette étude, nous définissons la contrainte comme une entrave, un frein, un obstacle. Ainsi nous entendons par contraintes les obstacles qui limitent l'utilisation

⁶⁹ Petit Robert, dictionnaire, p.342 [1970p.]

⁷⁰ André AKOUN & Pierre ANSART (sous la dir.): *Dictionnaire de Sociologie*, Le Robert, Seuil, 1999, p.112, [590p.]

⁷¹ Emile DURKHEIM, op. cit., p.5

⁷² In André AKOUN & Pierre ANSART : *ibidem*

et l'exploitation des potentialités offertes (les services offerts) par l'Internet par les conseillers régionaux de Louga dans le cadre de la gestion des compétences transférées au niveau de leur collectivité locale. En ce sens, nous distinguons les contraintes économiques et celles socioculturelles.

Par contraintes économiques, nous entendons les difficultés auxquelles font face les conseillers régionaux et qui les empêchent d'utiliser de façon laborieuse les services de l'Internet en vue d'une gestion des compétences dévolues à la région. Ces obstacles vont des infrastructures technologiques de base et plus précisément de l'ordinateur aux problèmes de connexion en passant par le coût de la formation en informatique et le coût des accès sur Internet.

Les contraintes socioculturelles, quant à elles sont : l'incompréhension des enjeux, le niveau d'éducation et de formation, la non maîtrise de l'outil et les problèmes liés au contenu de l'Internet.

5.3. USAGE

Du latin classique *usus* « usage, emploi », « pratique, expérience », usage peut signifier pratique sociale que l'ancienneté ou la fréquence rend normale dans une culture donnée. Pris dans ce sens, il est plus proche des termes comme mœurs, coutume, us, mode, habitude, etc. et renvoie, au « *comportement habituel dans certaines circonstances et dans certains milieux* »⁷³.

Usage peut également signifier utilisation d'un objet, naturel ou symbolique, à des fins particulières. Ici, il renvoie « *aux utilisations particulières qu'un individu ou un groupe peut faire d'un bien, d'un instrument d'un objet* ».

Dans le *Petit Robert*, usage entendu sous cette seconde définition peut avoir trois significations : si le bien, l'instrument ou l'objet se modifie, usage renvoie à usure ; s'il

⁷³ Madeleine GRAVITZ : Lexique des sciences sociales, Dalloz, 2000 (7^e édition), p. 414 [424p.]

disparaît on parle de consommation et s'il subsiste usage renvoie à utilisation⁷⁴. C'est à cette dernière signification que nous faisons référence, allusion lorsque nous parlons d'usage.

Par ailleurs, dans son analyse sur les usages des NTIC, Florence MILLERAND⁷⁵ distingue trois conceptions différentes de la notion d'usage sous-tendues par trois modes d'appréhension des technologies qui se présentent aux yeux de ceux qui les utilisent sous la forme d'objets. Les objets (technologies) envisagés comme « *outils* » conduisent à une conception de l'usage comme une utilisation plus ou moins fonctionnelle et performante. Les recherches qui les envisagent comme des « *signes sociaux* » définissent l'usage comme l'expression plus ou moins distinctive du statut social. Enfin la substitution de la notion d'objet par celle de « *dispositif* » témoigne d'une conception de l'usage comme l'assujettissement plus ou moins accentué à des normes sociales.

Pour Philippe BRETON et Serge PROULX⁷⁶ la notion d'usage renvoie à un continuum de définitions allant de « l'adoption » à « l'appropriation » en passant par l'utilisation. En effet, le terme est utilisé pour celui d'emploi, d'adoption, de pratique ou encore d'appropriation. Cependant, Josiane JOUËT fait une distinction entre les notions d'usage et de pratique : « *l'usage est [...] plus restrictif et renvoie à la simple utilisation tandis que la pratique est une notion plus élaborée qui recouvre non seulement l'emploi des techniques (l'usage) mais les comportements, les attitudes et les représentations des individus qui se rapportent directement ou indirectement à l'outil* »⁷⁷. Mais, dans de nombreuses études, cette distinction n'est pas reprise et usage et pratique se confondent. Nous pouvons même dire que la notion d'usage s'est imposée d'autant plus qu'on parle de sociologie des usages et non de sociologie des pratiques.

En définitive, nous retenons que l'usage renvoie à l'utilisation d'une technologie plus précisément de l'Internet dans le cas qui nous intéresse. En effet, il est question, ici, de

⁷⁴ Petit Robert, op. cit., p.1864

⁷⁵ Florence MILLERAND : « *Usages des NTIC : les approches de la diffusion, de l'innovation et de l'appropriation* », première partie, 1998, pp.7-8 [20p.] disponible sur <http://www.composite.uqam.ca/98.1/Dios.htm>

⁷⁶ Philippe BRETON et Serge PROULX : « *Usages des technologies de l'information et de la communication* », in *L'explosion de la communication à l'aube du XXIème siècle*, Paris, La Découverte, 2002.

⁷⁷ Cf. Florence MILLERAND, op. cit., p.4

l'utilisation de l'Internet et de ses services par les conseillers régionaux de Louga un vue de la gestion des affaires propres de leur collectivité locale. Les usages renvoient donc à l'utilisation de la messagerie électronique, du site web, des moteurs de recherches et des bases de données sur Internet par les conseillers régionaux de Louga. Les principaux usages sont le courrier électronique, recherche documentaire, recherche d'information...

5.4. SERVICES

En distinguant l'offre technique (les objets) et l'offre de services (les contenus), Pierre CHAMBAT affirme avec raison que les services deviennent plus importants que l'équipement lui même⁷⁸. L'exemple de l'ordinateur (équipement) branché sur l'Internet (services) est particulièrement pertinent. Ce qui rend intéressant les études centrées sur les services.

Par distinction aux usages qui renvoient à ce que les utilisateurs font de l'Internet, les services renvoient à ce que propose Internet. Il convient de comprendre par là les services mis à la disposition des utilisateurs finals du réseau. Le panorama de services offerts par Internet est très large allant de la messagerie électronique au site web en passant par les bases de données et les moteurs de recherche sur Internet. C'est la raison pour laquelle nous parlons des potentialités offertes par ce dernier. Les services qui nous intéressent sont la messagerie électronique, les bases de données, les moteurs de recherche, le WWW.

5.5. EXPLOITATION

Exploitation peut signifier action de faire travailler quelqu'un à bas salaire en tirant un profit injuste. Karl MARX fait de cette exploitation la caractéristique des sociétés de classes et pour lui cela consiste au fait, pour une classe, de tirer un profit du travail d'autres classes. Dans *Le capital : Critique de l'économie politique*, il nous parle de l'exploitation de la force de travail dans la production de la plus-value, différence entre la valeur des biens produits et le prix des salaires données aux travailleurs, dont bénéficient les capitalistes⁷⁹.

⁷⁸ Cf. Florence MILLERAND, op. cit., p.8

⁷⁹ Michel DUBOIS : *Les fondateurs de la pensée sociologique*, Ellipses, 1993, p.52 [190p.]

Au sens où nous l'entendons, exploitation désigne l'action d'utiliser les services de l'Internet d'une manière avantageuse. Il s'agit pour les conseillers régionaux de Louga de profiter, à travers leurs usages de l'Internet, des opportunités offertes par cet outil dans le cadre de la gestion des compétences transférées au niveau de leur collectivité locale. C'est l'utilisation de façon laborieuse des sites web, des services de messagerie électronique, des bases de données, des moteurs de recherche en vue de la diffusion, l'émission ou la réception de données électroniques sans restriction sur la distance, le temps ou le volume et d'accès à un large éventail de sources d'informations permettant une meilleure gestion des compétences de la région de Louga.

5.6. IMPACT

Le terme impact désigne l'effet produit sur un individu ou une situation, par un événement, une action. Il désigne également l'influence qui en résulte. Dans le dictionnaire de sociologie, il est défini comme « *les effets, les conséquences d'une action, d'une décision, d'un message, d'une réforme institutionnelle, sur les individus et sur le milieu social* »⁸⁰.

Dans le contexte de cette étude, il désigne les effets de l'usage de l'Internet par les conseillers régionaux de Louga sur la gestion des compétences de leur collectivité locale.

VI. LE MODELE D'ANALYSE

Nous retenons ici l'apport de l'analyse stratégique et de la communication pour le développement.

6.1. LA COMMUNICATION POUR LE DEVELOPPEMENT

La communication pour le développement ou la communication de développement constitue un cadre théorique dans lequel nous pouvons intégrer la promotion de l'Internet. En réalité, cette théorie milite en faveur du bon usage de la communication à des fins de développement et souligne l'importance de la communication qui est considérée comme un

⁸⁰ Cf. André AKOUN & Pierre ANSART : op. cit, p.272

instrument incontournable de la participation des populations. En effet, « *pour encourager le développement, l'un des facteurs cardinaux consiste à établir et à utiliser systématiquement la communication (car) la communication bien préparée et bien appliquée constitue un puissant moteur pour aidés les sociétés pour leurs objectifs de développement* »⁸¹

Ainsi, l'Internet peut être considéré comme un instrument pour la communication pour le développement. L'instauration d'un dialogue avec notamment le partage des informations permet aux conseillers régionaux de prendre en charge la gestion des compétences de la région.

L'apport de l'analyse stratégique a aussi été déterminant.

6.2. L'ANALYSE STRATEGIQUE

Dans *L'acteur et le système*⁸², Michel CROZIER et Erhard FRIEDBERG nous fournissent une grille d'analyse pertinente pour saisir les comportements des conseillers régionaux vis-à-vis de l'Internet. Il est à noter que ces co-auteurs sont avant tout des sociologues des organisations. Dans leur ouvrage, ils se sont surtout intéressés aux facteurs structurels de résistances au changement au sein des organisations. Mais, dans le contexte de cette étude, nous pouvons élargir leur théorie dans la mesure où « *l'analyse des organisations peut apporter une contribution décisive à la constitution d'un nouveau mode de raisonnement sur les affaires humaines* »⁸³.

Avec l'analyse stratégique, l'individu n'est pas considéré comme un être passif mais comme un acteur à part entière avec des projets, des désirs, des motivations... qui lui sont propres et qu'il va chercher à réaliser. Il utilise des stratégies personnelles afin d'employer au mieux les ressources compte tenu des contraintes qu'il subit. Il est par conséquent autonome dans la mesure où ses stratégies par rapport au succès ou à la réussite ne sont jamais

⁸¹ Association pour le Développement de l'Education en Afrique (ADEA), « *Communiquer au sujet de l'éducation : Partenariats, confiance et pédagogie* », Lettre d'informations de l'ADEA, volume 11, n° 2, p.14, [20p.]

⁸² Michel CROZIER et Erhard FRIEDBERG : *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, 1977, 500p.

⁸³ Michel CROZIER et Erhard FRIEDBERG : *idem*, p. 18

entièrement contraintes. Il a toujours une marge de liberté qu'il utilise de façon stratégique devant les contraintes qui lui sont imposées.

De ce fait, chaque acteur, avec sa personnalité, son identité, son histoire, ses idéologies, ses aspirations, a une liberté d'interpréter les décisions ; ce qui fait qu'il mesure, calcule et choisit en connaissance de cause le comportement qu'il va adopter face à cette décision .

L'analyse stratégique va donc nous permettre de mettre en lumière les comportements des conseillers régionaux face à l'usage de l'Internet.

Pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés, le recours à une méthodologie adéquate, pertinente et appropriée à cette étude est indispensable.

CHAPITRE II : APPROCHE METHODOLOGIQUE

Cette partie permet de comprendre le processus de la recherche et comprend l'histoire de la collecte et les outils de la collecte.

I. L'HISTOIRE DE LA COLLECTE OU LES DIFFERENTES PHASES DE L'ENQUETE

La collecte des informations s'est déroulée en plusieurs phases à la fois successives et imbriquées.

1.1. LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE

Elle constitue une exigence fondamentale pour toute recherche sociologique. En effet, elle permet de recueillir un ensemble de connaissances sur le thème d'étude.

Après avoir choisi notre thème de recherche, nous avons consulté les travaux disponibles qui avaient un rapport avec ce thème. Ce qui nous a amené à fréquenter les bibliothèques universitaires de Saint-Louis et de Dakar, le centre de documentation de la section de sociologie et celui de l'UFR des Sciences Juridiques et Politiques (SJP) de l'Université Gaston Berger, la bibliothèque de la maison des élus locaux de Dakar, la Direction des collectivités locales, le Centre des Ressources pour l'Emergence Sociale Participative (CRESP), la chambre des commerces de Dakar et la SONATEL multimédia.

De nombreuses recherches ont également été effectuées sur Internet. Pour cela, nous avons fréquenté des cybercafé, la salle des machines de la BU et celle de l'Université Virtuelle Africaine (UVA) de l'UGB pour consulter des sites et des articles. Le moteur de recherche Google ainsi que les sites www.osiris.sn et www.africanti.org nous ont particulièrement aidés grâce notamment à l'étendue des documents sur les NTIC qu'ils présentent.

L'étendue des informations relatives à notre thème de recherche nous a poussée à travailler avec organisation et méthode. Ainsi, nous avons cherché l'information en fonction des questions que soulève notre sujet.

Cette recherche documentaire nous a permis d'obtenir des ouvrages généraux et des ouvrages spécifiques qui traitent des sujets en relation avec notre thème de recherche (cf. bibliographie). Nous avons dressé un état des lieux de ces travaux. La consultation de ces ouvrages nous a, non seulement, permis d'enrichir et d'approfondir nos connaissances sur le thème des NTIC et la gestion des collectivités locales mais aussi, de confronter la thèse des auteurs et éventuellement d'orienter notre réflexion et, par là, notre sujet. Bref, elle nous a permis de nous familiariser avec notre sujet.

1.2. LA PRE-ENQUÊTE

Considérée comme une phase préliminaire de l'enquête proprement dite, cette étape nous a permis de prendre connaissance de notre cadre d'étude en général et de recueillir les points de vue de quelques personnes ressources sur le thème de notre travail.

Dans ce cadre, un membre de notre famille a facilité notre introduction dans notre milieu d'étude en nous présentant au secrétaire générale du conseil régional de Louga le 15 Septembre 2005. Après avoir expliqué le plus clairement possible l'objet de notre visite au secrétaire générale, celui-ci nous a donné son accord. Dans cette lancée, nous avons commencé ce que nous appelons communément la pré- enquête ou l'enquête exploratoire à partir de 9 heures à son bureau au siège du conseil régional de Louga. Nous lui avons demandé des renseignements relatifs au conseil régional. Il nous a fourni les informations concernant la structure et le fonctionnement du conseil régional notamment son organigramme. Il nous a, par ailleurs, fourni la liste exhaustive des conseillers régionaux avec leur statut au niveau du conseil régional qui nous a, par la suite, servi de base de sondage.

Lors de cette phase nous n'avions pas encore définie des critères de sélection des personnes à enquêter. C'est la raison pour laquelle nous avons choisie les personnes en fonction des responsabilités qu'elles occupent au niveau du conseil régional de Louga ou de leurs expériences en matières de décentralisation, de gestion des affaires locales ou des NTIC.

De ce fait, nous eu à nous entretenir avec le chef de la Division Administrative et Financière (DAF) de la région de Louga (le 15 Septembre 2005 à 10 heures), le directeur des Etudes et de la planification de l'Agence Régionale de Développement (ARD) (le 19 Septembre à 9 heures), le directeur général de l'ARD (le 19 Septembre à 9 heures 45 minutes) et quelques conseillers régionaux dont le premier secrétaire élu (le 19 Septembre à partir de 11 heures). La durée de ces entretiens de type exploratoire a varié entre 30 et 40 minutes.

Nous avons également rencontré d'autres personnes ressources comme le Directeur des collectivités locales le 7 Novembre 2005 à 12 heures à la direction des collectivités locales, un professeur de *décentralisation et aménagement du territoire* le même jour à 16 heures à l'Ecole Nationale d'Economie Appliquée (ENEA) de Dakar, le secrétaire générale de l'Observatoire des Systèmes d'Informations, des Réseaux et des Inforoutes au Sénégal (OSIRIS) le 28 Juin 2006 à 15 heures à son bureau à l'EBAD de Dakar.

Cette phase nous a permis de tester et d'ajuster les questions élaborées dans nos instruments d'enquête. Elle nous a également offert l'opportunité de faire un choix raisonné des individus à enquêter par la constitution de l'échantillonnage.

1.3. L'ECHANTILLONAGE ET LES CRITERES DE SELECTION DES ENQUETES

Partant de son caractère opérationnel la technique de l'échantillonnage consiste à mettre en place un échantillon qui détermine la partie représentative d'un tout social qui est la population cible.

Notre recherche documentaire nous a permis d'établir des critères de sélection des personnes que nous allons interroger dans le cadre de cette étude. Il ressort des informations recueillies au cours de cette phase que les élus locaux sont incontournables en ce qui concerne la gestion des collectivités locales car ces dernières s'administrent par des élus locaux c'est-à-dire des conseillers élus au suffrage universel. Ces derniers sont mandatés pour gérer les affaires propres de leur collectivité locale. Les élus locaux de la région sont précisément les conseillères et les conseillers régionaux. Notre population cible est donc ici l'ensemble des conseillers régionaux de Louga.

Nous avons fait usage de l'échantillonnage aléatoire à choix raisonné. Cette technique nécessite une base de sondage de la population mère et son application obéit au principe du tirage au sort pour la constitution de l'échantillon. Ainsi, celle-ci se réalise avec l'accord que chaque élément ait la même chance d'appartenir à l'échantillon.

Notre base de sondage est la liste exhaustive des conseillers régionaux de Louga qui constituent notre population- mère. Ils sont au nombre de quarante-deux (42) dont un président de conseil régional, un premier vice- président, un second vice président, un premier secrétaire élu et un second secrétaire élu.

Eu égard à la spécificité du conseil régional de Louga, il s'avère presque indispensable de rencontrer chacun d'eux. Cependant en raison de leur manque de temps, cet idéal méthodologique n'a pas été atteint. Par ailleurs, il se pose un problème quant à la détermination de la taille et de la valeur représentative de l'échantillon. En effet, celle-ci se réalise en fonction de certains critères dont la nature de l'étude et les objectifs poursuivis. C'est ainsi que, vu la nature qualitative de notre thème et vu nos objectifs nous avons privilégié quelques critères qui ont orienté la constitution de notre échantillon.

Pour une représentativité raisonnée nous avons pris en compte la position des conseillers régionaux par rapport à l'usage des TIC. En effet, cette représentation est un critère essentiel pour déterminer les individus à enquêter. Ce qui nous a amené à porter notre choix sur *30 conseillers régionaux*.

Toutefois, ce critère a été complété par un second qui est basé sur la position hiérarchique du conseiller régional dans l'organigramme de l'institution. C'est pourquoi tous les membres du bureau (5) font partis de l'échantillon.

Tous ces deux critères nous présentent une image représentative de tous les conseillers régionaux.

1.4. L'ENQUETE PROPRESMENT DITE

Cette phase de notre recherche s'est déroulée du Mardi 19 Septembre au Vendredi 06 Octobre 2006.

Nous avons commencé cette étape par des entretiens semi- directifs avec les membres du bureau du conseil régional. Les principaux thèmes abordés sont :

- la formation des conseillers régionaux ;
- les moyens logistiques ;
- l'Internet et l'accès aux informations essentielles ;
- les prises de décision au conseil régional ;
- l'impact de l'Internet sur la gestion des affaires de la région de Louga ;
- les obstacles liés à l'utilisation de l'Internet.

Ces entretiens ont tous eu lieu au siège du conseil régional de Louga. La durée moyenne de ces entretiens varie entre 30 et 45 minutes.

Pour recueillir des informations supplémentaires, nous avons aussi utilisé le focus group ou l'entretien de groupe auprès des membres du bureau du conseil régional le vendredi 22 Septembre 2006 de onze heures à douze heures. Les principaux thème abordés sont : Gestion des compétences transférées au niveau de la région de Louga ; Place de l'Internet au niveau du conseil régional ; Utilité du site web du conseil régional et Contraintes liés à l'usage de l'Internet au niveau du conseil régional.

Lors de cette phase de l'enquête proprement dite nous avons également utilisé un instrument de recherche quantitative : il s'agit du questionnaire que nous avons administré aux conseillers régionaux qui constituent notre échantillon exceptés les membres du bureau.

Pour cela, nous avons profité de la session ordinaire du conseil régional à laquelle nous étions invité le Jeudi 21 Septembre 2006 à 10 heures pour rencontrer le maximum de conseillers et leur administrer notre questionnaire de 42 questions.

Nous nous sommes rendu au siège du conseil régional à 08 heures 30 minutes. Nous avons pu enquêter quelques conseillers régionaux avant l'ouverture de la session à 11 heures précise avec un retard d'une heure de temps. Nous avons assisté à cette réunion, qui a duré quatre heures d'horloge, avec intérêt. L'annonce d'une pause- déjeuner qui suivi la clôture de la séance nous servi de prétexte pour ouvrir des discussions, des causeries avec des conseillers

régionaux dans le but de recueillir des informations de façon fortuite dans le cadre d'entretien libre. Après cette pause, nous avons continué à administrer notre questionnaire aux conseillers qui devaient patienter quelques heures pour recevoir leur perdium. A la fin de cette journée nous avons enquêtés 21 conseillers régionaux.

Par la suite, nous nous sommes rendus à Kébémér pour enquêter d'autres conseillers régionaux. Nous sommes allés chez trois conseillers qui résident labàs et leur avons administré le questionnaire, le Samedi 23 Septembre 2006.

Une fois à Dakar, le Vendredi 29 Septembre, nous avons contacté par téléphone six conseillers régionaux et avons pris des rendez-vous avec eux. Ainsi, nous nous sommes rendu chez un conseiller régional et en avons rencontré trois à leur bureau.

Nous avons également administré le questionnaire à un conseiller régional par téléphone le Vendredi 06 Octobre car il n'était pas disposé à nous recevoir par manque de temps.

Nous avons au total enquêté trente conseillers régionaux et notre étude ne s'est pas accomplie sans difficulté.

II. LES OUTILS DE LA COLLECTE

Nous avons procédé par une triangulation des techniques en nous servant aussi bien de méthode qualitative (observation et entretiens) que de méthode quantitative (questionnaire).

2.1. L'OBSERVATION DU MILIEU ET LES ENTRETIENS

2.1.a. L'observation

L'observation du milieu consiste à porter un regard sur le cadre où se produit un phénomène social afin de recueillir les informations recherchées. Pour ce faire, nous avons fait usage de l'observation directe qui présente l'avantage de nous mettre en contact direct avec notre champ d'étude et particulièrement avec nos enquêtés.

Au demeurant, du fait du caractère complexe de l'usage des NTIC, elle nous a favorisé la collecte des données relatives aux objectifs que nous avons fixé et de mesurer la corrélation entre les activités et la réalité des faits.

Lors de notre pré- enquête ou entretiens exploratoires, nous avons utilisé un autre type d'instrument de recherche qualitative : les entretiens.

2.1.b. Les entretiens

Le recours aux entretiens durant la phase exploratoire a été motivé par le souci d'entrer en contact avec notre milieu d'étude et de recueillir les informations pouvant nous aider quant à l'orientation de notre recherche. Notre premier guide d'entretien était composé de cinq thèmes à savoir :

1. Décentralisation et compétences de la région de Louga
2. Structure et fonctionnement du conseil régional de Louga
3. Formation et rôles des conseillers régionaux
4. Place de l'information dans l'exercice des fonctions des conseillers régionaux et moyens pour y accéder
5. Accès des conseillers régionaux aux NTIC et handicaps

Il a été administré à des personnes ressources notamment le chef de la Division Administrative et Financière (DAF) de la région de Louga, le secrétaire général, le premier secrétaire élu, deux conseillers régionaux, le directeur général de l'Agence Régionale de Développement (ARD), et le directeur « des études et de la planification » de l'ARD.

Dans le but de recueillir les informations auprès de nos enquêtés lors de l'enquête proprement dite, nous avons employé trois types de technique d'entretien. Il s'agit de l'entretien semi directif individuel, l'entretien de groupe et l'entretien libre.

L'entretien semi directif individuel nous a permis de recueillir des données auprès des membres du bureau du conseil régional. Il a été effectué au niveau du siège du conseil régional. Le temps d'administration a varié entre 30 et 45 minutes

L'entretien de groupe : Son but était de réunir tous les membres du bureau du conseil régional pour appréhender à travers leurs attitudes et leurs propos la réalité par rapport à l'usage des NTIC. L'instauration d'un débat, d'une heure de temps, au siège du conseil régional, sur l'usage des NTIC, parfois contradictoire, nous a offert l'occasion de disposer d'une diversité des données et d'opinions en raison de la prise de position des uns et des autres. Cette démarche nous a permis de trianguler certaines informations afin d'élucider les données recueillies. Il a eu lieu au siège du conseil régional le Vendredi 22 septembre 2006 et a duré une heure de temps.

L'entretien libre : La réalisation de cet entretien s'est fait sous forme d'une causerie-débat au siège du conseil régional de Louga. Elle nous a permis de compléter certaines informations insuffisantes relevées à l'issue des entretiens précédentes.

2.2. LE QUESTIONNAIRE

Notre pré-enquête nous a permis de confectionner un questionnaire que nous avons eu à administrer aux conseillers régionaux (excepté les membres du bureau) lors de la phase de l'enquête proprement dite. Ce questionnaire alternait des questions fermées et des questions ouvertes. Il comprenait quatre sections à savoir :

1. Identification sociologique (11 questions)
2. Formation des élus locaux (11 questions)
3. Usages de l'Internet (11 questions)
4. Internet et échanges de l'information (9 questions)

Les réponses que nous avons recueillies à travers les différentes questions nous ont permis de connaître la composition sociologique du conseil régional (les différentes ethnies, les classes d'âge, les professions, etc.) et les usages effectives que les conseillers régionaux font de l'Internet ainsi que les obstacles liés à son utilisation et à son appropriation. Elles sont analysées et interprétées dans la troisième partie de ce travail.

III. LES DIFFICULTES RENCONTREES

Dans le cadre de ce travail nous avons eu à faire face à des difficultés que nous avons pu surmonter avec stratégie.

La première difficulté à laquelle nous nous sommes heurté est l'indisponibilité des ouvrages en rapport avec notre thème de recherche. En effet, la relative nouveauté du thème justifie le quasi inexistence des ouvrages sur les usages de l'Internet par les collectivités locales au niveau des bibliothèques et des centres de documentation que nous avons eu à visiter.

Nous avons contourné cet obstacle en faisant recours à l'Internet qui nous causât à son tour un embarras de choix des informations. Mais, avec attention et discernement nous avons pu choisir les articles qui nous paraissaient les plus pertinentes dans le contexte de notre étude.

Nous avons également eu quelques difficultés à maintenir les enquêtés dans le sillage des thèmes définis surtout lors des entretiens semi- directifs. Certains conseillers régionaux digressaient souvent en sortant complètement du sujet pour parler surtout de politique. Mais à chaque occasion nous usions d'une stratégie appropriée pour les relancer afin de recueillir les informations dont nous avons besoin.

DEUXIEME PARTIE :

PRESENTATION DU CADRE D'ETUDE

Dans cette partie, il sera question de présenter la région et le conseil régional de Louga, notre cadre d'étude. Le premier chapitre présentera la région de Louga en insistant sur l'organisation administrative ainsi que sur les caractéristiques sociodémographiques et économiques de la région. Le second chapitre sera axé sur la présentation du conseil régional en mettant l'accent sur sa composition sociologique, sa structure, son fonctionnement et ses secteurs d'interventions.

CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA REGION DE LOUGA

I. LA SITUATION GEOGRAPHIQUE ET L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA REGION DE LOUGA

La région de Louga est comprise entre les latitudes 14°70 et 16°10 Nord et les longitudes 14°27 et 16°50 Ouest. Elle se situe dans la partie Nord du Sénégal et est limitée au Nord par la région de Saint-Louis, au Sud par les régions de Kaolack et de Diourbel, à l'Est par la région de Matam et à l'Ouest par la région de Thiès et l'océan atlantique.

Elle couvre une superficie de 24.847 Km², soit 12,60% du territoire national. Elle occupe la troisième place au niveau national en terme de superficie après les régions de Tambacounda (59.602 Km² : 30,30% du territoire national) et de Matam (29.424 Km² : 15% du territoire national).

Elle compte :

- 3 départements à savoir Kébémér, Linguère et Louga ;
- 4 communes : Kébémér, Dahra, Linguère et Louga ;
- 11 arrondissements : Keur Momar Sarr, Sakal, Mbédiène, Coki, Ndande, Sagatta, Darou Mousty, Barkédji, Yang yang, Dodji, Sagatta Djolof.
- 46 communautés rurales (cf. tableau relative à la répartition spatiale des entités administratives de la région en annexe).

II. L'HISTORIQUE DE LA REGION

La Région Administrative de Louga est née en 1976 de la partition de la région de Diourbel dont elle était une composante. Au 16^{ème} siècle, sous le règne du Damel Amary Ngoné SOBEL, roi du cayor, l'ancêtre des "lô", Amaroune Ndame de retour de Mauritanie où il fit des études coraniques, s'établit dans une zone tampon, entre les royaumes du Walo, du Djioloff, du Cayor et du Baol qui allait devenir Louga capitale du Ndiambour. Le nom Louga dériverait ainsi de l'expression "Lug naa" qu'Amaroune Ndame aurait employé pour dire à son frère Moctar, venu le ramener à leur village natal, bamouk près du Guéoul, qu'il s'était "enlisé" et qu'il se fixait définitivement.

III. LES DONNEES ECOLOGIQUES

Nous allons parler du climat, des types de sols et des ressources en eau de la région.

3.1. LE CLIMAT

De par sa position géographique, la région de Louga appartient au domaine sahélien continental caractérisé par l'alternance de deux saisons à savoir une courte saison pluvieuse s'étendant de mi- Juillet à mi-octobre et une saison sèche couvrant une période de huit à neuf mois (mi-octobre à mi-juillet). Les températures, élevées, s'amplifient au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la côte.

La situation pluviométrique de la région est globalement déficitaire avec des hivernages relativement peu pluvieux. Les moyennes pluviométriques annuelles se situent entre 249,3 mm (année 2002) et 462,10 mm (année 1999).

Les températures restent élevées durant la majeure partie de l'année pour l'essentiel du territoire régional. Les zones proches de la côte, sous l'influence des alizés maritimes, bénéficient des températures plus clémentes se situant généralement entre 22,5°C et 31°C avec des minima de 15,1° et des maxima de 29,2°C à 39,7°C. Les périodes les plus chaudes coïncident généralement avec les mois de Mai (38,1° c) et d'Octobre (37,7°C).

Périodiquement trois principaux vents d'origines et de directions différentes s'installent dans la région.

- Les alizés maritimes de direction Nord et Nord- Ouest soufflent dans la région d'Octobre à Juin. Ils demeurent une panacée à la rigueur du climat qui règne dans la majeure partie du territoire régional. Ainsi leur influence reste très grande le long de la côte jusqu'à une quarantaine de km à l'intérieur des terres.
- L'alizé continental (harmattan), vent chaud et sec, de direction Nord et Nord-Est, souffle dans la région de janvier à mai. Il demeure par ailleurs un actif agent érosif car emportant une bonne partie de la couche superficielle du sol.
- La mousson, vent chaud et humide, souffle en général dans la région entre Juillet et Octobre. De direction Sud /Sud- Ouest, elle apporte l'humidité et la pluie.

3.2. LES SOLS

Le territoire régional se compose principalement de trois grandes unités pédologiques :

- Les sols ferrugineux tropicaux peu lessivés (Sols dior) sont dégradés en surface par suite d'une exploitation arachidière accentuée et sans jachère ni amendements significatifs. Ils sont lessivés, assez pauvres en matière organique et soumis à l'érosion éolienne qui emporte les matières organiques. Ils se localisent en général dans le bassin arachidier.
- Les sols bruns et brun rouges sont de type calcaire et leur structure renferme des organismes et de la matière argileuse aptes à la culture irriguée. De ce point de vue, ils captent mieux l'eau. Ils se localisent principalement dans les dépressions inter- dunaires des Niayes et sur les berges du Lac de Guiers et de la Vallée du Ferlo.
- Les affleurements latéritiques couvrent par endroits le ferlo central. Ces sols présentent une valeur agronomique très faible et demeurent inaptes à la culture. Leur caractère marginal pour l'agriculture les prédispose naturellement au pâturage.

3.3. LES RESSOURCES EN EAU

La région de Louga est très peu arrosée. En effet, le Lac de Guiers d'une superficie de 17.000 ha en étiage et 30.000 ha en période de crue et la Basse Vallée du Ferlo récemment remise en eau sur une distance d'environ 120 km, constituent l'essentiel des eaux de surface pérennes. Le reste de la région ne recèle que des points d'eau et mares temporaires tarissant, pour l'essentiel, au plus tard, deux mois après l'hivernage.

IV. LES CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DE LA REGION DE LOUGA

La population régionale se chiffre à 677 533 habitants selon le dernier recensement effectué en 2002⁸⁴ avec une densité moyenne de 27 habitants au Km². Cette densité reste faible selon le RGPH. L'accroissement de sa population (2, 17 % entre 1988 et 2002) est également faible.

Cette population est aussi inégalement répartie. En effet, la partie occidentale composée par les départements de Louga et de Kébémér n'occupant que 40% du territoire régional regroupe plus de 70% de la population.

La population de la région est en majorité rurale. La population urbaine constituée par les quatre (04) communes : Kébémér (14 438 habitants), Dahra (26 486), Linguère (11 667) et Louga (73 662) est de 126 253 habitants, soit un taux d'urbanisation de 18, 63% ; environ moins d'une personne sur cinq vit en ville.

La région fait partie des zones du pays où la propension à l'émigration internationale est très répandue. L'estimation du volume des émigrants serait de l'ordre de 23.468 soit 3,56% de la population régionale.

⁸⁴ Service Régional de la Planification de Louga : Schéma Régional de l'Aménagement du Territoire (SRAT), 2004.

Les migrations internes, qui prennent la forme d'un exode suscité par la situation économique difficile, accélèrent l'urbanisation des villes existantes et de certains villages (Darou Mousty, Niomré, Guéoul, Ndiagne, etc.)

Caractérisée par son extrême jeunesse, la population régionale de Louga est constituée en majorité de femmes.

4.1. LA STRUCTURE PAR ÂGE ET PAR SEXE

Tableau N° 2 : La répartition par âge et par sexe de la population régionale en 2002

Groupe d'âge \ Sexe	Sexe		Total	Taux en %
	Homme	Femme		
0-19	187 413	181 773	369 186	54,49
20-59	122 153	141 390	263 543	38,9
60 et plus	21 457	23 347	44 804	6,61
Total	331 023	346 510	677 533	100
Taux en %	48,86	51,14	100	

Source : Service Régional de la Planification de Louga : *Schéma Régional de l'Aménagement du Territoire* (SRAT), 2004.

La répartition par sexe de la population régionale laisse ainsi apparaître, dans son ensemble, une majorité de femmes sur les hommes. Les femmes représentent 51,14 % de la population.

La population régionale est aussi caractérisée par une prédominance des jeunes. Ceux qui sont âgés de moins de 20 ans représentent près de 55% de la population contre moins de 7% de personnes âgées de 60 ans et plus.

4.2. LA COMPOSITION ETHNIQUE

La région compte parmi ses habitants les différentes ethnies présentes au Sénégal à savoir Wolof, Diola, Pular, Maure, etc.

Elle est cependant peuplée en grande majorité de *Wolof* (64,4%) et de *Pular* (29,5%). Ces deux ethnies sont présentes dans les trois départements avec une prédominance générale des *Wolof* tournant autour de 60 à 70% (Kébémér). Les *Pular*, avec une représentation allant de 25% à plus de 33% ont une présence plus marquée dans le département de Linguère.

Les autres ethnies sont très minoritaires. Il s'agit des Maures (2,8 %) rencontrés le plus souvent dans le département de Louga, les Serer avec 2,3% en majorité à Linguère. Le reste du peuplement est constitué de quelques Diola, Bambara et autres comptant pour près de 1% de la population.

V. LES INFRASTRUCTURES ET LES EQUIPEMENTS

5.1. LES INFRASTRUCTURES ET LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES

Les infrastructures et les équipements scolaires se répartissent entre deux volets à savoir une éducation formelle et une éducation non formelle.

5.1.a L'éducation formelle

L'éducation formelle est composée de l'éducation préscolaire, l'enseignement élémentaire, l'enseignement moyen et secondaire général, l'enseignement technique et la formation professionnelle. La région n'abrite aucune structure d'enseignement supérieur.

Tableau N°3 : Les infrastructures et les équipements de la région

CATEGORIES	EQUIPEMENTS	NOMBRE
EQUIPEMENTS SCOLAIRES	Etablissement d'enseignement préscolaire	39
	Etablissement d'enseignement primaire	689
	Etablissement d'enseignement moyen	19
	Etablissement d'enseignement secondaire	6
	Etablissement d'enseignement professionnel	5
	Etablissement d'enseignement technique	1
	Institut islamique	3
EQUIPEMENTS SANITAIRES	Hôpital régional	1
	Centre de santé	6
	Poste de santé	73
	Case de santé	330
	Maternité moderne	2
	Cabinet infirmier privé	22
	Cabinet médical privé	4
	Officine privée	17
EQUIPEMENTS SPORTIFS	Stade	7
	Terrain clôturé	1
	Plateaux multifonctionnels	5
	Terrain de basket	1
	Terrain multifonctionnel	4
	Hippodrome	2
EQUIPEMENTS SOCIOCULTURELS	Centre culturel	1
	Salle des fêtes	1
	CDEPS	3
	Foyer de jeunes	14
	Espace jeune	2
	Complexe socio éducatif	1
	Foyer socio- culturel	1
	Foyer socio- éducatif	7
EQUIPEMENTS TOURISTIQUES	Hôtel	3
	Auberge	3
	Case foyer PAGPF	2
	Complexe	3
EQUIPEMENTS MARCHANDS ET ECONOMIQUES	Station service	13
	Boulangerie	26
	Forail	33
	Télécentre	166

Source : Agence Régional de Développement (ARD) de Louga, *Plan Régional de Développement Intégré* (PRDI), 2004.

○ **L'Education préscolaire**

L'éducation préscolaire compte au total 3374 pensionnaires répartis dans 39 établissements dont 12 publics, 16 privés et 11 à statut communautaire.

- Le public compte 12 écoles : Kébémér 4, Linguère 3, Louga 5.
- Le privé : ce sont 16 garderies privées dont 13 dans le département de Louga.
- Les écoles communautaires : leur statut vient d'être adopté.

○ **L'Enseignement élémentaire**

Le taux brut de scolarisation de 73,5% est juste en deçà du taux national qui se situe à 79,9%. Louga compte 689 écoles élémentaires totalisant 2403 cours pour un effectif global de 73643 élèves en 2004.

Ces écoles sont inégalement réparties entre les trois départements : Kébémér : 211 ; Linguère : 184 et Louga : 294.

○ **L'Enseignement moyen et secondaire général**

Le réseau de l'Enseignement moyen et secondaire public n'est pas très dense. La région compte dix neuf (19) établissements d'enseignement moyen pour un effectif de 11196 élèves et quatre (04) Lycées (un lycée à Louga, un lycée à Kébémér et 2 lycées à Linguère) pour 2319 élèves. Signalons l'existence de deux (02) collèges privés. Il existe par ailleurs deux (2) structures d'entraide d'enseignement en langue française.

○ **L'enseignement technique**

Nous pouvons dire que l'enseignement technique est presque inexistant dans la région car le seul collège d'enseignement moyen technique de Louga fonctionne comme un collège d'enseignement général avec une option technologique.

- **La formation professionnelle**

Pour la Formation professionnelle, le CRETF de Louga, le Centre d'Enseignement Technique Féminin (CETF) de Linguère, le CETF de Kébémér, l' Ecole de Formation des Instituteurs (EFI) et le Centre de Formation et d'Appui Aux Métiers (CEFAM) de Louga sont les structures existantes dans la région.

Les CETF totalisent 294 élèves encadrés par 21 formateurs (dont une maîtresse contractuelle) dans les filières de la couture/confection, de la restauration/hôtellerie, de l'artisanat, de l'agro alimentaire et du mareyage.

Le CEFAM, fruit du partenariat entre le Conseil régional et la Coopération décentralisée en 2000, a pour objectif d'assurer la formation continue des professionnels du secteur des métiers dans diverses filières (couture, construction métallique, réparation froid domestique et climatisation, réparation de moteurs d'automobiles) soutenues par divers programmes (appui à l'apprentissage, perfectionnement des chefs d'entreprise, formation en gestion, formation en informatique, alphabétisation).

5.1.b. Education non formelle

Etant donné que les femmes constituent les deux tiers de la population analphabète, le taux de féminisation de 92% dans le secteur de l'alphabétisation peut être considéré comme un indicateur d'une stratégie d'éradication de l'analphabétisme.

Par ailleurs, il convient de signaler que la région de Louga bénéficie surtout des programmes du P.A.P.F, du PAPA et du PAIS.

L'Enseignement arabe est très développé dans la région qui compte trois grands Instituts islamiques et des écoles arabes qui rivalisent avec les écoles élémentaires dans la plupart des villages. L'introduction de l'éducation religieuse et l'expérience des écoles

franco-arabes vont contribuer à renforcer ce type d'enseignement et du coup accroître le taux brut de scolarisation.

5.2. LES INFRASTRUCTURES ET LES EQUIPEMENTS SANITAIRES

Les infrastructures sanitaires se présentent comme suit :

- 1 Centre hospitalier régional (CHAMSL) dans le District de Louga qui est la seule structure de soins obstétricaux d'urgence complète de la région.

- 6 centres de santé dont 1 privé,

- 73 postes de santé dont 65 gérés par des infirmiers chefs de postes où des matrones qui effectuent les accouchements, 5 privés et 3 structures de soins obstétricaux d'urgence de base.

- 330 cases de santé, etc. (voire tableau n°2)

5.3. LES INFRASTRUCTURES ET LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

L'essentiel des infrastructures et équipements sportifs sont localisés dans les communes. Ainsi chacune des quatre (4) communes dispose au moins d'un stade multifonctionnel. La région compte au total sept stades dont un stade clôturé avec plateau, un stade clôturé et homologué par la fédération sénégalaise de football et cinq stades municipaux dont un avec piste d'athlétisme.

S'agissant des terrains multifonctionnels, on y pratique le volley-ball, le basket-ball, le handball, etc.

5.4. LES INFRASTRUCTURES ET LES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS

Le mouvement associatif jeune est très dynamique dans la région. Il est constitué de plus de 250 associations de jeunes regroupées au niveau des CDEPS, des foyers de jeunes,

etc. Les jeunes de la région évoluent dans des structures organisées qui les encadrent. Ainsi, ils développent des activités qui tournent essentiellement autour :

- des activités citoyennes ;
- de l'assainissement ;
- des activités du mouvement de jeunesse ;
- des activités sportives ;
- de la sensibilisation sur la santé de la reproduction ;
- des activités génératrices de revenus.

Parmi les quatorze foyers de jeunes que compte la région, deux sont non équipés. Les espaces jeunes sont par contre équipés.

5.5. LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS

La région compte six (06) établissements financiers dont quatre (04) sont localisés dans la commune de Louga (le BICIS, la CBAO, la SGBS, la CNCAS). Signalons également que la BICIS et la SGBS ne sont présentes que dans la commune de Louga.

Les systèmes financiers décentralisés sont divers, variés et très actifs dans la région comme par exemple la Mutuelle d'Épargne et de Crédits des Artisans Ruraux de Louga (MECARUL), les mutuelles de la Fédération des Associations Féminines du Sénégal (FAFS), etc. Ils appuient les initiatives locales en matière de développement.

En outre les mbootaay et tontines foisonnent dans la région et constituent des instruments très utiles de financement des activités des femmes.

5.6. LES EQUIPEMENTS DE TELECOMMUNICATIONS

Nous allons présenter les bureaux de poste, la radio, la presse écrite et le réseau de la SONATEL présents dans la région.

5.6.a. LES INFRASTRUCTURES POSTALES

La région compte 11 bureaux de poste répartis dans les trois départements de la manière suivante :

- 5 bureaux pour le département de Louga dont un bureau annexe ;
- 4 bureaux pour le département de Kébémér;
- et 2 bureaux pour le département de Linguère.

Ces bureaux de poste sont donc inégalement répartis sur le territoire régional. En effet, le département de Linguère qui totalise plus de 60 % du territoire régional ne dispose que de 02 bureaux de poste. Le service postal arrive difficilement à couvrir les besoins en la matière en raison de l'insuffisance des infrastructures postales et de l'immensité du territoire régional.

5.6.b. La radio

La région, dans un passé récent, était couverte par Radio Sénégal relayée par la Chaîne 3 basée à Saint-Louis. Mais depuis quelques années, la situation s'est nettement améliorée grâce à l'installation, à Louga, de la Radio Dunya, de la Station Régionale de la Radio Télévision Sénégalaise (RTS), fruit de la coopération Italienne, de la Radio Communautaire de Keur Momar SARR et de la radio Walfadjari FM... Ainsi la majeure partie du territoire régional est présentement couverte par ces radios.

5.6.c. La presse écrite

De manière générale, la quasi totalité des journaux de la presse nationales sont vendus dans la région de Louga. En plus de l'Agence de Presse Sénégalaise (APS), la plupart des organes de presse dispose de correspondants régionaux (Sud-FM, Walfadjiri, Le Quotidien, Info 7, Le Soleil etc.).

Deux organes de presse, Louga-Info et Nord-Ouest, sont édités à Louga commune et sont plus tournés à montrer les spécificités et les réalités régionales. Cependant, la région ne dispose pas d'imprimerie pour soutenir le développement de la presse écrite.

5.6.d. Les infrastructures et les équipements téléphoniques

La situation des télécommunications dans la région de Louga a connu une évolution significative durant la dernière décennie. Avec l'avènement des télécentres, le téléphone est devenu un outil accessible à toutes les bourses. Une étude comparative entre les données de 1997 et celles de 2003 nous a permis de voir les tendances qui se dégagent au niveau de la région.

Tableau N° 4 : La situation du réseau SONATEL dans la région de Louga entre 1997 et 2003

	1997	2003	ECART ABSOLU
TELECENTRE	746	858	+112
RESIDENTIEL	7018	9602	+2584
PROFESSIONNEL	282	375	+93
OFFICIEL	244	392	+148
GRAND COMPTE	26	73	+47
VILLAGE	226	279	+53
DOMESTIQUE RURAL	1835	2463	+628
EVOLUTION DU PERSONNEL	44	28	-16

Source : Service Régional de la Planification de Louga : *Schéma Régional de l'Aménagement du Territoire* (SRAT), 2004.

VI. LES CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES

Les activités économiques de la région de Louga sont dominées essentiellement par l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'artisanat et le commerce avec une prédominance des activités agropastorales qui sont les plus importantes du secteur primaire et du secteur informel occupant la quasi-totalité de la population active.

6.1. L'AGRICULTURE

L'agriculture demeure l'activité la plus accessible à la majorité de la population régionale. Elle est dominée par les cultures sous pluie qui utilisent peu d'intrants avec une prédominance de la culture arachidière. Les principales cultures vivrières sont le mil, le sorgho, le niébé, le manioc, le maïs.

Toutefois, les cultures irriguées, grandes consommatrices d'intrants, prennent de plus en plus de l'essor. En plus des cultures pluviales (arachide, mil), le maraîchage tend à se développer notamment au niveau des cuvettes des Niayes.

6.2. L'ELEVAGE

L'élevage constitue l'une des activités maîtresses de la région en raison de l'appartenance d'une grande partie de son territoire (65%) à la zone sylvo-pastorale. Il forme avec l'agriculture les deux principales activités qui occupent plus de 80% de la population.

Avec une superficie de 24 847 Km², la région de Louga possède de vastes zones de pâturage. Par ailleurs, l'existence de plusieurs zones écologiques déterminant chacune un mode d'élevage spécifique constitue un atout de premier ordre. C'est ainsi que :

- dans la zone des Niayes de la région, on constate un élevage intensif (volaille) ;
- la zone sylvo-pastorale joue le rôle vivier de toutes les zones d'élevage du pays
- dans la zone du Bassin Arachidier se développent d'intenses activités d'élevage surtout autour des villes où l'on note l'existence de fermes pilotes ;
- dans la zone du Lac de Guiers et de la Basse vallée du Ferlo se déroule un élevage mixte intensifié.

Le cheptel régional est diversifié. Il est constitué de bovins, ovins, caprins, équins, etc.

6.3. LA PÊCHE

La région de Louga possède une façade maritime très poissonneuse de 54 Kilomètres et une ouverture fluviale et lacustre d'environ 150 km offrant de réelles possibilités de développement de la pisciculture.

Elle abrite une flore et une faune aquatiques abondantes et diversifiées.

La pêche artisanale maritime de la région se caractérise encore par son aspect saisonnier dominant. Elle est généralement pratiquée par des pêcheurs qui viennent des régions de Saint-Louis et de Thiès.

La pêche continentale, par contre, est pratiquée par des autochtones de l'arrondissement de Keur Momar Sarr.

L'encadrement des professionnels de la pêche est assuré par le service technique de la pêche composé d'une inspection, de deux services de pêche et de trois postes de pêche (Potou, Lompoul sur mer et Guidick).

Il a été dénombré dans la région, pour le volet maritime, 800 pêcheurs, 420 transformatrices, 300 micro- mareyeurs, 25 mareyeurs, 10 G.I.E de pêcheurs, 09 Groupements d'intérêt Economique (GIE) de transformatrices, une antenne régionale de la Fédération Nationale des Femmes Transformatrices et Micro- mareyeuses du Sénégal (FENATRAMS) avec pour principaux sites (Lompoul sur Mer et Potou sur Mer).

6.4. L'ARTISANAT

L'artisanat représente une des mamelles de l'économie régionale à côté de l'agro pastoralisme. Tous les trois types d'artisanat y sont rencontrés à savoir l'artisanat de production, l'artisanat de service et l'artisanat d'art. La couture et la confection de chaussures, d'objets d'art et d'instruments de musique dominent l'artisanat de production. L'artisanat de service est représenté principalement par la mécanique et l'électricité. L'artisanat d'art repose quant à lui sur la teinture, la poterie, le tissage, la bijouterie et la maroquinerie.

6.5. LE COMMERCE

Le secteur du commerce est très dynamique dans la région de Louga et connaît un essor certain notamment au niveau des matériaux de construction.

Le commerce est pratiqué sur toute l'étendue du territoire régional. Les produits agricoles occupent une place de choix dans les transactions commerciales. En plus de l'arachide, la région présente un éventail riche et varié de produits maraîchers parmi lesquels on peut citer l'oignon, la pomme de terre, la carotte, les choux, la tomate, etc.

En outre, avec une frange maritime longue de plus de cinquante kilomètres et riche en espèces animales, la région commercialise régulièrement quelques 2 000 tonnes de poisson.

Par ailleurs, l'élevage constituant pour la région de Louga un atout de premier ordre, il mobilise une bonne partie du commerce régional.

D'autres activités de services nées des nouvelles technologies (télécentres, cybercafé, services de bureautique) émergent et occupent une bonne partie des jeunes.

Le commerce est cependant dominé par le secteur informel qui contribue à la création de milliers d'emplois et satisfait ainsi une demande peu solvable à travers un réseau de distribution de produits et services relativement dense. Il est devenu essentiel dans le système urbain parce qu'utilisant le plus grand nombre de personnes.

6.6. L'INDUSTRIE

Au niveau des activités industrielles, seules trois (3) unités industrielles sont présentes dans la région. Il s'agit de la SPIA, la Société Indo -Sénégalaise (INDOSEN) et la Société Nationale de Commercialisation des Oléagineux (SONACOS) spécialisées respectivement dans la fabrication de produits phytosanitaires, la confection de tissus et la transformation des produits agricoles.

6.6.a. LA SPIA

Unité de fabrication de pesticides créée en 1980, la SPIA est l'une des unités les plus dynamiques. Sa production, constituée spécialement de 6.000.000 de litres de concentrés émulsifiables, 6.000 tonnes de poudre et 600 tonnes de granulés, est exportée entre 15% et 40 % en fonction des années.

6.6.b. LA SOCIETE INDO -SENEGALAISE (INDOSEN)

INDOSEN joue présentement un rôle non négligeable dans l'économie régionale perceptible à travers la création de 130 emplois permanents, une contribution consistante à l'accroissement des recettes des sociétés telles que : la SDE, la SONATEL, la SENELEC pour ne citer que celles là.

6.6.c. LA SOCIETE NATIONALE DE COMMERCIALISATION DES OLEAGINEUX (SONACOS)

L'usine de Louga est la cinquième du groupe SONACOS au Sénégal. Elle est spécialisée en produits semi- finis à savoir les graines et le son gras d'arachide destinés respectivement à l'exportation en direction de l'Europe et des huileries du groupe notamment les usines de Kaolack, de Dakar et de Diourbel.

CHAPITRE II : PRESENTATION DU CONSEIL REGIONAL DE LOUGA

Le conseil régional, composé de conseillers et de conseillères régionaux élus pour cinq ans, est l'organe délibérant de la région. Son siège, l'hôtel de région, se trouve au chef lieu de la région de Louga.

I. LA STRUCTURE ET LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL REGIONAL DE LOUGA

Nous allons d'abord présenter la structure du conseil régional puis son fonctionnement.

1.1. LA STRUCTURE DU CONSEIL REGIONAL

Le conseil régional de Louga, composé de conseillers régionaux et de conseillères régionales, dispose également d'un personnel administratif et technique

1.1.a. LES CONSEILLERS REGIONAUX

Organe délibérant chargé d'administrer et de régler les affaires de la région de Louga, le conseil régional de Louga est composé de quarante deux (42) conseillères et conseillers régionaux élus pour cinq (5) ans au suffrage universel direct.. Il siège au chef lieu de la région : l'hôtel de région. Il a élu en son sein un bureau composé d'un président, de deux vice-présidents et de deux secrétaires élus. Il a également formé quatorze (14) commissions techniques à savoir :

1. la commission des affaires administratives et du règlement intérieur ;
2. la commission de l'éducation et de la formation ;
3. la commission de la santé, de la population et des actions sociales ;
4. la commission des finances ;
5. la commission du plan et du développement

6. la commission de l'environnement et des ressources naturelles ;
7. la commission de l'aménagement du territoire et de la décentralisation ;
8. la commission des domaines, de l'urbanisme et de l'habitat ;
9. la commission de la coopération décentralisée ;
10. la commission de l'artisanat et du secteur informel ;
11. la commission des affaires culturelles ;
12. la commission des relations avec les élus ;
13. la commission des NTIC
14. et la commission des sports et de la jeunesse.

Mais, il n'est question, en réalité, que d'un éclatement des quatre (4) commissions techniques prévues par le code des collectivités locales⁸⁵. Il s'agit de :

1. La commission des affaires administratives, juridiques et du règlement intérieur ;
2. La commission de l'éducation, de la santé et de la population, des affaires sociales et culturelles, de la jeunesse et des sports ;
3. La commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire, des domaines, de l'urbanisme et de l'habitat ;
4. La commission des finances, du plan et du développement économique.

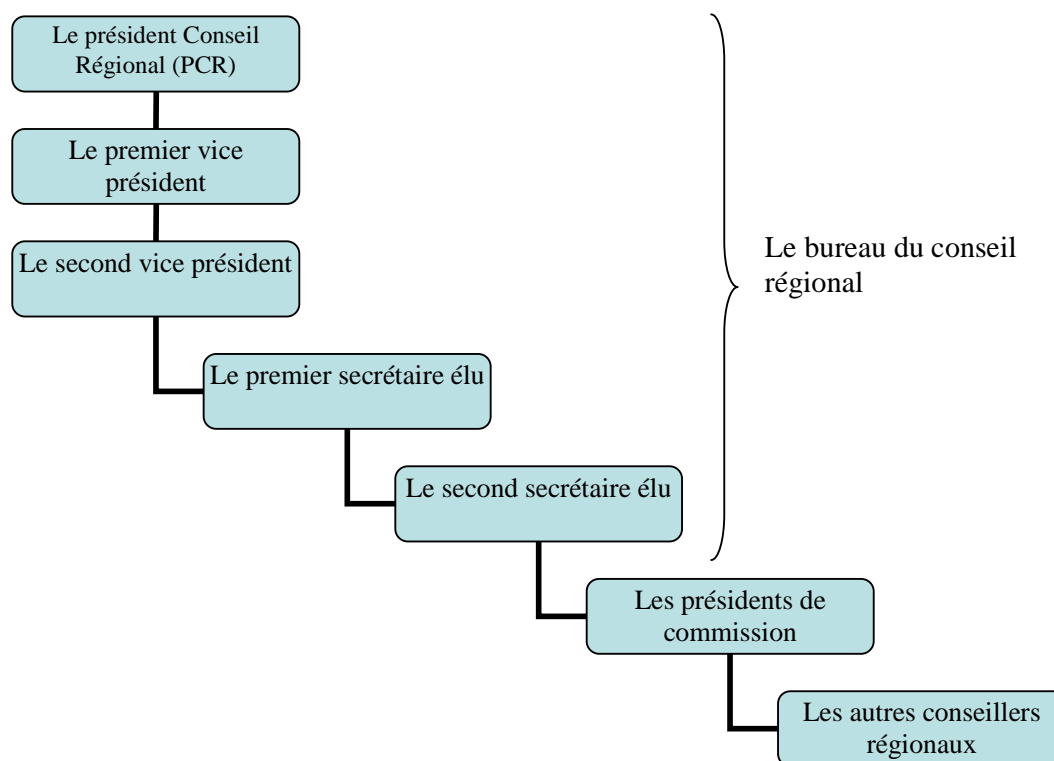
- ORGANIGRAMME

Les 42 élus locaux que compte la région forment le bureau du conseil régional et les commissions techniques.

- Le président du conseil régional est l'organe exécutif de la région de Louga. Il prépare et exécute les délibérations du conseil régional. Il est l'ordonnateur des dépenses de la région et prescrit l'exécution des recettes. Il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer sa signature au secrétaire général de la région.

⁸⁵ *Texte de lois de la décentralisation*, Dakar, 1996, p.22 [186 p.]

Schéma N°1 : Organigramme du conseil Régional de Louga



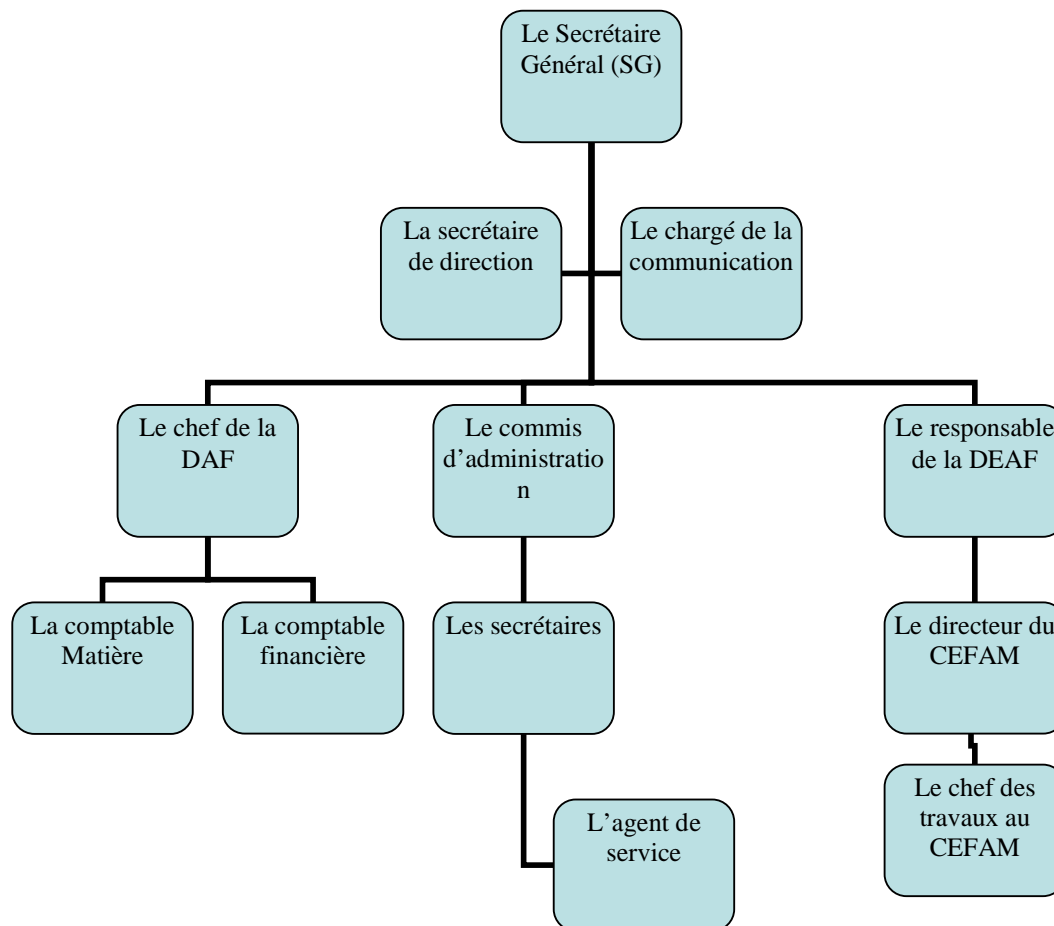
- **Le bureau du conseil régional**, composé du président du conseil régional, d'un premier vice président, d'un second vice président, d'un premier secrétaire élu et d'un second secrétaire élu, est chargé de préparer les sessions du conseil régional. Il peut être élargi au secrétaire général et aux présidents de commission. Le président du conseil régional peut aussi déléguer l'exercice d'une partie de ses attributions au bureau mais la décision doit faire l'objet d'une délibération déterminant l'étendue et la durée de la délégation et, à l'expiration de la cette durée, compte en est rendu au conseil régional.

- **Les présidents de commission** : Les quarante deux (42) conseillères et conseillers régionaux que compte le conseil régional sont répartis entre les quatorze (14) commissions techniques à la tête desquelles se trouvent des présidents de commissions. Ces derniers sont chargés de diagnostiquer les problèmes de la région et éventuellement de faire des propositions qui peuvent renforcer la bonne gestion des affaires de la région. Pour ce faire, ils se réunissent régulièrement avec des personnes ressources.

- **Les autres conseillers régionaux** sont tous membres des commissions techniques. Ils délibèrent par des votes. Il faut toujours leur consentement pour l'adoption d'une décision.

1.1.b. LE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE DU CONSEIL REGIONAL

Schéma N°2 : Organigramme du personnel du conseil régional



- **Le secrétaire général (SG)** est nommé par le président du conseil régional. Sous l'autorité de celui-ci, il est le supérieur hiérarchique du personnel administratif et technique de la région. A ce titre, en plus d'assister le président dans la préparation et la présentation du budget au conseil, du compte administratif de la région et de tous les autres actes de gestion courante, il assure :

- o Une mission de suivi et de coordination de l'action des services extérieurs mis à sa disposition ;

- Une mission de suivi en matière de gestion financière et de gestion du personnel de la région.

Le personnel administratif est sous l'autorité du SG.

- **La secrétaire de direction** est chargée de l'enregistrement, du classement et du suivi des courriers, de l'organisation des audiences du président et de la saisie des documents de la région.

- **Le chef de la Division Administrative et Financière (DAF)** assiste le secrétaire général dans l'élaboration du budget de la région et le suivi de son exécution. Cette division regroupe la comptabilité financière et la comptabilité matière.

- **La comptable financière** est chargée de :

- la gestion de la caisse d'avance ;
- l'engagement, la liquidation, l'ordonnancement des dépenses propres de la région ;
- l'établissement des arrêtés annuels d'écritures (compte administratif, état d'exécution budgétaire) et
- la gestion (salaire, indemnités).

- **Le responsable de la « Division Education, Alphabétisation et Formation » (DEAF)** est chargé :

- de l'instruction et de la préparation de tous les actes et projets de programme relatifs au secteur de l'Education, de l'Alphabétisation et de la Formation
- du suivi du programme d'Alphabétisation
- des autres tâches liées à sa fonction

- **Le directeur du Centre de Formation et d'Appui aux Métiers (CEFAM)** est chargé d'assurer la gestion administrative et financière du dit centre et d'assurer, pour la région, le suivi de certains programmes de coopération décentralisée.

- **Le chef des travaux au CEFAM** est chargé de la mise en œuvre du programme annuel du centre en relation avec le directeur et le comité pédagogique.

- **Le commis d'administration**, mis à la disposition du secrétaire général de la région, est chargé :

- de la rédaction des P.V. de réunions ;
- de la rédaction de rapports et de documents divers ;
- des projets de convocation ;
- de tenir un registre monographique ;
- d'assister le SG dans la planification de ses activités (réunion, séminaires, ateliers, rencontres, etc.)

- **Les secrétaires** sont chargées de l'enregistrement, du classement et du suivi du courrier du SG, de l'organisation des audiences du SG, et de la saisie des documents de la Région.

L'agent de service est chargé de la gestion de la boîte postale, la transmission et des autres tâches liées à sa fonction.

1.2. LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL REGIONAL

Les membres du conseil régional de Louga se réunissent en session ordinaire une fois par trimestre (tous les trois mois). Cependant, quand le tiers des conseillers régionaux le souhaite ou quand le président du conseil régional le juge nécessaire, des réunions en sessions extraordinaires peuvent être convoquées. Le gouverneur de Louga, représentant l'Etat auprès de la région de Louga, peut également demander au PCR de réunir le conseil régional en réunion extraordinaire.

C'est donc par délibérations que le conseil régional règle les affaires de la région et il ne peut délibérer que si la majorité absolue de ses membres est présente à l'ouverture de la session. Les séances du conseil régional sont publiques sauf si le conseil en décide autrement à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Le conseil régional de Louga intervient particulièrement dans le domaine de la planification et de la programmation du développement local. Il intervient dans les domaines relatifs au développement économiques et social de la région de Louga. Mais, outre ces compétences d'ordre général, il prend des décisions dans tous les domaines de compétences transférées aux régions par la loi.

II. LA COMPOSITION SOCIOLOGIQUE DU CONSEIL REGIONAL DE LOUGA

La composition sociologique de la région de Louga sera essentiellement analysée à partir de la répartition par âge, par sexe, par situation matrimoniale, par religion et par niveau d'instruction des conseillers régionaux.

2.1. LA REPARTITION DES CONSEILLERS REGIONAUX PAR ÂGE ET PAR SEXE

Le conseil régional est constitué en grande majorité d'hommes qui représentent 90% des conseillers régionaux contre 10% de femmes seulement. Il est également constitué en majorité de personnes âgées d'au moins 50 ans qui représentent 70 % de la population contre 30% seulement de conseillers régionaux âgées de moins de 50 ans.

Tableau N° 5 : La répartition des conseillers régionaux par âge et par sexe

Age \ Sexe	Masculin	Féminin	Total	Taux en %
[30-35[-	1	1	3,33
[35-40[1	-	1	3,33
[40-45[3	1	4	13,33
[45-50[3	-	3	10
[50-55[5	1	6	20
[55-60[5	-	5	16,67
[60-65[6	-	6	20
[65-70[-	-	-	-
[70-75[4	-	4	13,33
Total	27	3	30	100
Taux en %	90	10	100	

Source : Données de l'enquête, Septembre- Octobre 2006

2.2. LA REPARTITION DES CONSEILLERS REGIONAUX PAR SITUATION MATRIMONIALE

L'ensemble des conseillers régionaux est marié (100% des conseillers régionaux sont des mariés). Mais, nous avons distingué deux types de régime matrimonial.

Tableau N° 6 : La répartition des conseillers régionaux par régime matrimonial

Régime matrimonial	Effectif	Taux en %
Monogamie	14	46,67
Polygamie	16	53,33
Total	30	100

Source : Données de l'enquête, Septembre- Octobre 2006

A travers ce tableau relatif à la répartition des conseillers régionaux selon le régime matrimonial, nous constatons que le conseil régional est constitué de 46,67% de monogames et de 53,33% de polygames. Ainsi, la polygamie est la forme d'union la plus représentée au conseil régional.

2.3.LA REPARTITION DES CONSEILLERS REGIONAUX PAR RELIGION

Tous les conseillers régionaux sont des musulmans. La confrérie Mouride représente un peu plus de la moitié de la population (56,67%) contre 30% de Tidiane. 13,33% des conseillers régionaux n'ont pas de confrérie.

Tableau N° 7 : La répartition des conseillers régionaux par confrérie

Confrérie	Effectif	Taux en %
Néant	4	13,33
Tidiane	9	30
Mouride	17	56,67
Autre	-	-
Total	30	100

Source : Données de l'enquête, Septembre- Octobre 2006

2.4.LA REPARTITION DES CONSEILLERS REGIONAUX PAR NIVEAU D'INSTRUCTION

Les conseillers régionaux sont en grande majorité instruits (86,67%). Seul 13,33% des conseillers régionaux ne sont pas instruits. Cependant, 6,67% des conseillers régionaux sont de niveau primaire et 16,67% de niveau secondaire. Le niveau supérieur est atteint par 63,33% des conseillers régionaux.

Tableau N° 8 : La répartition des conseillers régionaux par niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Effectif	Taux en %
Non instruit	4	13,33
Primaire	2	6,67
Secondaire	5	16,67
Supérieur	19	63,33
Total	30	100

Source : Données de l'enquête, Septembre- Octobre 2006

PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS

Cette troisième et dernière partie est, comme son nom l'indique, réservée à la présentation, à l'analyse et à l'interprétation des données recueillies sur le terrain. Elle va d'abord aborder la question de la formation des conseillers régionaux et de la place qu'occupe l'information dans l'exercice de leur fonction, puis leur usage de l'Internet et enfin les contraintes liées à l'usage de l'Internet par les conseillers régionaux.

CHAPITRE I : LA FORMATION DES CONSEILLERS REGIONAUX ET L'INFORMATION DANS L'EXERCICE DE LEUR FONCTION

La formation et l'information occupent une place centrale dans l'exercice de la fonction des conseillers régionaux.

I. LA FORMATION DES CONSEILLERS REGIONAUX ET L'EXERCICE DE LEUR FONCTION

Les conseillers régionaux bénéficient de diverses formations utiles à leur fonction.

1.1.LA FORMATION DES CONSEILLERS REGIONAUX

Des sessions de formation portant sur des thèmes généraux sont souvent organisées pour le compte des conseillers régionaux. Parmi ces thèmes nous pouvons citer la fonction du conseil régional, l'organisation et le fonctionnement de la Région, les rôles et responsabilités des conseillers régionaux, les textes de lois de la décentralisation centrés sur les compétences et les capacités de la région, la bonne gouvernance, les comportements des conseillers régionaux vis-à-vis des autres, les mécanismes budgétaires, le contrôle de légalité, les relations entre le gouverneur de région et le conseil régional.

Ces thèmes s'inscrivent, tous, dans le domaine de la décentralisation et visent à renforcer les capacités des conseillers dans le cadre de leur fonction.

Cependant, en dehors de ces formations sur ces thèmes que nous avons caractérisés de généraux car intéressant l'ensemble des conseillers régionaux, des sessions de formation portant sur des thèmes spécifiques sont organisées pour le bénéfice des membres des commissions. Ces formations ne concernent que les membres de la commission en question. Les membres de la commission des finances ont par exemple bénéficié d'une formation portant sur les finances locales etc.

A cet effet, des séminaires, ateliers et conférences se tiennent à l'hôtel de Région ou au CEFAM. Des brochures et des documents sont également offerts aux conseillers régionaux dans le cadre de la prise en charge de leur formation.

L'ensemble de ces sessions de formation vise à faire des conseillers régionaux des agents capables de gérer les affaires de la région de Louga.

1.1.a. La formation en informatique

Si l'ensemble des conseillers régionaux a eu à bénéficier, par l'appui du conseil régional, d'une formation sur des thèmes en rapport avec la décentralisation et les rôles et responsabilités d'un conseiller régional, il n'en est pas de même en ce qui concerne la formation en informatique. Seuls les membres du bureau à savoir le président du conseil régional, les deux vice-présidents et les deux secrétaires élus ont bénéficié d'une formation en informatique avec la collaboration du conseil régional. Ces derniers n'ont versé qu'une somme modique à titre symbolique pour être formé en informatique au CEFAM.

Néanmoins, d'autres conseillers régionaux ont eu à suivre des cours de formation en Informatique par leur propre moyen.

TABLEAU N° 9 : La répartition des conseillers régionaux selon la formation en informatique

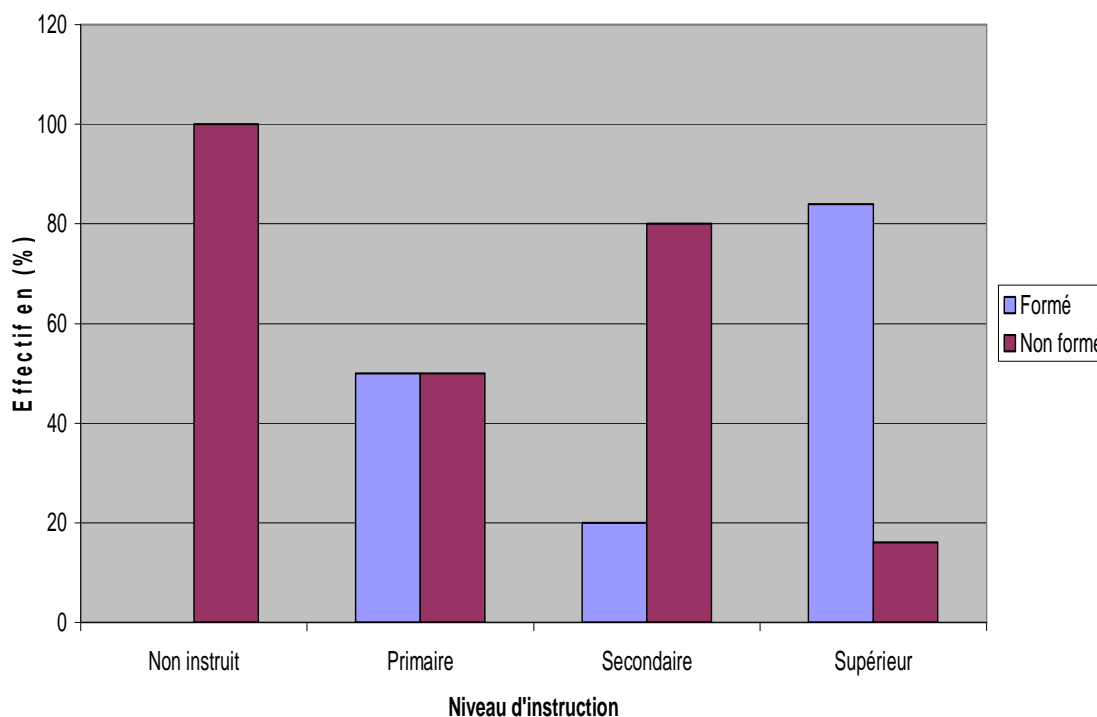
Option	Effectif	Taux en %
Formé	18	60
Non formé	12	40
Total	30	100

Source : Données de l'enquête, Septembre- Octobre 2006

Ainsi, la majorité des conseillers régionaux, 60% précisément, a bénéficié d'une formation en informatique.

La répartition des conseillers régionaux selon le niveau d’instruction peut, sous un angle, nous permettre de comprendre le taux de formation en informatique.

Graphique N°1:
Répartition des conseillers régionaux selon le niveau d'instruction et la formation en informatique



Source : Données de l’enquête, Septembre- Octobre 2006

Avec ce graphique relatif à la répartition des conseillers régionaux selon leur niveau d’instruction et leur formation en informatique, nous notons les remarques suivantes :

- Aucun non instruit n’est formé en informatique ce qui revient à dire que 100% des non instruits n’est pas formé en informatique ;
- 50% des conseillers de niveau d’étude primaire sont formés en informatique. L’autre moitié n’est pas formée ;
- 20% seulement des conseillers régionaux de niveau d’étude secondaire sont formés en informatique contre 80% de non formés ;

- 84% des conseillers de niveau d'étude supérieur sont formés en informatique contre 16 seulement de non formés.

L'indicateur du niveau d'instruction nous permet d'expliquer cet état des faits car la formation en informatique suppose en amont la maîtrise d'une langue internationale (l'anglais ou le français par exemple).

Il est clair que les illettrés ne peuvent pas bénéficier d'une formation en informatique comme en attestent ces propos de M.K. qui, à la question *pourquoi vous n'êtes pas formé en informatique ?*, répond : « *je n'ai jamais été à l'école ; je ne sais ni lire, ni écrire le français, ni aucune autre langue d'ailleurs* ». Ce qui fait qu'aucun non instruit n'est formé en informatique.

Or, 13,33% des conseillers régionaux sont des illettrés, la grande majorité étant instruite (cf. tableau portant sur la répartition des conseillers régionaux selon le niveau d'instruction). Le taux de conseillers régionaux formés en informatique est, suivant cette même logique, plus élevé chez les conseillers régionaux de niveau d'étude supérieur.

1.2. LA FORMATION DES CONSEILLERS REGIONAUX ET LA GESTION DES COMPETENCES TRANSFEREES AU NIVEAU DU CONSEIL REGIONAL DE LOUGA

Les sessions de formation dont ont bénéficié les conseillers régionaux entrent toutes dans le cadre de l'accomplissement de leur fonction d' élu local. Elles doivent permettre aux conseillers régionaux de connaître et d'assumer pleinement leur rôle respectif. D'ailleurs, les thèmes sur lesquels portaient les ateliers, conférences ou séminaires (la bonne gouvernance, les compétences de la Région, le rôle des conseillers régionaux, la gestion du budget régional...) attestent largement que les sessions de formation visent à responsabiliser les conseillers régionaux dans la gestion des affaires de la région de Louga. Nombreux sont les élus locaux qui n'ont su leur rôle qu'après avoir assisté aux sessions de formation organisées par le conseil régional. M.B. le souligne en ces termes : « *c'est lors du séminaire animé par un consultant, un ancien préfet, portant sur le thème "Les compétences de la Région à l'aube de la décentralisation et le rôle des conseillers régionaux"* que j'ai vraiment saisi en quoi

consistait le rôle de l'élu local et plus précisément celui du conseil régional. Cela m'a encouragé à m'engager davantage dans la défense des intérêts de la région de Louga et de ses habitants ».

II. L'INFORMATION DANS L'EXERCICE DE LEUR FONCTION

Pour une meilleure participation aux travaux des commissions techniques et aux sessions du conseil régional, les conseillers régionaux ont besoin d'accéder à un certain nombre d'informations.

2.1. PLACE DE L'INFORMATION DANS L'EXERCICE DE LEUR FONCTION

Les conseillers régionaux s'intéressent à tous les domaines de compétences qui relèvent de la Région. Ils s'intéressent particulièrement à tout ce qui concerne le budget régional (les informations nécessaires à l'élaboration d'un budget, celles relatives à la gestion budgétaire de la région, les comptes administratifs et de gestion, etc.)

L.D. précise que l'information sur la gestion budgétaire lui permet d'apprécier correctement les efforts que font les membres de sa collectivité locale pour contribuer aux moyens de gestion de la région et de comprendre les mécanismes par lesquels les ressources de la région sont gérées et éventuellement de voir s'il y a une transparence dans la gestion du budget de la région.

Les conseillers régionaux ont aussi besoin d'informations relatives aux besoins des populations et des services régionaux pour répondre aux préoccupations de leurs mandataires. M.F. souligne en ce sens : *« nous sommes les représentants des citoyens qui nous ont élu et en tant que tels, nous devons être au courant de leurs problèmes et de leurs préoccupations afin de faire valoir leur droit et de défendre leurs intérêts durant les réunions et les sessions ou dans les commissions et inter-commissions »*. M.B. va dans le même sens que lui lorsqu'il

affirme : « *tout ce qui se passe dans la région m'interpelle de pré car je dois apporter ma contribution à l'édification de ma cité et représenter dignement et positivement mes compatriotes et mandataires au niveau du conseil régional en défendant leurs intérêts. Et, il me sera impossible de le faire si je n'ai pas accès aux informations relatives aux problèmes des populations* ».

Toutes ces informations dont ont besoin les conseillers régionaux entrent dans le cadre de l'accomplissement de leur fonction. Elles leur permettent de mieux accomplir les tâches qui leur sont confiées.

2.2. L'ECHANGE DE L'INFORMATION

L'échange de l'information se passe à deux niveaux à savoir celui entre les élus locaux et la population et celui entre les élus locaux eux même.

2.2.a. L'ECHANGE DE L'INFORMATION ENTRE LES CONSEILLERS REGIONAUX ET LA POPULATION LOUGATOISE

L'échange de l'information entre les élus locaux de la région de Louga et la population s'effectue par divers moyens.

Tableau N°10 : La répartition des conseillers régionaux selon les moyens de transmission et de réception des informations entre eux et les populations

Réception Envoi	Réunion/ Rencontre	Radio	Téléphone	Courrier Postal	Autre	Total	Taux en %
Néant	1	-	-	-	-	1	3,33
Réunion/ Rencontre	11	4	1	-	-	16	53,33
Radio	6	1	1	-	-	8	26,67
Courrier postal	1	-	-	1	-	2	6,67
Autre	-	1	1	-	1	3	10
Total	19	6	3	1	1	30	100
Taux en %	63,33	20	10	3,33	3,33	100	

Source : Données de l'enquête, Septembre- Octobre 2006

A partir de ce tableau nous tirons les conclusions suivantes :

- les conseillers régionaux recevant des informations de la part des populations à travers les rencontres et réunions sont de loin majoritaires. Ils représentent 63,33% contre 20%, 10% et 3,33% pour ceux qui reçoivent des informations respectivement par la radio, le téléphone et le courrier postal. 3,33% des conseillers régionaux reçoivent des informations de la part de la population à travers un journal écrit de la place représenté dans le tableau par la grille « autre »;

- les conseillers régionaux qui transmettent des informations aux populations lors des réunions et des rencontres sont également majoritaires (53,33%). Viennent ensuite ceux qui transmettent des informations aux populations à travers la radio (26,67%), puis le courrier postal (6,67). Seul 3,33% des conseillers régionaux n'envoient pas d'informations aux populations. Aucun conseiller régional n'utilise le téléphone pour transmettre des informations aux populations.

2.2.b. L'ÉCHANGE DE L'INFORMATION ENTRE LES CONSEILLERS
REGIONAUX EUX-MÊMES

Tout comme l'échange de l'information entre les conseillers régionaux et la population, celui entre les conseillers régionaux eux-mêmes s'effectue par divers procédés.

Tableau N°11 : La répartition des conseillers régionaux selon les moyens de transmission et de réception des informations entre eux-mêmes

Réception Envoi	Néant	Radio	Téléphone	Courrier électronique	Courrier Postal	Total	Taux en %
Néant	1	5	-	-	-	6	20
Radio	-	1	1	-	-	2	6,67
Téléphone	-	4	4	-	-	8	26,67
Courrier électronique	-	-	-	5	-	5	16,67
Courrier postal	-	-	1	-	4	5	16,67
Autre	1	-	1	-	2	4	13,33
Total	2	10	7	5	6	30	100
Taux en %	6,67	33,33	23,33	16,67	20	100	

Source : Données de l'enquête, Septembre- Octobre 2006

A travers ce tableau, nous voyons que les moyens utilisés par les conseillers régionaux de Louga pour échanger des informations entre eux sont divers allant de la radio au courrier postal en passant par le téléphone et le courrier électronique.

A première vue, il apparaît clairement que le moyen le plus prisé chez les conseillers régionaux pour transmettre l'information est le téléphone. En effet, 26,67% des conseillers régionaux envoient des informations aux autres conseillers par le canal du téléphone. 16,67% d'entre eux utilisent les courriers postaux, 16,67% le courrier électronique et 6,67% la radio. 20 des conseillers régionaux n'utilisent aucun moyen pour transmettre des informations aux autres (ne transmettent pas d'information aux autres élus locaux de la région en dehors des réunions du conseil régional).

Les conseillers régionaux qui reçoivent des informations de la part des autres conseillers régionaux par le biais de la radio sont majoritaires (33,33%). 23,33% des conseillers régionaux reçoivent des informations de la part des autres conseillers par le biais du téléphone, 20% par le biais du courrier postal et 16,67% par courrier électronique. 6,67% des conseillers régionaux ne reçoivent aucune information de la part des autres conseillers en dehors des réunions du conseil régional.

Cependant, l'ensemble des conseillers régionaux envoie et reçoit des informations à l'occasion des réunions et des sessions du conseil régional.

L'échange de l'information entre les conseillers régionaux et la population et entre les conseillers eux-mêmes témoigne un dialogue permanent.

2.3. DIALOGUE ET PRISE DE DECISION

Les prises de décision au niveau du conseil régional nécessitent la participation de tous les conseillers régionaux car, comme l'atteste le président du conseil régional « *les conseillers régionaux sont en amont et en aval en tout ce qui concerne les prises de décision* ». En effet, ils sont toujours avertis de la tenue des sessions et des thèmes sur lesquelles elles vont porter. Ils donnent leurs avis toutes les fois que le conseil régional les interpelle sur des questions particulières à résoudre lors des réunions de commissions et des sessions ordinaires et extraordinaires du conseil régional. Les avis les plus pertinents seront retenus sur la base d'un consensus.

Toutefois, le dialogue peut conduire les conseillers à des situations où seul le vote pourra permettre au président du conseil régional de valider une décision car, il n'est pas toujours dit qu'après discussion l'ensemble des conseillers soit d'accord sur un point. Dans ces situations, c'est le point de vue de la majorité qui l'emporte sur celui des minorités car, à défaut de l'accord de tous les conseillers sur un point, il faut toujours que la majorité (généralement les 2/3) ait un avis favorable sur ce point pour qu'une décision puisse être prise.

Ainsi, nous pouvons convenir avec C.L. que ce sont les conseillers régionaux qui prennent certaines décisions dans la mesure où « aucune décision ne peut être prise sans leur consentement ». En ce même sens, M.S. nous confie : « c'est le conseil régional tout entier qui prend les décisions. Le président du conseil régional ne fait que les valider et délibérer ».

Retenons de ce fait que toute délibération du conseil régional est précédée d'un dialogue, d'un échange de l'information permettant au président du conseil régional de prendre une décision sur la base d'un consensus des conseillers régionaux.

CHAPITRE II : L'USAGE DE L'INTERNET PAR LES CONSEILLERS REGIONAUX DE LOUGA

Les conseillers régionaux de Louga font divers usages de l'Internet.

I. L'UTILISATION DE L'INTERNET PAR LES CONSEILLERS REGIONAUX

Tableau N°12 : La répartition des conseillers régionaux selon qu'ils utilisent Internet ou pas

Option	Effectif	Taux en %
Utilise	19	63,33
N'utilise pas	11	36,67
Total	30	100

Source : Données de l'enquête, Septembre- Octobre 2006

En observant ce tableau relatif à la répartition des conseillers régionaux selon qu'ils utilisent Internet ou pas, nous voyons que 63,33% des conseillers régionaux de Louga utilisent une connexion Internet contre 36,67%.

Tableau N° 13 : La répartition des conseillers régionaux selon les modalités d'utilisation de
l'Internet

Option	Effectif	Taux en %
Néant	11	36,67
Seul	12	40
Assisté	7	23,33
Total	30	100

Source : Données de l'enquête, Septembre- Octobre 2006

Cependant, à travers ce tableau portant sur leur répartition selon leur modalité d'utilisation de l'Internet, nous constatons que seul 40% parviennent à l'utiliser sans l'aide de quiconque. 23,33% des conseillers utilisent Internet assisté. Ceux là se font aidés dans leur entreprise d'utilisation de l'Internet, soit par des membres de leur famille, soit par leurs collègues ou des agents du conseil régional. Certains aussi font appel à des techniciens ou à des gérants de cybercafé.

Tableau N° 14 : La répartition des conseillers régionaux qui utilisent Internet assisté selon l'assistant

Assistant	Effectif	Taux en %
Gérant de cyber	2	25
Collègue	2	25
Agent du conseil régional	1	12,25
Famille	2	25
Autre	1	12,25
Total	8	100

Source : Données de l'enquête, Septembre- Octobre 2006

Ainsi, nous constatons à travers ce tableau, que 25% des conseillers régionaux sollicitent de l'aide chez les gérants de cybercafé ; nous constatons ce même pourcentage pour ceux qui sont aidés par leurs collègues et ceux qui sont aidés par des membres de leur famille. 12,25% des conseillers régionaux sont aidés par un agent du conseil régional et 12,25% par le secrétaire de l'ACA (représenté sur le tableau par la grille autre).

1.1. LES DIFFERENTS USAGES DE L'INTERNET

Les différentes perceptions que les conseillers régionaux de Louga ont de vis-à-vis de l'Internet se traduisent par différents usages allant du courrier électronique à des usages plus approfondis tels que les recherches documentaires, la formation ou la quête de l'information.

Tableau N° 15 : La répartition des conseillers régionaux selon leurs différents usages de

l'Internet

Usage	Effectif	Taux en %
Aucun	11	36,67
Courrier électronique	19	63,33
Information/ actualité	15	50
Consultation de sites institutionnels	10	33,33
Recherche documentaire	13	43,33
Autre	4	13,33

Source : Données de l'enquête, Septembre- Octobre 2006

Les usages les plus fréquents de l'Internet chez les conseillers régionaux de Louga restent le courrier électronique (envoi et réception) et la recherche de l'information- actualité. A l'égard de ce conseiller régional qui soutient : *« j'utilise le courrier électronique et je parviens parfaitement à rechercher des informations sur l'actualité dans le pays et à travers le monde. Rechercher des informations sur Internet n'est pas vraiment difficile ; il suffit de taper, saisir une adresse et le tour est joué car l'ordinateur nous donne les indications à suivre. Il suffit juste de cliquer là où il faut pour avoir ce dont on a besoin »*, 63,33% des conseillers régionaux utilisent le courrier électronique pour envoyer et recevoir des informations et 50% d'entre eux recherchent des informations sur Internet.

La recherche documentaire vient en troisième position : 43,33% des conseillers régionaux utilisent l'Internet pour faire des recherches documentaires. La consultation de sites institutionnels intéresse quant à elle 33,33% des conseillers régionaux. La quête de partenaires pour la collectivité locale et la formation en ligne n'intéressent que 13,33% des conseillers régionaux. Elles sont représentées dans le tableau par la grille autre.

Les élus locaux qui ne font aucun usage de l'Internet sont relativement nombreux (36,67%).

Ces pourcentages se justifient par le fait que la plupart des conseillers régionaux ne se limite pas à un seul usage de l'Internet. Ainsi, le président de la commission des NTIC nous a confié : *« bon, vous savez, en tant que président de la commission des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, je dois donner le bon exemple et montrer aux membres de ma commission ainsi qu'aux autres conseillers de la région, les multiples avantages que nous pouvons tirer de l'Internet. De ce fait, en plus du courrier électronique et de la recherche des informations sur certains sites ou des recherches documentaires sur Internet, je prends l'initiative, chaque fois que le temps me le permet, de rechercher des partenaires, des contacts ou de voire les opportunités qui s'offrent à nous. Je reçois d'ailleurs toujours des documents de la part de l'Association Internationale des Régions Francophones , depuis Lyon, pour le compte de la région ou du conseil régional. Quand j'ai un rapport à édifier aussi, je navigue sur le net pour mieux me documenter sur ce sujet. Toujours pour donner le bon exemple et montrer aussi le dynamisme de ma commission, je fais des recherches sur Internet pour faire des propositions de projets ».*

De la même manière que les conseillers régionaux de Louga ont des usages différenciés de l'Internet, ils ne se connectent pas selon la même fréquence.

1.2. LA FREQUENCE DES CONNEXIONS

Les conseillers régionaux de Louga ne se connectent pas sur Internet suivant le même rythme.

Tableau N° 16 : La répartition des conseillers régionaux selon la fréquence des connexions sur Internet

Fréquence	Effectif	Taux en %
Jamais	11	36,67
Chaque jour	10	33,33
Chaque semaine	5	16,67
Chaque mois	2	6,67
Autre	2	6,67
Total	30	100

Source : Données de l'enquête, Septembre- Octobre 2006

L'examen de ce tableau, relatif à la répartition des conseillers régionaux selon la fréquence à laquelle ils se connectent sur Internet, laisse apparaître que :

- ceux qui ne se connectent jamais sur Internet (36,67) sont légèrement supérieur à ceux qui se connectent chaque jour (33,33%) ;
- parmi les conseillers qui se connectent sur Internet (63,33%), ceux qui se connectent chaque jour sont majoritaires (33,33%) ;
- 16,67% des conseillers se connectent chaque semaine sur Internet ;
- la grille autre représente ici les conseillers qui se connectent rarement c'est-à-dire de manière irrégulière sur Internet (6,67%).

Une autre variable qui nous permet de comprendre la fréquence des usages (en dehors de la perception) est la disponibilité de l'outil. Ainsi, les conseillers qui ont l'Internet à portée de mains (maison, bureau, conseil régional) l'utilisent régulièrement.

1.3. LES LIEUX DE CONNEXION

Tableau N°17 : La répartition des conseillers régionaux selon leur lieu de connexion

Lieu	Effectif	Taux en %
Néant	11	36,67
Maison	8	26,67
Conseil régional	5	16,67
Bureau	10	33,33
Cybercafé	4	13,33
Autre	1	3,33

Source : Données de l'enquête, Septembre- Octobre 2006

Le constat que nous dégageons de ce tableau, concernant la répartition des conseillers régionaux selon leur lieu de connexion, est que 26,67% des conseillers régionaux se connectent sur Internet à leur domicile ; 33,33% se connectent à leur bureau, 16,67% au conseil régional, 13,33% dans des cybercafé et 3,33% (un seul conseiller) au siège de l'ONG ACA représenté dans le tableau par la grille « autre ».

Les conseillers régionaux ont également des attentes différentes par rapport au site du conseil régional.

II. LES ATTENTES PAR RAPPORT AU SITE WEB DU CONSEIL REGIONAL

Les attentes des conseillers régionaux vis-à-vis du site web du conseil régional sont multiples.

Tableau N°18 : La répartition des conseillers régionaux selon leurs attentes par rapport au site web du conseil régional

Attentes	Effectif	Taux en %
Ignorance de l'existence du site	3	10
Ignorance des avantages	3	10
Fournir les informations aux populations	13	43,33
Facilite le partage de l'information entre élus	10	33,33
Facilite la recherche de partenaires	2	10
Bonne présentation de la région	3	6,67
Bonne présentation des activités du conseil régional	11	36,67
Autre	3	10

Source : Données de l'enquête, Septembre- Octobre 2006

A la lecture de ce tableau nous percevons les différentes attentes des conseillers régionaux par rapport au site web du conseil régional. Nous remarquons que :

- 10% des conseillers régionaux trouvent que le site doit apporter une bonne présentation de la région ;
- Ceux qui considèrent que le site doit fournir des informations aux populations sont majoritaires (43,33%) ;
- 36,67% des conseillers attendent du site une bonne présentation des activités du conseil régional ;
- 33,33% des conseillers régionaux souhaitent que le site facilite le partage de l'information entre les élus locaux de la région;
- Le site doit faciliter la quête de partenaires pour 6,67% des conseillers régionaux ;
- La grille autre (10%) regroupe les conseillers régionaux qui pensent que le site doit susciter un débat, ceux qui considèrent qu'il doit permettre d'accéder aux informations politiques et ceux qui attendent qu'il soit facile à utiliser par la population et les élus locaux ;

- Cependant, 10% des conseillers régionaux ignorent l'existence du site et 10% ignorent les avantages qu'il peut présenter et par conséquent n'attendent rien du site du conseil régional.

La compréhension des enjeux de l'Internet ainsi que les significations d'usage justifient les différentes attentes par rapport au site web du conseil régional.

Ainsi, en analysant ces données, nous sommes parvenu à classer les conseillers régionaux selon deux catégories.

- L'une regroupe ceux qui ont une quelconque perception de l'utilité du site web. Pour A.L.D., le site web du conseil régional doit « *permettre à chaque individu, partout où il se trouve, d'accéder à certaines informations concernant la région de Louga ou le conseil régional sans avoir à se déplacer* ». Par ailleurs, M.D.G. note : « *le site du conseil régional doit faciliter notre travail avec le partage de l'information. Puisque nous sommes plus souvent à Dakar pour des contraintes d'ordre professionnel, il nous permettra de travailler en réseau* ». Pour les conseillers régionaux, le site doit également faciliter la coopération entre la région et d'autres régions du monde. En ce sens, M.T. souligne : « *notre site doit nous permettre d'être en contact avec l'occident et d'arriver à avoir le contact facile. A l'état actuel, on dépasse de loin ceux qui n'en disposent pas. Nous devons juste y mettre toutes les informations pour trouver facilement des partenaires* ». Dans cette même logique, M.F. trouve que le site web du conseil régional doit permettre de faire une bonne présentation des activités du conseil régional. Il affirme en ces termes : « *le site du conseil régional doit montrer ce que fait le conseil régional par rapport à sa mission de développement et permettre de nouer des relations de partenariat dans le cadre de la coopération décentralisée car le budget du conseil régional est insuffisant pour régler les problèmes des populations. Nous sommes à l'ère de la technologie. Chaque composante de l'Etat doit être sur Internet. Le site doit être modernisé car c'est le milieu qui le demande. Mais, il faut surtout l'alimenter par des informations sûres. C'est l'occasion pour nous de montrer aux gens tout ce que nous faisons au niveau du conseil régional* ».
- L'autre, par contre, à l'image de A.B qui, à la question qu'attendez-vous du site web du conseil régional ?, nous a répondu « *à quoi sert un site web ? (rire) vraiment je ne sais pas* », regroupe les conseillers régionaux qui ne perçoivent aucune utilité du site web du conseil régional. Sur cette même lancée, M.K., en parlant du site web du

conseil régional, nous a confié « *c'est ressent ; je sais pas les possibilités qu'il offre ; je sais pas ce qu'il pourrait apporter de positif à la région ou au conseil régional mais je suppose qu'il doit présenter un certain nombre d'avantages* ». F.N. avoue à son tour, « *j'ignore l'existence de ce site et je n'y attends pas grand-chose* ».

III. L'IMPACT DE L'INTERNET SUR LA GESTION DES COMPETENCES DE LA REGION

Tableau N°19 : La répartition des conseillers selon l'utilisation d'une connexion dans le cadre de la fonction d'élu local

Option	Effectif	Taux en %
Utilise une connexion dans le cadre de la fonction d'élu local	9	30
N'utilise pas de connexion dans le cadre de la fonction d'élu local	21	70
Total	30	100

Source : Données de l'enquête, Septembre- Octobre 2006

Si 63,33% des conseillers régionaux utilisent une connexion Internet (Tableau N°12 relatif à la répartition des conseillers régionaux selon qu'ils utilisent Internet ou pas) l'analyse de ce tableau (N°19) nous montre que 30% seulement d'entre eux l'utilisent dans le cadre de leur fonction d'élu local. Plus de 2/3 des conseillers régionaux (70%) n'utilisent pas l'Internet dans le cadre de leur fonction au niveau du conseil régional. Cela est dû, d'une part, au fait que certains élus ne savent pas se servir de l'outil ou ignorent ses avantages et, d'autre part, les informations dont ont besoin les conseillers (celles relatives à la gestion du budget régional, celles relatives aux problèmes et aux préoccupations de la population lagatoise...) ne sont pas disponibles sur l'Internet. Or, la préoccupation première de ces conseillers est d'accéder à ce genre d'information. De ce fait, ils ne voient pas l'utilité de chercher des informations sur l'Internet s'ils savent a priori que celles dont ils ont besoin ne s'y trouvent pas. C'est en ce sens que M.G. affirme en faisant allusion aux informations relatives aux

préoccupations des artisans : *« ces informations ne sont disponibles sur l'Internet ; en tout cas pas encore ; je ne vais pas perdre mon temps à les chercher sur un site Internet tout en sachant qu'elles n'y sont pas et que par conséquent je ne les y trouverai pas »*. Un des membres du bureau nous a confié à son tour : *« nous n'utilisons pas encore Internet pour accéder aux informations essentielles car notre site Internet n'est pas encore disponible. Mais, nous utilisons quand même le Système d'Information Géographique (SIG) »*.

Ceux qui utilisent l'Internet pour accéder aux informations ont aussi donné leurs arguments. En effet, selon M.T. *« c'est un moyen rapide et sûr pour accéder à l'information »*. Il poursuit en disant : *« Internet me permet non seulement d'accéder rapidement aux informations concernant l'actualité dans le pays et à travers le monde mais aussi de consulter le code des collectivités locales qui demeure indispensable pour nous »*. S.S. quant à lui affirme que l'Internet lui permet de se documenter et de trouver des partenaires.

L'Internet n'a pas un impact notoire sur la gestion des affaires de la région de Louga. Vu que les élus ne l'utilisent pas pour accéder aux informations dont ils ont besoin, il n'influence pas en contrepartie la gestion des affaires de la Région tout comme il ne permet pas aux conseillers de prendre en compte les réalités locales. D'ailleurs M.D. affirmait : *« je n'ai aucune notion sur l'utilisation de l'Internet et pourtant je gère convenablement ma commission. Toutes les informations dont j'ai besoin pour mener à bien mes activités, je peux les avoir sans recourir à ces technologies. L'idée d'y recourir ne m'a jamais traversé l'esprit »*.

Nous pouvons ainsi dire que l'Internet est utilisé par certains conseillers. Mais, vu le pourcentage de ceux qui ne l'utilisent pas, nous pouvons aussi dire que la place qui lui est accordée dans l'accès aux informations et dans la gestion des affaires de la région de Louga n'est pas importante.

CHAPITRE III : LES CONTRAINTES LIEES A L'UTILISATION DE L'INTERNET PAR LES CONSEILLERS REGIONAUX

Les conseillers régionaux de Louga rencontrent des obstacles face à l'utilisation de l'Internet. Ces contraintes sont d'ordre économique et socio- culturel.

I. LES CONTRAINTES ECONOMIQUES

Les contraintes économiques sont liées aux manques de moyens matériels et financiers découlant de la cherté des infrastructures technologiques de base et du coût élevé des accès et de la formation qui se traduisent concrètement par un sous-équipement en infrastructures. En ce sens, P.D. nous confie : *« je n'utilise pas l'Internet pour accéder aux informations parce que le conseil régional n'a pas mis des ordinateurs à notre disposition. Seuls les membres du bureau en ont. Moi personnellement, je n'ai pas les moyens de me payer ce luxe que représente l'ordinateur, et pour la connexion n'en parlons même pas. Le coût est très élevé pour moi »*. Le président du conseil régional affirme dans le même sens : *« les machines que nous mettons à la disposition des conseillers régionaux sont insuffisantes. Les membres du bureau uniquement en bénéficient »*. De plus, même un des membres du bureau nous a confié que le matériel informatique dont ils disposent n'est pas des meilleurs. Il n'est pas performant du fait de sa vétusté et ils ont quelquefois des problèmes de réseau. Ce problème est soulevé par un autre conseiller régional qui affirme que parfois le réseau ne fonctionne pas. B.M. quant à lui nous dit que l'accès à l'Internet lui est très difficile car, il ne dispose pas d'ordinateur et qu'il lui faut se déplacer jusqu'au conseil régional ou aller dans un cybercafé payant pour surfer sur Internet. Dans cette même perspective, P.D. signale : *« en fait, si je n'utilise jamais l'Internet c'est parce que je n'ai pas d'ordinateur. Je n'ai même pas de téléphone dans mon bureau. Internet ne m'est pas accessible »*. Le coût de l'Internet constitue ainsi un grand handicap face à son utilisation et à son appropriation par les conseillers régionaux.

A ces contraintes d'ordre économique, s'ajoutent des contraintes d'ordre socioculturel.

II. LES CONTRAINTES SOCIOCULTURELLES

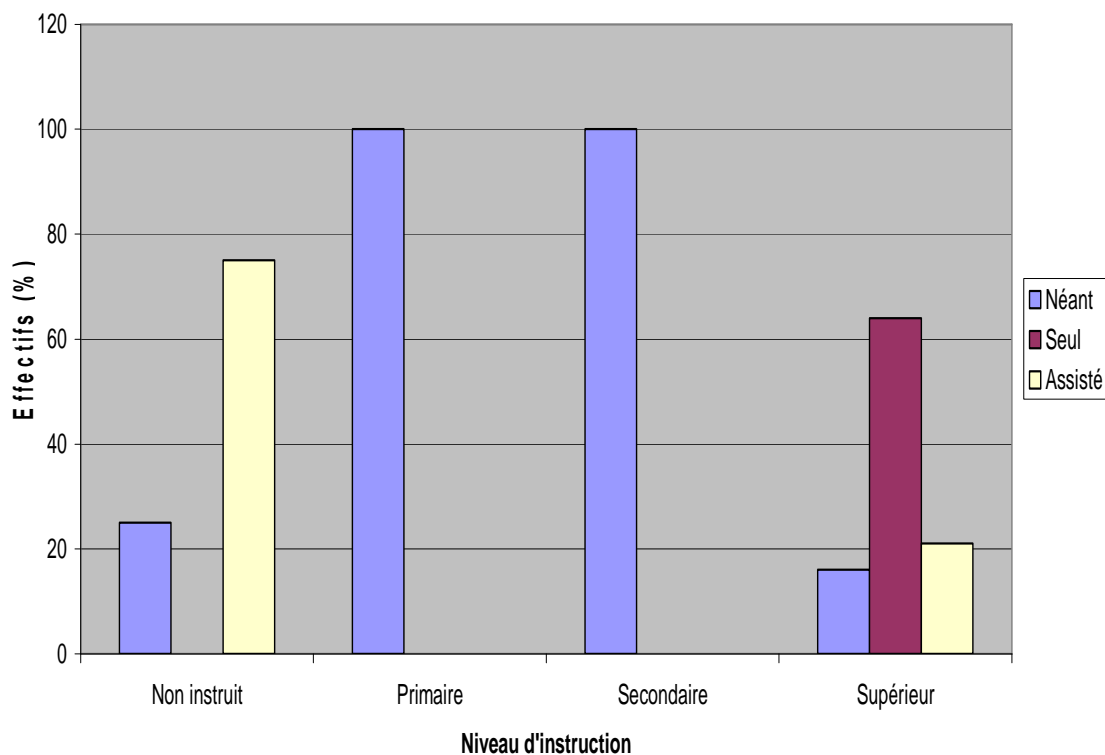
Le manque d'éducation/formation, les problèmes liés aux contenus, l'incompréhension des enjeux et la non maîtrise de l'outil Internet sont les contraintes d'ordre socioculturel que rencontrent les conseillers régionaux face à l'utilisation de l'Internet.

2.1. LE MANQUE D'EDUCATION/ FORMATION

. Le niveau d'instruction et la formation en informatique sont des handicaps, pour certains conseillers régionaux, face à l'utilisation de l'Internet.

2.1.a. LE NIVEAU D'INSTRUCTION

Graphique N2:
Répartition des conseillers régionaux selon le niveau d'instruction et les modalités d'utilisation de l'Internet



Source : Données de l'enquête, Septembre- Octobre 2006

En observant ce graphique relatif à la répartition des conseillers régionaux selon le niveau d'instruction et les modalités d'utilisations de l'Internet, nous tirons les conclusions suivantes :

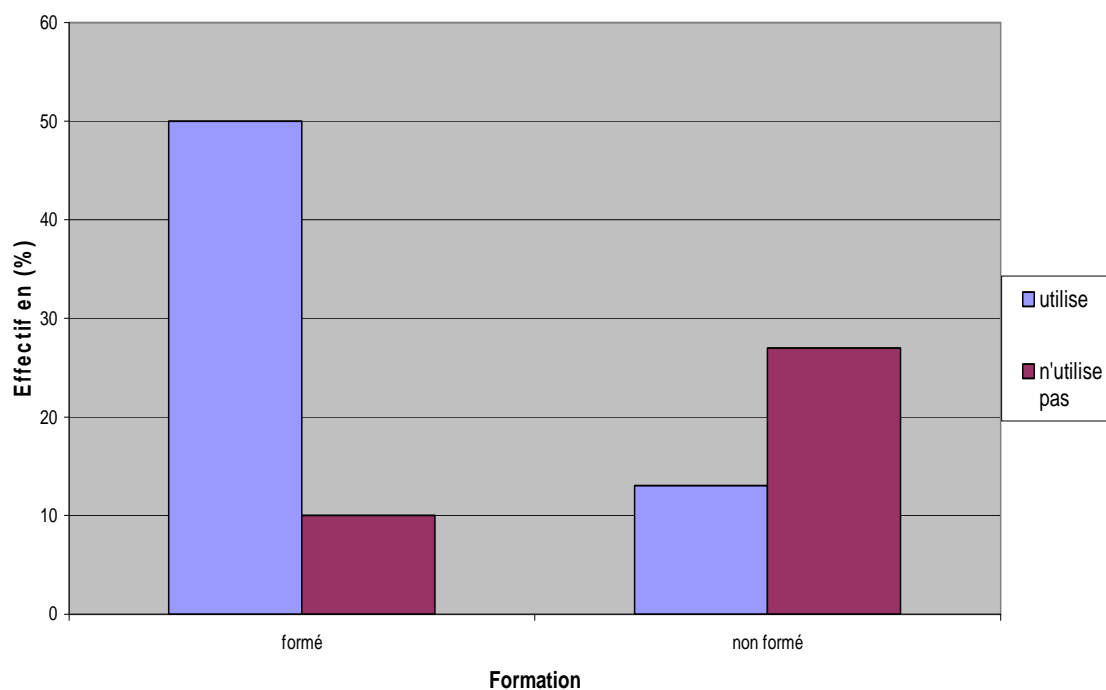
- pour les non instruits : le taux d'utilisation de l'Internet est de 75%. Tous les utilisateurs sont assistés, aidés dans leur entreprise car ils ne peuvent pas manipuler les machines tout seul. 25% des conseillers régionaux non instruits n'utilisent pas l'Internet ;
- pour les conseillers de niveau d'étude primaire : le taux d'utilisation de l'Internet est de 0%. Ce qui revient à dire qu'aucun conseiller régional de niveau d'étude primaire n'utilise l'Internet ;
- concernant les conseillers de niveau d'étude secondaire nous notons également un taux d'utilisation de l'Internet de 0% ; 100% des conseillers régionaux de niveaux d'étude secondaire n'utilisent pas l'Internet ;
- enfin, pour les conseillers régionaux de niveau d'étude supérieur, le taux d'utilisation de l'Internet est de 84% dont 63% d'utilisateurs autonomes et 21% d'utilisateurs assistés. Seul 16% des conseillers régionaux de niveau d'étude supérieur n'utilisent pas de connexion Internet.

Nous pouvons donc dire que l'analphabétisme (l'illettrisme) constitue un obstacle pour certains conseillers régionaux. En réalité, il est impossible de bénéficier d'une formation en informatique ou d'utiliser l'Internet si on n'a pas atteint un certain niveau d'instruction : savoir lire, écrire et comprendre une langue (le français ou l'anglais généralement). A ce propos M.K. affirme : *« je ne sais pas manipuler un ordinateur. De toutes les façons je ne comprends pas le français. C'est la raison pour laquelle il m'est impossible de m'en servir »*. A.B. quant à lui nous dit que c'est parce qu'il n'a jamais été à l'école qu'il ne peut pas utiliser l'ordinateur. Il répond, à notre question *pourquoi vous n'utilisez pas Internet ?* , en ces termes : *« (sourire) comment voulez vous que j'utilise Internet si je ne sais ni lire ni écrire ? Je n'ai jamais bénéficié d'une formation sur une langue particulière pouvant me permettre d'utiliser l'ordinateur »*.

L'usage de l'Internet chez les conseillers régionaux peut aussi être analysé grâce à la formation en informatique.

2.1.b. LA FORMATION EN INFORMATIQUE

Graphique N°3:
Répartition des conseillers régionaux selon la formation en informatique et l'utilisation de l'Internet



Source : Données de l'enquête, Septembre- Octobre 2006

Avec graphique qui porte sur la répartition des conseillers régionaux selon la formation ou non en informatique et l'utilisation ou non de l'Internet, nous remarquons que :

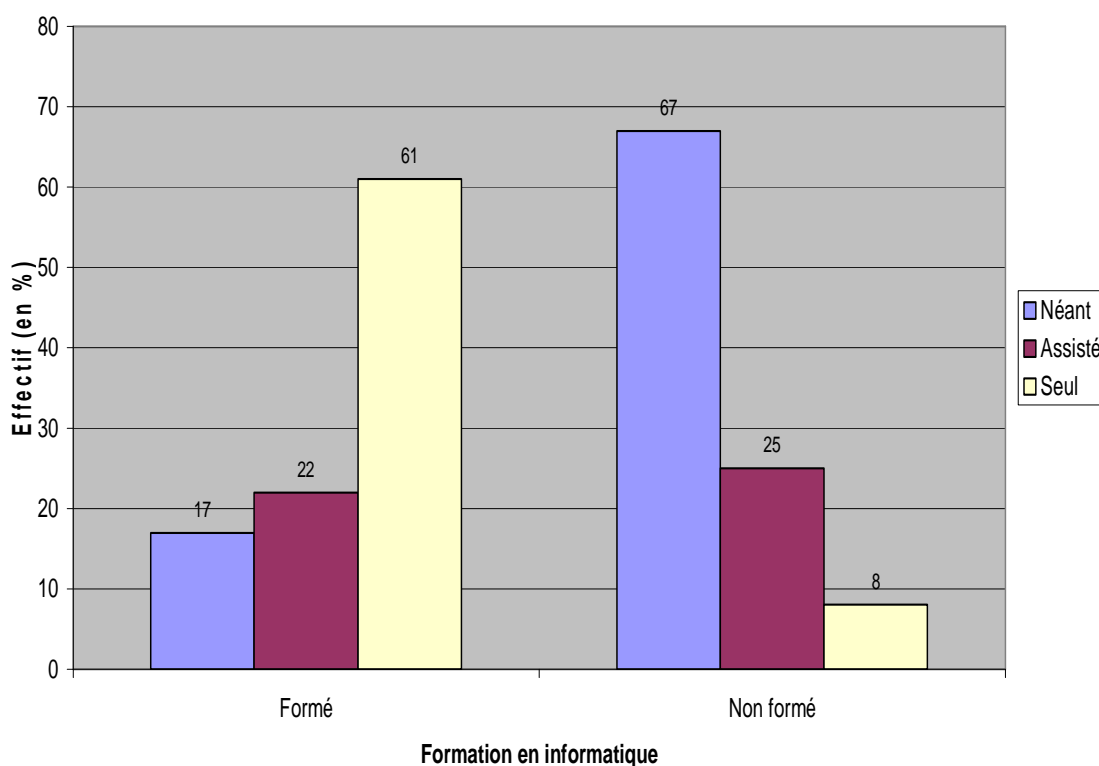
- la majorité des conseillers régionaux qui n'utilisent pas de connexion Internet n'est pas formée en informatique (27% des conseillers régionaux) ;
- seul 13% des conseillers régionaux non formés en informatique utilisent l'Internet ;
- la majorité des conseillers régionaux qui utilisent l'Internet est formée en informatique (50% des conseillers régionaux) ;
- seul 10% des conseillers régionaux formés en informatique n'utilisent pas l'Internet.

Ces remarques se justifient par le fait que l'usage de l'Internet exige une formation ou, tout au moins, une initiation. M.B.N. qui utilise l'Internet en dépit de son manque de formation nous a confié : « *faire des recherches n'est pas toujours facile quand on ne maîtrise pas ces machines. Je n'ai jamais été formé en informatique. La plupart du temps, je ne fais*

que tâtonner pour faire des recherches et accéder à certaines informations. Comme le téléphone portable, l'ordinateur donne toujours des instructions ». Dans ce même contexte, A.D. qui n'a jamais suivi des cours de formation en informatique mentionne « l'utilisation de l'Internet nécessite surtout une certaine expérience en la matière et je n'ai pas cette expérience. De ce fait, j'ai parfois des problèmes pour trouver les informations dont j'ai besoin sur l'Internet. C'est vrai que l'ordinateur nous aide parfois de par ses indications mais, parfois, même en suivant les indications je me perds. C'est un peu compliqué pour moi. Si je me plains, mon collègue me taquine en me taxant d'analphabète. Mais bon, en tant qu'analphabète, je m'en sors pas mal non ! ».

Cependant, pour pallier à cette contrainte, les conseillers régionaux sollicitent souvent une assistance.

Graphique N°4:
Répartition conseillers régionaux selon les modalités d'utilisation de l'Internet et la formation en informatique



Source : Données de l'enquête, Septembre- Octobre 2006

A travers le graphique n° 4 nous notons que :

- pour les conseillers régionaux non formés en informatique, 25% sont assistés pour utiliser l'Internet ; seul 8% d'entre eux utilisent Internet seul ; tandis que 67% d'entre eux ne l'utilisent même pas.
- les conseillers régionaux ayant été formés en informatique utilisent, dans leur majorité, une connexion Internet sans l'aide de personne (61%) ; 22% d'entre eux sont assistés. Mais, 17% d'entre eux ne l'utilisent pas.

La formation en informatique et le niveau d'instruction peuvent donc être des variables pouvant nous permettre d'expliquer l'usage ou non de l'Internet par les conseillers régionaux de Louga mais, ils sont loin d'être suffisantes car, ils ne nous renseignent pas sur :

- pourquoi certains conseillers formés en informatique utilisent l'Internet et d'autres non ;
- pourquoi certains conseillers régionaux non formés en informatique n'utilisent pas de connexion Internet alors que d'autres parviennent à l'utiliser ;
- pourquoi, pour des conseillers de même niveau d'instruction, certains utilisent Internet seul, d'autres assistés alors que d'autres ne l'utilisent même pas.

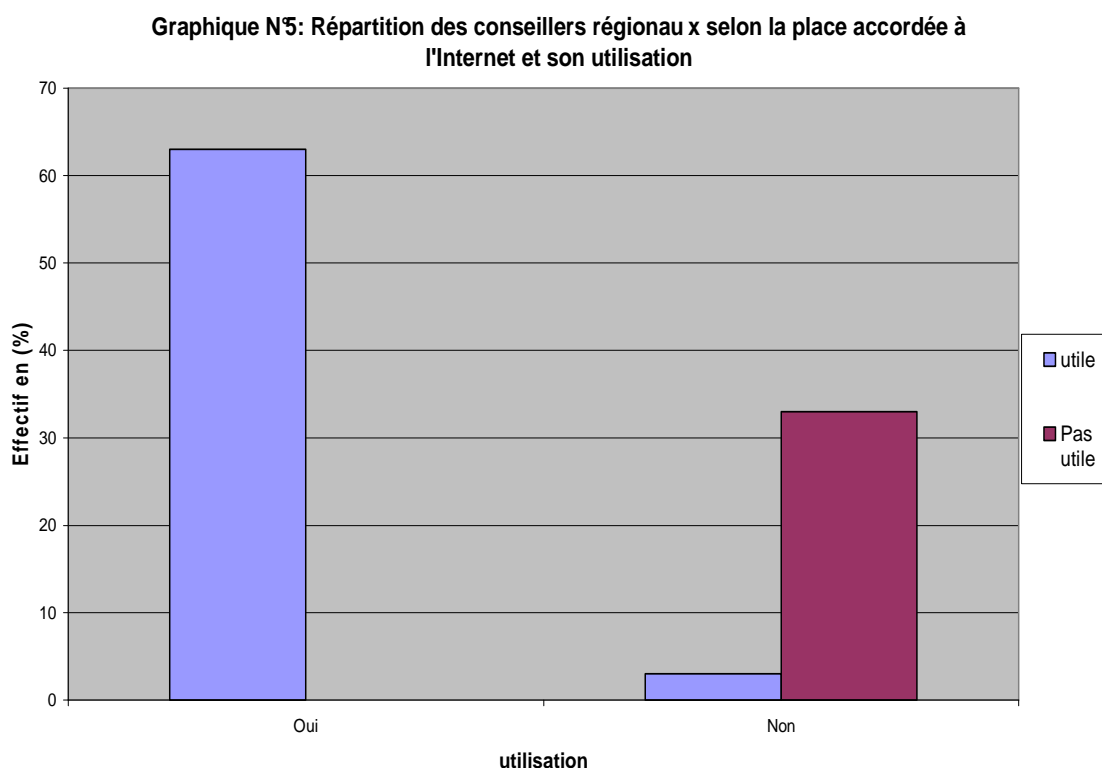
Si pour les non instruits, le niveau d'étude justifie l'utilisation assistée de l'Internet, il ne nous explique en rien pourquoi les non instruits ne se sont pas tout simplement contentés de se passer de l'Internet et ne pas l'utiliser ;

A ce niveau, seules les significations d'usages qui reflètent la compréhension ou non des enjeux de l'Internet peuvent nous permettre de saisir et de comprendre les usages différenciés selon les conseillers d'un même groupe (niveau d'instruction, formation en informatique...).

2.2. L'INCOMPREHENSION DES ENJEUX

Au-delà des moyens matériels et financiers, du niveau d'instruction ou de la formation en informatique, l'utilisation d'une connexion Internet est corrélée à la construction sociale de l'usage à travers les différentes significations qu'il revêt pour chaque conseiller régional autrement dit ce que Internet représente pour chaque conseiller régional.

Les potentialités de l'Internet ne sont pas ou sont mal perçues par les conseillers régionaux.



Source : Données de l'enquête, Septembre- Octobre 2006

L'analyse de la répartition des conseillers régionaux selon la place qu'ils accordent à l'Internet et son usage ou non nous permet de saisir la relation qui existe entre ces deux variables. Nous avons constaté que 33,33% des conseillers régionaux ne perçoivent aucune utilité de l'Internet alors que 66,66% d'entre eux reconnaissent qu'Internet occupe une place importante.

Nous avons également constaté que tous ceux qui utilisent une connexion Internet en perçoivent une utilité et que, 3,33% seulement des conseillers régionaux reconnaissent l'utilité de l'Internet et ne l'utilisent pas.

Aussi, nous avons remarqué que l'ensemble des conseillers régionaux qui ne comprennent pas l'utilité de l'Internet (33%) ne l'utilise pas. « *Pour moi, Internet n'a pas une grande importance. Je n'ai aucune notion sur l'utilisation de l'ordinateur mais, comme tous les conseillers, je participe activement aux conseils. Je peux échanger l'information sans recourir à l'Internet* » affirme P.D. Dans ce même contexte, F.N. aussi ne perçoit aucune utilité de l'Internet et affirme : « *je n'accorde aucune importance à l'Internet. Du moment que je ne l'utilise pas pour transmettre des informations, il ne m'est pas indispensable. Je peux avoir toutes les informations dont j'ai besoin pour mener à bien mes activités sans l'Internet. Cela ne m'empêche en aucune manière d'accomplir ma mission d'élu du peuple* ». Et en parlant de l'Internet, A.B. ajoute qu'elle n'en a pas besoin et qu'elle ne voit pas son utilité.

L'absence d'usage de l'Internet chez certains conseillers régionaux trouve aussi son explication aux problèmes liés au contenu même de l'Internet.

2.3. LES PROBLEMES LIES AU CONTENU DE L'INTERNET

Les contenus de l'Internet constituent également une contrainte liée à l'utilisation de l'outil. En effet, la perception de l'utilité de l'Internet conditionne son usage et son utilité n'est perçue que s'il propose des contenus adaptés aux besoins spécifiques. Les contenus des l'Internet doivent correspondre aux attentes des conseillers régionaux et être adaptés à leur contexte pour que ces derniers puissent juger de sa pertinence.

Or, les conseillers régionaux de Louga ont souligné la faiblesse des contenus sénégalais et notamment des contenus spécifiques à la région de Louga susceptibles de les intéresser sur l'Internet. En effet, non seulement les informations proposées sur Internet et qui concernent directement la région de Louga sont insignifiantes par rapport à leur taille et à leur nombre mais encore, elles ne sont pas mises à jour de façon constante, régulièrement. En ce sens, M.K. nous a confié lors d'un entretien libre : « *vous savez, les informations dont nous avons besoin en tant que conseillers régionaux de Louga sont insignifiantes sur Internet. Je*

peux même dire, par rapport à la spécificité de la région de Louga, qu'elles n'y sont pas du tout. Je vous dis une chose, même notre site web là, il est purement informatif. Certes, il contient des données concernant la région de Louga mais, ces informations ne sont pas mises à jour. Il se pose même le problème de la fiabilité des données qu'on y trouve ».

A.T. qui se connecte régulièrement sur Internet ne l'utilise pas dans le cadre de sa fonction de conseiller régional car dit-il, il n'y a pas d'applications pratiques au niveau du conseil régional. M.D. abonde dans ce sens et affirme qu'il n'utilise l'Internet que pour faire des recherches qui ont trait à la création d'un site historique car il veut en créer un. Il soutient en ces termes : *« les informations relatives à notre travail au niveau du conseil régional ne sont pas sur l'Internet. Je ne me connecte que pour faire des recherches historiques qui ont trait à la création d'un site historique car j'ai l'intention, comme je l'ai toujours souhaité, de créer un site historique à Yang- Yang ».*

Pour L.D. les informations proposées sur l'Internet et qui concernent directement la région de Louga sont non seulement insignifiantes par rapport à leur taille et à leur nombre mais aussi, elles ne sont mises à jour de façon constante, régulière.

Il y a également l'obstacle lié à la langue soulevé par une conseillère régionale. A.B. affirme : *« J'ai été alphabétisé en langue wolof ; et avec l'Internet, on n'utilise pas le wolof ».*

CONCLUSION

Pour rendre effective notre étude menée auprès des conseillers régionaux portant sur le thème « *Usages des NTIC et développement des collectivités locales : Le cas de l'Internet dans la gestion des compétences transférées au niveau du conseil régional de Louga* », une question de départ a été formulée comme suit : *quel est l'impact de l'usage de l'Internet par les conseillers régionaux sur la gestion des compétences transférées au niveau du conseil régional de Louga ?*

La réponse à cette interrogation est rendue possible grâce à l'élaboration d'une hypothèse de recherche ainsi formulée : *En dépit des larges opportunités offertes par l'outil Internet, son usage pour la gestion des compétences transférées au niveau du conseil régional de Louga est faible en raison de contraintes économiques et socioculturelles.*

Soulignons tout de même que cette hypothèse n'est qu'une réponse provisoire à la question de départ posée et, elle a été mise à l'épreuve des faits, des réalités du terrain dans lequel porte notre étude.

Pour cela, nous avons jugé bon de définir d'abord les concepts clés et d'en préciser les dimensions et les indicateurs. Ensuite, la présentation de notre cadre d'étude s'en est suivie. Grâce à une méthodologie basée sur plusieurs outils de collecte et d'analyse des données adaptée à la spécificité de notre étude, nous avons pu obtenir des résultats. Les données recueillies sur notre terrain d'investigation ont permis d'arriver à des certitudes

En effet, la formation dont bénéficient les conseillers régionaux de Louga est très importante dans le cadre de l'accomplissement de leur fonction. Elle porte sur des thèmes divers parmi lesquels nous pouvons citer : la décentralisation, le rôle de l'élu local, les compétences de la région, la gestion du budget régional, etc. Le conseil régional vise, à travers les sessions de formation qu'il organise pour ses élus locaux, à responsabiliser davantage ces derniers dans la gestion des compétences transférées. Ces sessions de formation vont permettre aux élus locaux de maîtriser leur rôle, d'assumer leur fonction tout en prenant en compte les potentialités et les contraintes de leur terroir.

L'échange de l'information occupe une place centrale dans les prises de décision et se passe à deux niveaux à savoir celui entre les conseillers régionaux eux-mêmes et celui entre ces derniers et la population lougatoise. Il n' y a pas d' élu local qui ne transmette ou ne reçoive d'information de la part des autres élus ou de la part des populations locales. Cet échange de l'information s'effectue le plus souvent à travers les sessions (ordinaires et extraordinaires) et à travers les rencontres et les réunions (de commission ou d'inter-commission). Il se fait également, mais très rarement, par téléphone, par courrier électronique ou postal.

Cet échange de l'information permet aux élus de mieux identifier les problèmes des populations et, par là, de mieux coordonner leurs interventions pour défendre les intérêts des citoyens qui les ont élu.

Les prises de décision au niveau du conseil régional nécessitent non seulement la participation des élus locaux, mais aussi, leur accord car, aucune décision ne peut être délibérée par le président du conseil régional sans le consentement de la majorité des conseillers régionaux.

Cependant, l'Internet qui a la spécialité d'améliorer l'acquisition des connaissances et de faciliter l'accès à l'information en réduisant l'isolement n'est pas prisé par les conseillers régionaux de Louga dans la gestion des compétences transférées au niveau la région de Louga et dans leur entreprise d'amélioration des processus décisionnels. Ceci est du à un certain nombre de facteurs.

D'abord cette technologie coûte excessivement chère et les élus locaux n'ont pas les moyens matériel et financier pouvant leur permettre de disposer de l'Internet à leur guise. Le conseil régional non plus n'a pas mis cette NTIC à la portée de ses conseillers.

Ensuite, les élus locaux analphabètes ne peuvent pas les utiliser en raison du non maîtrise d'une langue qui peut leur permettre de le faire. D'autres par contre, posent comme obstacles liés à l'utilisation de l'Internet, une manque de formation sur l'utilisation de l'ordinateur. Les conseillers régionaux méconnaissent les modalités d'utilisation de l'Internet en vue d'une gestion des compétences transférées au niveau de leur collectivité locale. Ils

ignorent comment chercher, extraire et utiliser les ressources en information disponibles sur l'Internet dans le cadre de leur fonction d'élus du peuple.

Mais, bien au-delà des critères de niveau d'instruction ou de formation en informatique il existe une contrainte liée aux différentes significations auxquelles l'usage ou l'utilisation de l'Internet renvoie chez les différents conseillers régionaux.

Nous avons ainsi remarqué que le problème de l'incompréhension des enjeux de l'Internet empêche aux élus locaux de recourir à cette technologie pour échanger, chercher ou trouver des informations. Certains conseillers régionaux ne sont pas bien sensibilisés et ils ignorent comment tirer le meilleur parti des ressources en information disponibles pour une gestion des compétences de leur collectivité locale ;

Il y a également les problèmes liés aux contenus mêmes de l'Internet. Les informations accessibles d'intéresser les conseillers régionaux dans le cadre de leur fonction d'élus locaux ne sont pas toujours sur l'Internet.

Cependant, pour pallier à ces obstacles certains conseillers régionaux sont assistés (23,33%). De ce fait, la majorité des conseillers régionaux utilisent l'Internet (63,33%) mais seul 40% d'entre eux l'utilisent de manière autonome sans l'aide de quiconque. Les usages sont multiples allant du courrier électronique à la recherche documentaire en passant par la quête de l'information, les questions d'actualité, la consultation de sites institutionnels.

Malgré ce fort taux d'utilisation de l'Internet chez les conseillers régionaux, cet outil n'a pas un impact notable dans la gestion des compétences transférées au niveau du conseil régional dans la mesure où, seul 30% des conseillers régionaux l'utilise dans le cadre de leur fonction au niveau du conseil régional. Les 33,33% d'utilisateurs restant, l'utilisent à des fins personnelles.

Ainsi, nonobstant les multiples avancées dans le domaine de l'Internet, son usage effectif au niveau du conseil régional reste timide. Le conseil régional a des difficultés à apprécier ses marges de progrès. De ce fait, il n'a pas exposé clairement sa stratégie par la formulation d'objectifs clairs et précis en matière d'usage de l'Internet et notamment de son

site web. Ce qui amène les conseillers régionaux à utiliser l'Internet bien en deçà de ses capacités technologiques.

En dernière analyse, nous pouvons avancer que les différents usages de l'Internet au niveau du conseil régional, bien qu'utiles, restent timides au regard de toutes les possibilités et les potentialités qu'offre cet outil. De manière générale, l'usage est marqué par une sous exploitation de l'outil.

De ce fait, malgré le déploiement de l'Internet au Sénégal, les collectivités locales n'ont pas encore profité des avantages qu'il offre dans bien de domaines et aux yeux de tous les enjeux qu'il représente. Elles ont ainsi des défis à relever pour faciliter la participation des populations aux prises de décisions. Mais, arriveront-elles contourner tous les obstacles qui les empêchent de s'approprier cette technologie ?

BIBLIOGRAPHIE

1. AKOUN, André & ANSART, Pierre (sous la dir.) : *Dictionnaire de sociologie*, Le Robert, Seuil, 1999, 590p.
2. ANN, Abdoulaye : *Les enjeux de développement local dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal : L'autoprise en charge paysanne dans le département de Podor*, mémoire de maîtrise, sociologie, UGB, 1994-1995, 101p.
3. Association pour le Développement de l'Education en Afrique (ADEA) : « *Communiquer au sujet de l'éducation : Partenariats, confiance et pédagogie* », volume 11, n° 2, Avril- Juin 1999, 20p.
4. BASSEL, Moussa : *Nouvelles Technologies de l'Information et environnement socio-économique. Contribution à l'analyse des déterminants et du cadre organisationnel (SIUP, TPS, Cyberpop) de l'accès à Internet dans la ville de Dakar*, mémoire de maîtrise, sociologie, UGB, 2000-2001, 103p.
5. BERTHELOT, Jean- Michel : *L'intelligence du social*, Paris, PUF, 1990, 108p.
6. BIAREZ, Sylvie : *Le pouvoir local*, Collection La vie politique Economica, 1989, 310p.
7. BLOCH-LAINE, François & GARRIGOU-LAGRANGE, Jean-Marie : *Associations et Développement local*, Collection Décentralisation et Développement local, 1988, 230p.
8. BOUDON, Raymond & BOURRICAUD François : *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, PUF, 2002 (2^{ème} édition), 714p.

9. BOULLIER, Dominique : « *Du bon usage d'une critique du modèle diffusionniste : discussion-prétexte des concepts de Everett M. Rogers* », Réseaux, 36, pp. 31- 51
10. BRETON, Philippe & PROULX, Serge : « *Usages des Technologies de l'Information et de la Communication* », in *L'explosion de la communication à l'aube du XXI^{ème} siècle*, Paris, La Découverte, 2002, 323p.
11. BRUNHES, Bernard : *Les collectivités territoriales se mettent aux nouvelles technologies*, Les cahiers du groupe Bernard Brunhes, n°8, 2002, 92p.
12. BUSINO, Giovanni : *Sociologie des sciences et des techniques*, Collection Que sais-je ?, Paris, PUF, 1988, 128p.
13. CELESTIN, Pierre Samba : *Dynamiques associatives de développement à la base et recomposition du lien social en milieu urbain : le cas des groupements d'intérêt économique des femmes de Grand-Yoff partenaires ENDA/GRAF Sahel- Dakar*, mémoire de maîtrise, sociologie, UGB, 2002-2003, 155p.
14. CHAMBAT, Pierre : « Usages des technologies de l'information et de la communication », *Technologies et Sociétés*, 6(3), 1994, pp.249- 270
15. CHENEAU-LOQUAY, Annie (sous la dir.) : *Enjeux des Technologies de la Communication en Afrique : Du téléphone à Internet*, Karthala- Regard, 2000, 402p.
16. CHENEAU-LOQUAY, Annie : « *Introduction : Fracture numérique : un concept à soumettre à la question* », 2003, 5p.
17. CISSE, El Hadj Madior : *Des théories réformistes à la planification régionale : les chemins difficiles au développement*, Presses Universitaires de Dakar, 2004, 282p.
18. CONTE, Bernard : « *Internet et l'Afrique : une aide au développement* » consulté à l'adresse www.termilal.sgdg.org/articles/84/BConte.html

19. Courrier ACP/UE, n° 192, Paris, mai- juin 2002
20. CROZIER, Michel & FRIEDBERG, Erhard : *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, 1977, 500p.
21. DAFPE, Gaye & DANSOKHO, Mamadou : « *Les nouvelles technologies de l'information et de la communication : Défis et opportunités pour l'économie sénégalaise* », UNRISD, 2002, 48p.
22. DARCY, Gilles et MOREAU, Jacques (sous la direction) : *La libre administration des collectivités locales*, P.U. d'Aix Marseille, 1984, 468p.
23. DIAGNE, Souleymane Bachir (sous la direction) : *La culture du développement*, CODESRIA/FOCSIV, 1991, 135 p.
24. DIAÏTE, Moustapha : *La gestion par défi et le défi du développement, La rupture*, 2001, 232p.
25. DIOUF, Makhtar : *L'endettement puis l'ajustement : l'Afrique des institutions de Bretton- Woods*, L'Harmattan, 2002, 230p.
26. DUBOIS, Michel : *Les fondateurs de la pensée sociologique*, Ellipses, 1993, 190p.
27. DULAU, Caroline : *L'Internet au Sénégal : Modes d'insertion, différents usages et réseaux de communication mis en place par les ONG dakaraises*, mémoire de DEA de Dynamique des milieux et sociétés : Espaces tropicaux, domaines européens, Université de Montaigne- Bordeaux 3, 2001-2002, 102p.
28. DURKHEIM, Emile : *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF, 2004 (12^{ème} édition), 150p.

29. FALL, Mafall : *L'impact de la politique de décentralisation au Sénégal*, mémoire de maîtrise, Droit public option administration publique, faculté des Sciences Juridiques et Politiques (SJP), UCAD, 1999-2000, 41p.
30. FERREOL, Gilles (sous la dir.) : *Dictionnaire de sociologie*, Armand Colin, 2^{ème} édition, 1995, 315p.
31. FRASER, Colin & VILLET, Jonathan (sous la dir.): « *La communication pour le développement à dimension humaine* », sous- division de la communication au service du développement, Division de l'information, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome, 1994, 37p.
32. GRAVITZ, Madeleine : *Lexique des sciences sociales*, Dalloz, 2000 (7^{ème} édition), 424p.
33. HAMMOND, Allen : *Quel monde pour demain ? : Scénario pour le XXIe siècle*, Nouveaux horizons, septembre 2000, 354p.
34. Institut Panos Afrique de l'Ouest (IPAO) : *Comprendre et traiter La société de l'information*, Ouvrage Faits et documents 1^{er} volume, 2003, 217p.
35. KI-ZERBO, Joseph : *La natte des autres pour un développement endogène en Afrique*, Karthala, 1989, 468 p.
36. KOULAYAN, Nicole : « *Le développement et les "oubliés de la connexion" dans l'espace francophone africain : L'après Bamako 2000* », Forum Francophonie, Développement et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication Organisé par l'Université Senghor, Alexandrie d'Egypte, les 20 et 21 Janvier 2001, 14p.
37. LARCHER, Eric : *Internet : historique et utilisation*, 1998, 225p.

38. MALLEIN, Philippe & TOUSSAINT, Yves : « *L'intégration sociale des TIC : une sociologie des usages* », *Technologie de l'Information et Société*, 6 (4), 1994, pp.315-335
39. MAPPA, Sophia (sous la dir.) : *Développer par la démocratie ? Injonctions occidentales et exigences planétaires*, Karthala, 1995, 484p.
40. MAYERE, Anne (sous la dir.) : *La société informationnelle*, Harmattan, 1997, 240p.
41. Missions économiques : « *Informatique et TIC au Sénégal* », fiche de synthèse, actualisation Avril 2002, 3p.
42. Missions économiques : atelier « *TIC technologies information et communication* », fiche de synthèse, conférence sur le financement du NEPAD à Dakar, 15-16 Avril 2002, 2p.
43. MUCCHIELLI, Alex : *Les sciences de l'information et de la communication*, Hachette, Les fondamentaux, 2001 (3^e édition), 158p.
44. NDIAYE, Fabala : *Usages et Représentations de l'Internet chez les jeunes : le cas des jeunes fréquentant les principaux cybercafés de Saint- Louis*, mémoire de maîtrise, sociologie, UGB, 2003-2004, 90p.
45. Petit Robert, dictionnaire, 1970p.
46. PNUD : « *Mettre les nouvelles technologies au service du développement humain* », rapport mondial sur le développement humain, 2001, 140p.
47. Poste d'Expansion Economique de Dakar : « *Les NTIC au Sénégal* », Mai 2001, 3p.
48. PRATS, Yves : *Décentralisation et développement*, Cujas, 1973, 262p.

49. RIEFFEL, Rémy : *Sociologie des médias*, Ellipses, 2002, 176p.
50. SAFEFOD : « *Le rôle des technologies de l'information et de la communication dans la mise en œuvre de la politique de décentralisation au Sénégal* », Proposition de projet, Août 1997, 17p.
51. SAGNA, Olivier : « *Les technologies de l'information et de la communication et le développement social au Sénégal : Un état des lieux* », Technologie et société, Document n° 1, UNRISD, 2001, 61p.
52. SERRES, Alexandre : « *Du time-sharing à Arpanet : Pour une histoire des réseaux et acteurs- réseaux d'Internet* », in *Société Française des Sciences de l'Information et de la Communication*, Congrès national, Metz Médiations sociales, 1998, pp.193-204.
53. SOW, Boubacar : *L'impact des Technologies de l'information et de la communication (TIC) sur le processus de décentralisation au Sénégal : cas du système d'information populaire (SIP) de Yoff- Dakar*, mémoire de maîtrise, sociologie, UGB, 2002-2003, 175p.
54. SY, Jacques Habib (sous la dir.) : *Pauvreté et Hégémonismes : Les sociétés civiles africaines face aux ajustements structurels de type nouveau*, Aide et transparence en Afrique, Oxfam America, 2002, 333p.
55. SYLLA, Ibrahima : *Approche géographique de l'appropriation des NTIC par les populations : L'exemple des télécentres et des cybercafés dans le quartier Ouagou Niayes à Dakar*, mémoire de maîtrise, LSH, Géographie, UCAD, 2003-2004, 115p.
56. *Texte de lois de la décentralisation*, Dakar, 1996, 186 p.
57. THIAM, Baba : *L'Internet, une solution pour le développement du monde rural ? L'exemple de la communauté rurale de Ngoundiane dans la région de Thiès*, mémoire de maîtrise, Sociologie, UCAD, 2001-2002, 50p.

58. VACHON, Bernard : « *Les NTIC et les zones rurales : des outils de modernité qu'il faut maîtriser* », Université rurale québécoise au Bas-Saint-Laurent, du 4 au 8 Octobre 1999, 19p.

WEBOGRAPHIE

<http://www.africanti.org/liens.htm#infra>

<http://www.composite.uqam.ca/98.1/Dios.htm>

http://www.composite.uqam.ca/99.1/articlesntic_2htm

<http://www.cybersciences.com/cyber/1.0/129menu.htm>

<http://www.google.com>

<http://www.multimania.com/crlouga>

<http://www.osiris.sn>

<http://www.osiris.sn/article1635.html>

<http://www.osiris.sn/article378.html>

<http://www.osiris.sn/article482.html>

<http://www.osiris.sn/article96.html>

<http://www.terminal.ens-cachan.fr>

<http://www.terminal.sgdg.org>

<http://www.unqi.com>

<http://www1.cyg.sn/safafod>

ANNEXE